



BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE -

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars Divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

Registre de Commerce : B 140 83 1996

Tél : 71 783 600 - Fax : 71 783 756

Site : www.bte.com.tn

BTE est notée B-/Stable/C par l'agence de Rating Standard & Poors en Août 2015 ; Note confirmée le 29/10/2015

Document de référence « BTE 2016 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le.....**13 DEC. 2016**.....sous le N° **16-011/**..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas d'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Khaled BEN MILED

Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

Tél : 71 112 160 Fax : 71 783 756

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

MAC SA - Intermédiaire en Bourse



Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage,
Rue du Lac Constance – 1053 - Les Berges du Lac.

Tel.: 71 137 600 Fax: 71 960 959

Site web: www.macsa.com.tn

Le présent Document de Référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTE, 5 Bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, MAC SA, Intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C 2^{ème} Etage, Les Berges du Lac, et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn



Décembre 2016

Sommaire

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE.....	7
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	11
1.1 Responsable du document de référence	11
1.2 Attestation du responsable du document de référence	11
1.3 Responsables du contrôle des comptes	11
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence ...	18
1.5 Responsable de l'information	19
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	20
2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque	20
2.1.1 Dénomination et siège social.....	20
2.1.2 Forme juridique et législation particulière.....	20
2.1.3 Date de constitution et durée.....	20
2.1.4 Objet social	20
2.1.5 Registre du commerce	21
2.1.6 Exercice social.....	21
2.1.7 Clauses statutaires particulières.....	21
2.1.8 Capital social.....	28
2.1.9 Nationalité.....	28
2.1.10 Régime fiscal	28
2.1.11 Matricule fiscal.....	28
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque	28
2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing.....	28
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque	28
2.3 Evolution du capital social.....	29
2.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2016.....	29
2.4.1 Structure du capital et des droits de vote au 30/06/2016.....	29
2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2016.....	31
2.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2016.....	31
2.5 Description sommaire du groupe BTE au 31/12/2015	31
2.5.1 Présentation générale du groupe BTE.....	31
2.5.2 Relations de la BTE avec les sociétés du groupe BTE au 31/12/2015	37
2.5.3 Relations commerciales entre la BTE et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2015	

2.6	<i>Relations de la BTE avec les autres parties liées au 31/12/2015</i>	40
2.6.1	Informations sur les engagements	40
2.6.2	Transferts de ressources	41
2.6.3	Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues	41
2.6.4	Relations commerciales	41
2.6.5	Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants.....	41
2.7	<i>Dividendes</i>	42
2.8	<i>Marché des titres</i>	42
2.9	<i>Notation de la banque</i>	43
CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE		57
3.1	<i>Présentation sommaire de la banque</i>	57
3.2	<i>Organisation de la banque</i>	59
3.2.1	L'organigramme de la BTE	59
3.2.2	Gouvernance	60
3.2.3	Contrôle interne	63
3.2.4	Système d'information.....	64
3.2.5	Politique sociale	65
3.2.6	Effectif et Réseau de la banque	66
3.3	<i>Activité et performance de la banque au 31 décembre 2015</i>	67
3.3.1	Les ressources.....	67
3.3.2	Les emplois	68
3.3.3	Les résultats d'exploitation.....	70
3.4	<i>Activité et performance de la banque au 30 Juin 2016</i>	72
3.4.1	Les ressources.....	72
3.4.2	Les emplois	73
3.4.3	Les résultats d'exploitation.....	75
3.5	<i>Les indicateurs d'activité trimestriels au 30/09/2016</i>	78
3.6	<i>Matrice SWOT</i>	80
3.7	<i>Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque</i>	80
3.8	<i>Dépendance de l'émetteur</i>	82
3.9	<i>Litige ou arbitrage</i>	83
3.10	<i>Politique d'investissement de la banque</i>	84
CHAPITRE 4 : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT		85
4.1.	<i>La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BTE au 31/12/2015</i>	85
4.1.1	Patrimoine immobilier de la BTE au 31/12/2015	85
4.1.2	Portefeuille titres d'investissement de la BTE au 31/12/2015	86
4.2	<i>La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BTE au 30/06/2016</i>	88
4.2.1	Patrimoine immobilier de la BTE au 30/06/2016.....	88

4.2.2	Portefeuille titres d'investissement de la BTE au 30/06/2016	89
4.2.3	Obligations et créances rattachées.....	90
4.3	<i>Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieurs au 30/06/2016.....</i>	<i>91</i>
4.3.1	Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30 juin 2016	91
4.3.2	Acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30 juin 2016	91
4.4	<i>Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2015</i>	<i>92</i>
4.5	<i>Tableau des mouvements des capitaux propres.....</i>	<i>142</i>
4.6	<i>Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices</i>	<i>143</i>
4.7	<i>Evolution des dividendes</i>	<i>143</i>
4.8	<i>Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation.....</i>	<i>143</i>
4.9	<i>Evolution du résultat net</i>	<i>144</i>
4.10	<i>Evolution de la marge brute d'autofinancement</i>	<i>144</i>
4.11	<i>Emprunts obligataires garantis par la BTE</i>	<i>144</i>
4.12	<i>Emprunts obligataires souscrits par la BTE.....</i>	<i>145</i>
4.13	<i>Emprunts obligataires émis par la BTE</i>	<i>145</i>
4.14	<i>Principaux indicateurs</i>	<i>146</i>
4.15	<i>Principaux ratios</i>	<i>146</i>
4.16	<i>Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2015.....</i>	<i>148</i>
4.16.1.	Bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	149
4.16.2.	Etat des Engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	150
4.16.3.	Etat de Résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	151
4.16.4.	Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	152
4.16.5.	Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015.....	153
4.16.6.	Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015 ..	168
4.16.7.	Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015	176
4.16.8.	Notes explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015	178
4.16.9.	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015	179
4.17	<i>Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016</i>	<i>182</i>
4.17.1.	Bilan arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	184
4.17.2.	Etats des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	185
4.17.3.	Etat de résultat arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	186

4.17.4.	Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)	187
4.17.5.	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016	188
4.17.6.	Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016	204
4.17.7.	Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016	212
4.17.8.	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016	217
4.18.	<i>Analyse de la situation financière de la BTE au 30/06/2016</i>	219
4.18.1.	<i>Tableau des mouvements des capitaux propres</i>	219
4.18.2.	<i>Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation</i>	220
4.18.3.	<i>Evolution du résultat net</i>	220
4.18.4.	<i>Evolution de la marge brute d'autofinancement</i>	220
4.18.5.	<i>Emprunts obligataires garantis par la BTE</i>	220
4.18.6.	<i>Emprunts obligataires souscrits par la BTE</i>	221
4.18.7.	<i>Emprunts obligataires émis par la BTE</i>	221
4.18.8.	<i>Principaux indicateurs</i>	222
4.18.9.	<i>Principaux ratios</i>	222
CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		225
5.1.	<i>Membres des organes d'administration et de direction</i>	225
5.1.1.	Membres du Conseil d'Administration.....	225
5.1.2.	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque	225
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	226
5.1.4.	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	226
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent.....	226
5.2.	<i>Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2015</i>	226
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2015	226
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2015.....	227
5.3.	<i>Contrôle</i>	227
5.4	<i>Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital</i>	227
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		228
6.1	<i>Evolution récente et Orientations</i>	228
6.1.1	Evolution récente	228

6.1.2	Stratégie de développement	229
6.2	<i>Les perspectives d'avenir</i>	236
6.2.1	Analyse des performances réalisées au 30/09/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016	236
6.2.2	Les hypothèses de l'évolution prévisionnelle 2016-2020	237
6.2.3.	LES RESSOURCES DE LA BANQUE	242
6.2.4.	LES EMPLOIS DE LA BANQUE	243
6.2.5.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	247
6.3.	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2016-2020	250
6.3.1.	BILANS PREVISIONNELS	250
6.3.2.	ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN PREVISIONNELS	251
6.3.3.	ETATS DES RESULTATS PREVISIONNELS	252
6.3.4.	<i>Etats des flux de trésorerie prévisionnels</i>	253
6.3.5.	<i>Cash flows prévisionnels</i>	254
6.3.6.	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS	254
6.4.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES DE LA PERIODE 2016-2020	257

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions. Dans ce cadre, la BTE s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.

La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), anciennement Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) a été créée en 1982, au terme d'une convention entre les Emirats Arabes Unis et la République Tunisienne ; La BTE a réalisé son premier exercice complet en 1983 en tant que banque d'investissement, statut qu'elle a gardé jusqu'en 2004 où elle a obtenu l'autorisation des autorités tunisiennes d'exercer en tant que banque universelle.

En effet, suite à la réforme bancaire introduite par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, la BTEI s'est transformée en banque universelle avec la dénomination «Banque de Tunisie et des Emirats », La BTE. Son objectif est de cibler, en plus des entreprises, les professionnels et les particuliers, offrir une large gamme des produits propres à la banque commerciale tout en assurant une excellente qualité de service. Ainsi, son activité limitée initialement au financement du haut de bilan, s'est étendue pour toucher toutes les autres sphères des métiers de la banque notamment :

- La collecte des dépôts auprès de la clientèle quelle que soit la forme et la durée ;
- L'octroi de toutes les formes de crédits ;
- L'exercice des activités de change et de trading ;
- La gestion de toutes les formes de moyens de paiement...

Le processus d'universalité engagé par la BTE depuis l'année 2004, s'est traduit par l'ouverture de :

- 13 agences bancaires dans le Grand Tunis,
- 3 agences dans le gouvernorat de Sousse,
- 1 agence dans le gouvernorat de Sfax,
- 1 agence dans le gouvernorat de Nabeul,
- 1 agence dans le gouvernorat de Bizerte,
- 1 agence dans le gouvernorat de Gabes,
- 1 agence dans le gouvernorat de Beja,

- 2 agences dans le gouvernorat de Monastir ;

et par l'adoption d'une nouvelle charte d'identité visuelle, l'entame de la mise en place d'un nouveau système d'information orienté client, l'application de nouvelles règles et procédures de gestion, l'adoption d'une nouvelle organisation et l'amélioration de l'environnement immédiat des services centraux de la banque répondant à la diversification et à l'accroissement du volume d'activité, dans une volonté manifeste d'offrir aussi bien aux clients qu'au personnel, de réelles conditions de confort et d'optimiser la fonction travail. La BTE se présente aujourd'hui comme une banque s'adonnant à tous les métiers de la banque offrant à sa clientèle un package touchant aussi bien les opérations de bas, de haut ou de hors bilan. Ce processus engagé en un laps de temps réduit projette la banque dans une démarche prospective tournée essentiellement vers une consolidation de son positionnement dans le paysage bancaire local.

Faits marquants et activité de la Banque au 30/09/2016

L'activité de la BTE a été marquée au cours des neuf premiers mois de 2016 par une augmentation de 19,4% des produits d'exploitation bancaire par rapport à la même période de l'année 2015 du fait de la hausse principalement des intérêts de 22,3% et des commissions de 21,1%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 11,0% au cours de la même période.

Le Produit net bancaire a enregistré à fin septembre 2016 une augmentation de 27,0% (+6 060 mille de dinars) par rapport aux neuf premiers mois de 2015. Le portefeuille titres a enregistré une évolution de 12,2% (+12,035 millions de dinars) résultant des investissements réalisés dans les titres de placement (Notamment dans les emprunts obligataires et les BTA). L'encours des crédits a enregistré au cours des neuf premiers mois de 2016 un accroissement de 13,1% (+80,949 millions de dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des crédits aux particuliers (+47,266 millions de dinars, soit +26,5%) ainsi que les crédits CT aux entreprises (+22,896 millions de dinars, soit +14,7%). Les dépôts de la clientèle ont enregistré, de leur côté, au terme des neufs premiers mois de 2016 un accroissement de 5,0% (+30,601 millions de dinars) par rapport à la même période de 2015 résultant essentiellement de l'accroissement des dépôts à terme (+45,4%), soit +97,999 millions de dinars, ainsi que de l'accroissement des comptes d'épargne qui ont augmenté de (+21,6%), soit +9,989 millions de dinars.

Réalisations opérationnelles de la Banque :

Au 31/12/2015, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 570 476mDT contre 470 700 mDT à fin 2014, soit une hausse de 21,2% résultant :

- D'une hausse de 30,7% des dépôts à terme et de 21,0% des dépôts à vue s'élevant respectivement à 203 007mDT et 286 263 mDT au 31/12/2015;

Dépôts en mDT	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Dépôts à vue	254 202	236 597	286 263	-6,93%	20,99%
Dépôts d'épargne	32 699	41 423	46 866	26,68%	13,14%
Dépôts à terme	138 153	155 272	203 007	12,39%	30,74%
Autres	64 386	37 408	34 340	-41,90%	-8,20%
Total	489 440	470 700	570 476	-3,83%	21,20%

Emplois en mDT	2013	2014	2015	Variation 2014/2013	Variation 2015/2014
Concours MLT	394 437	413 330	455 268	4,79%	10,15%
Concours CT	120 482	128 924	187 868	7,01%	45,72%
Leasing	28 732	31 491	38 323	9,60%	21,70%
Comptes courants débiteurs	29 466	35 087	38 338	19,08%	9,27%
Valeurs en recouvrement	-916	307	772	-133,52%	151,47%
Valeurs brutes	572 201	609 139	720 569	6,46%	18,29%
Agios réservés	-14 892	-16 206	-15 487	8,82%	-4,44%
Provisions	-45 038	-61 648	-45 509	36,88%	-26,18%
Valeurs nettes	512 271	531 285	659 573	3,71%	24,15%

Au niveau des résultats, la période 2014-2015 s'est soldée par :

- Une progression du Produit Net Bancaire « PNB » de 4,44% ;
- Une augmentation du résultat Net de la Banque, passant de -10 914 mDT à fin 2014 à 1 663 mDT à fin 2015.

En mDT	2013	2014	2015	Variation 2014/2013	Variation 2015/2014
Marge en intérêts	14 580	14 286	12 698	-2,02%	-11,12%
Commissions nettes	8 347	8 341	10 349	-0,07%	24,07%
Produit Net Bancaire	28 033	27 142	28 348	-3,18%	4,44%
Résultat net de la période	2 270*	-10 914	1 663	-580,79%	-115,24%

* : hors effets des modifications comptables

Par ailleurs, le taux de couverture des créances classées de la banque a baissé à 40,92% en 2015 contre 54,97% en 2014 et 58,45% en 2013. Le niveau de ses actifs classés est passé de 16,54% en 2013 à 21,60% en 2014 et 17,66% en 2015.

En mDT	2013	2014	2015
Total des créances hors leasing*	544 385	577 341	681 474
Classe 2	4 391	18 873	30 012
Classe 3	8 252	9 178	5 495
Classe 4 & 5	80 636	101 981	90 701
Créances douteuses et litigieuses hors leasing	93 279	130 032	126 207
Provisions et agios réservés hors leasing	55 006	71 195	51 279
Taux des créances classées hors leasing	17,13%	22,52%	18,52%
Total créances leasing	28 732	31 491	38 323
Total créances leasing classées	1 525	1 460	912
Provisions et agios réservés sur crédits leasing	403	1 085	745
Taux de créances classées leasing	5,31%	4,64%	2,38%
Total créances y compris leasing (a)	573 117	608 832	719 797
Total créances classées y compris leasing (b)	94 804	131 492	127 119
Provisions et agios réservés y compris leasing (c)	55 410	72 280	52 023
Taux des créances classées y compris leasing b/a	16,54%	21,60%	17,66%
Taux de couverture des créances classées y compris leasing c/b	58,45%	54,97%	40,92%

* Après reclassement selon la NCT 11

Enfin, s'agissant de la conformité, les ratios de solvabilité et de liquidité ont évolué comme suit :

	2013	2014	2015
Ratio de liquidité	110,0%	96,0%	66,0%
Ratio de solvabilité	20,0%	18,6%	15,3%

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Khaled BEN MILED

Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent par d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Khaled BEN MILED

Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE


LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
KHALED BEN MILED


1.3 Responsables du contrôle des comptes

✓ Etats financiers individuels 2013, 2014 et 2015 de la BTE :

- Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F : Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA ; Adresse : Immeuble PwC – Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
- ECC Mazars: Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF ; Adresse : Immeuble MAZARS Rue Ghar El Melh – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.



✓ **Etats financiers consolidés 2014 et 2015 de la BTE :**

- Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F : Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA ; Adresse : Immeuble PwC – Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
- ECC Mazars : Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF ; Adresse : Immeuble MAZARS Rue Ghar El Melh – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

✓ **Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016 de la BTE :**

- Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F : Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA ; Adresse : Immeuble PwC – Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
- ECC Mazars : Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF ; Adresse : Immeuble MAZARS Rue Ghar El Melh – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

✓ **Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013**

Les états financiers individuels de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Opinion :

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 3.6.3 « Modifications comptables » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation a été qualifiée comme un changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 10.317 KDT dont 6.737 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 3.580 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.»

✓ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers individuels de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Opinion :

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette

date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en applications des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. »

✓ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers individuels de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Opinion :

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 4.7. aux états financiers qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture dudit risque, la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. »

✓ Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie et des Emirats

ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.»

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus. »

✓ Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 aux états financiers qui décrit le fait que la société mère « B.T.E » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture dudit risque, la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne. »

✓ Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

Les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie et des Emirats - BTE - arrêtés au 30 Juin 2016, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M. T. B. F. représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes déclarent :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 4.7 aux états financiers qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards. A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements.

Le 10 mai 2016, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la Banque. En date du 24 mai 2016, la banque a reformulé son opposition quant à cette réponse. Elle a, néanmoins, maintenu le montant de la provision constatée depuis fin 2015 pour un montant de 3 880 KDT.

Notre rapport ne comporte pas de réserve concernant cette question. »

Attestation des Commissaires Aux Comptes

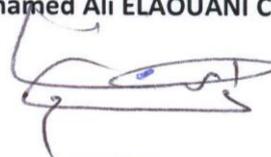
« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F.
Monsieur Ahmed BELAIFA



*Les Commissaires aux comptes associés
MTBF
Membre de PricewaterhouseCoopers ILid
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216 71 166 000 / 71 963 900
Fax: 216 71 861 789*

ECC MAZARS
Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



ECC MAZARS
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Meih
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00216.71.963.380
Fax: 00216.71.964.380

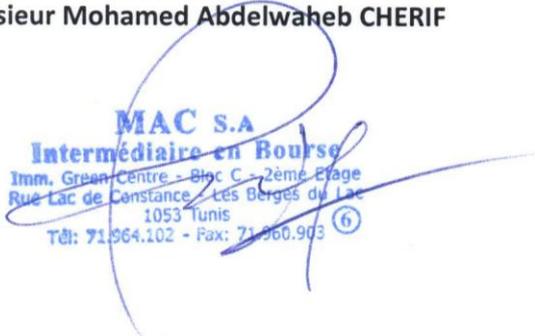
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent document de référence. »

MAC SA

Le Président Directeur Général

Monsieur Mohamed Abdelwaheb CHERIF



MAC S.A
Intermédiaire en Bourse
Imm. Green Centre - Bloc C - 2ème Etage
Rue Lac de Constance - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél: 71.964.102 - Fax: 71.960.903



1.5 Responsable de l'information

Monsieur Khaled BEN MILED

Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

Tél : 71 112 160

Fax : 71 783 756



3 DEC. 2016



CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

Téléphone : (+216) 71 783 600

Fax : (+216) 71 783 756

Site web: www.bte.com.tn

E-mail : dg@bte.com.tn

2.1.2 Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société anonyme de droit tunisien

Législation particulière applicable : La banque est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions. Dans ce cadre, la BTE s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.

2.1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution : 10 Août 1982

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4 Objet social

(Article 3 des statuts)

La Banque a pour objet :

- ✓ La réception des dépôts du public qu'elle qu'en soient la durée et la forme ;
- ✓ L'octroi de crédits sous toutes leurs formes ;
- ✓ L'exercice à titre d'intermédiaire des opérations de change ;
- ✓ La mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

La banque peut aussi effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises. La banque peut également prendre des participations au capital d'entreprises existantes ou en création conformément à la réglementation des établissements de crédit.

2.1.5 Registre du commerce

B 140 83 1996

2.1.6 Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année

2.1.7 Clauses statutaires particulières

Détermination et Répartition des bénéfices (Article 37 des statuts)

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves statutaires
- La somme nécessaire pour servir aux titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote, un dividende prioritaire représentant neuf pour cent (9%) du capital libéré et non amorti.
- Les sommes dont l'Assemblée Générale peut décider, sur proposition du Conseil d'Administration, soit l'affectation aux réserves générales et spéciales, soit le report à nouveau sur l'exercice suivant.

Paiement des dividendes (Article 38 des statuts)

Le paiement des dividendes aux actions s'effectue aux lieux et époques fixés par le conseil d'administration. L'action en paiement de dividende se prescrit par cinq ans à partir de la date de l'assemblée générale qui a décidé la distribution.

L'action en paiement de dividende fictif se prescrit par cinq ans à partir de la date de distribution, et en tout cas, par cinq ans à partir de la décision de détachement. Ce délai est prorogé à quinze ans pour les procès de paiement intentés à l'encontre des dirigeants et des responsables de la société.

Assemblées générales

Dispositions générales

Composition de l'Assemblée (Article 12 des statuts)

Tout actionnaire est considéré membre de l'Assemblée Générale des actionnaires. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou toute autre personne portant une procuration manuscrite. Cependant, les personnes morales actionnaires dans la société peuvent être représentées par un mandataire qui n'est pas personnellement actionnaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire régulièrement constituée et convoquée, représente l'universalité des actionnaires et les engage tous par ses décisions, y compris les absents, les incapables et les dissidents.

Pour avoir le droit d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale et de participer personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire aux délibérations, chaque actionnaire doit être titulaire d'un nombre d'actions au moins équivalent à 10 actions, et doit justifier de son identité et également de la propriété de ses actions sous la forme d'une inscription à son compte dans un délai minimum de huit jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Tous propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui fixé précédemment, pour être admis dans l'assemblée, devront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Vote (Article 13 des statuts)

Il est procédé au vote pendant Les réunions ordinaires et extraordinaires des assemblées générales. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions. Le vote est exprimé par mainlevée à moins que le scrutin secret ne soit demandé par la majorité des actionnaires présents.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. La société devra, dans ce cas, mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Ce vote n'est valable que si le formulaire est revêtu d'une signature légalisée. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Convocation de l'Assemblée Générale et Lieu de sa réunion (Article 14 des statuts)

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis de convocation doit comporter la date et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les actionnaires qui en font la demande, sont convoqués par lettre expédiée à chacun d'eux dans les délais impartis pour la convocation de l'assemblée.

Les Assemblées Générales, autres que celles réunies sur première convocation sont convoquées dans les mêmes formes et délais tout en respectant les délais d'intervalles.

Les réunions de l'Assemblée Générale peuvent avoir lieu soit au siège social soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation, même en dehors du territoire tunisien.

Ordre du jour (Article 15 des statuts)

L'ordre du jour doit être indiqué dans la convocation et il est arrêté par l'auteur de cette convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir été adressés, par le ou les actionnaires précités, à la société par lettre recommandée avec accusé de réception. La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites sur son ordre du jour, L'ordre du jour ne peut pas être modifié en cas d'une deuxième convocation.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège sociale de la société, et ce avant au moins quinze jours de la date de la tenue de l'Assemblée Générale, tous les documents nécessaires leur permettant de prendre leurs décisions, d'être informés, et de donner leurs avis concernant la gestion et l'administration de la société.

Tout actionnaire peut avoir, à sa charge, des copies des documents cités et la liste des actionnaires

Le bureau de l'Assemblée Générale et les Procès-verbaux (Article 16 des statuts)

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou à défaut, par un membre spécialement désigné à cet effet par l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée générale est composé du président de l'assemblée générale, de deux scrutateurs choisis parmi les actionnaires présents et possédant le plus grand nombre d'actions et d'un secrétaire qui peut être désigné en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence contenant les noms des actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions revenant à chacun.

Cette feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, est certifiée exacte par les membres du bureau de l'Assemblée

La feuille de présence est déposée au siège social de la banque où elle est communiquée à tout requérant.

Les délibérations de L'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux rédigés et reproduits sur un registre spécial et signés par tous les membres du bureau de l'Assemblée. Les procès-verbaux doivent contenir les énonciations suivantes:

- 1/ la date et le lieu de tenue de l'assemblée;
- 2/le mode de convocation;
- 3/ l'ordre du jour;
- 4/ la composition du bureau;
- 5/ le nombre d'actions participant au vote et le quorum;
- 6/ les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale et
- 7/ un résumé des débats et le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les procès-verbaux sont signés par les membres composant le bureau et l'abstention de l'un d'entre eux doit être mentionnée.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par un administrateur. Ainsi signés, Les copies ou extraits des procès-verbaux revêtent un caractère légal vis à vis des tiers.

La banque s'engage à conformer l'article 16 de ses statuts aux dispositions de l'article 281 du Code des Sociétés Commerciales.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Ordinaires :

Réunions de l'Assemblée Générale Ordinaires (Article 17 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six premier mois suivant la clôture de l'année comptable.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par le Conseil d'Administration, et peut aussi être convoquée, en cas de nécessité, par:

- le ou les commissaires aux comptes
- un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas de certitude, ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent (3%) du capital social;
- le liquidateur;
- les actionnaires détenant la majorité du capital social après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 18 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire a les pouvoirs prévus par le code des sociétés commerciales tunisien et en particulier les pouvoirs suivants :

- Ecouter les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes;
- Discuter, et approuver les états financiers ou les rejeter ou en demander le redressement ;
- Déterminer l'emploi des bénéfices et fixer les dividendes à distribuer, en se conformant aux dispositions de l'article 37;

- Approuver ou rejeter la désignation des membres du Conseil proposés. En outre elle approuve la désignation des administrateurs effectuée conformément à l'article 25 des présents statuts suite à une vacance survenue dans le Conseil au cours de l'exercice social;
- Examiner les actes de gestion des administrateurs et leur donner quitus ;
- Le droit de révoquer les administrateurs pour des causes dont elle est seule juge et dont elle apprécie souverainement l'importance ;
- Nommer les commissaires aux comptes conformément à l'article 33 des présents statuts et fixe leurs rémunérations ;
- Si nécessaire, donner aux dirigeants les approbations prévues par l'article 31 des présents statuts;

L'assemblée générale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de celle-ci.

Quorum et majorité (Article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle ne peut délibérer valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et la deuxième convocation un délai de quinze jours au moins doit être observé.

Les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Extraordinaires :

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 20 des statuts)

Seule l'Assemblée Générale Extraordinaire est habilitée à prendre les décisions relatives aux questions suivantes :

- Modifier les articles des statuts de la société ;
- L'augmenter ou réduire le capital social ;
- Dissoudre ou liquider la société ;
- Etendre ou restreindre l'objet de la société.
- Supprimer le droit préférentiel de souscription

Les modifications touchant à l'objet ou à la forme de la société ne seront valables qu'autant que l'assemblée générale spéciale des titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote, tenue à cet effet, aura approuvé ces modifications.

Quorum et Majorité (Article 21 des statuts)

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou leurs représentants détiennent au moins, sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation, le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit au vote.

Assemblées spéciales des porteurs d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote (Article 22 des statuts)

Les titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote sont réunis en une assemblée spéciale.

La société peut convoquer l'assemblée spéciale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Dans ce cas, c'est la société qui fixe l'ordre du jour de cette assemblée.

Un groupe de porteurs possédant le dixième des actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut demander à la société de procéder à la convocation et la tenue d'une 'assemblée spéciale.

Une demande dans ce sens, indiquant l'ordre du jour de l'assemblée spéciale est adressée à la société. Si dans le mois qui suit la date de cette demande, l'assemblée spéciale n'a pas été convoquée, le groupe des porteurs d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut procéder lui même à la convocation en obtenant une autorisation à cet effet du Président du Tribunal de première instance de la circonscription du siège social.

L'assemblée est convoquée par insertion faite au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un paraissant en langue arabe. La convocation indique l'ordre du jour ainsi que le mode adopté pour la justification de la possession des actions.

L'assemblée ne peut être tenue dans un délai inférieur à huit jours de l'accomplissement de cette publicité.

Il est dressé une feuille de présence des propriétaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote présents à l'assemblée et de ceux qui y sont représentés au moyen de pouvoirs. Les mandataires doivent être personnellement membres de l'assemblée spéciale.

La feuille de présence indique les noms, prénoms, et domiciles des propriétaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote présents ou représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille, certifiée par le président de l'assemblée, est mise à la disposition des membres de l'assemblée pour consultation aussitôt après sa confection et, au plus tard, avant le premier vote. L'assemblée générale spéciale est ouverte sous la présidence provisoire du propriétaire des actions à

dividende prioritaire sans droit de vote représentant tant par lui-même que comme mandataire, le plus grand nombre d'actions.

L'assemblée générale spéciale procède ensuite à l'installation de son bureau définitif composé d'un président, de deux scrutateurs et d'un secrétaire de l'assemblée.

Le président est élu par l'assemblée générale spéciale.

Les titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote représentant par eux-mêmes et comme mandataires le plus grand nombre d'actions sont appelés scrutateurs. En cas de refus de leur part, on passe aux suivants jusqu'à acceptation. Le président et les scrutateurs désignent le secrétaire qui peut être choisi même en dehors de l'assemblée générale spéciale.

La délibération ne peut porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour publié.

Les délibérations sont consignées dans un procès-verbal signé des membres du bureau. A ce procès verbal sont annexées la feuille de présence et les procurations des propriétaires d'actions qui se sont fait représenter.

L'assemblée spéciale décide où ces pièces doivent être déposées. La société supporte les frais de convocation et de tenue des assemblées générales spéciales des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'assemblée générale spéciale ne peut délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote représentant la moitié au moins des actions existantes dans la masse intéressée.

Si une première assemblée spéciale ne remplit pas les conditions ci-dessus fixées, une deuxième assemblée spéciale peut être convoquée avec le même ordre du jour, dans les formes et délais indiqués ci-dessus. Cette seconde assemblée ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actions représentant le tiers au moins des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

A défaut de ce quorum cette deuxième assemblée générale spéciale peut être reportée à une date ultérieure de deux mois au plus tard à partir du jour où elle a été convoquée. La convocation et la réunion de l'assemblée générale spéciale reportée auront lieu dans les conditions ci-dessus.

Les délibérations des assemblées générales spéciales tenues selon les conditions ci-dessus indiquées ne sont valables que si elles réunissent les deux tiers des voix des titulaires d'actions présents ou représentés et ce indépendamment de leur nombre.

L'assemblée générale spéciale régulièrement constituée statue sur toutes les questions qui lui sont soumises. Les décisions de l'assemblée générale spéciale sont obligatoires pour tous les titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote y compris les absents et les incapables.

L'assemblée générale spéciale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut nommer un ou plusieurs représentants de la masse des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et elle fixe leurs pouvoirs. Elle notifie la société de leurs nominations.

2.1.8 Capital social

Le capital s'élève à 90 000 000 dinars, divisé en 4 500 000 actions de 20 DT chacune entièrement libérées. Ces actions sont constituées de 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote.

2.1.9 Nationalité

Tunisienne

2.1.10 Régime fiscal

Droit commun

2.1.11 Matricule fiscal

015094B AM 000

2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de la banque : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Monsieur Khaled BEN MILED

Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats - BTE-

Tél : 71 112 160

Fax : 71 783 756

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

Capital social : 90 000 000 dinars

Nombre d'actions ordinaires : 3 500 000 actions

Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote : 1 000 000 actions

Nominal des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote : 20 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégories : Actions ordinaires et actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Libération : Intégrale

Jouissance des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire : 1^{er} janvier 2016

2.3 Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital social		Capital en circulation		Nominal
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	
AG Constitutive du 10/08/1982	Capital initial	50 000 000	2 500 000	50 000 000	2 500 000	20
AGE du 03/04/1995	Augmentation de capital par incorporation des réserves	20 000 000	1 000 000	70 000 000	3 500 000	20
AGE du 03/04/1995	Augmentation en numéraire par émission d'ADP*	20 000 000	1 000 000*	90 000 000	4 500 000	20

* Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote

2.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2016

2.4.1 Structure du capital et des droits de vote au 30/06/2016

✓ Actions ordinaires

Actionnaires	Nombre de détenteurs d'actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en DT	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Actionnaires tunisiens						
Personnes morales	1	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Ayant 3% et plus	1	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0	0	0
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0	0	0
Personnes physiques						
Ayant 3% et plus	0	0	0	0	0	0
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0	0	0
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0	0	0
Actionnaires étrangers						
Personnes morales	1	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Ayant 3% et plus	1	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0	0	0
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0	0	0
Personnes physiques						
Ayant 3% et plus	0	0	0	0	0	0
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0	0	0
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0	0	0
Totaux	2	3 500 000	70 000 000	77,78%	3 500 000	100,00%

✓ **Actions à Dividende Prioritaire**

Actionnaires	Nombre de détenteurs d'ADP	Nombre d'ADP	Montant en DT	% du capital
Actionnaires tunisiens	5 387	990 869	19 817 380	22,02%
Personnes morales	114	336 328	6 726 560	7,47%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3*	121 929	2 438 580	2,71%
Public ayant au maximum 0,5%	111	214 399	4 287 980	4,76%
Personnes physiques	5 273	654 541	13 090 820	14,55%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	184 354	3 687 080	4,10%
Public ayant au maximum 0,5%	5 270	470 187	9 403 740	10,45%
Actionnaires étrangers	11	9 131	182 620	0,20%
Personnes morales	1	6 980	139 600	0,16%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0%
Public ayant au maximum 0,5%	1	6 980	139 600	0,16%
Personnes physiques	10	2 151	43 020	0,05%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0%
Public ayant au maximum 0,5%	10	2 151	43 020	0,05%
Totaux	5 398	1 000 000	20 000 000	22,22%

* : dont BTE qui détient 46 348 ADP soit 1,03 % du capital

2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2016

✓ Actions ordinaires

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en DT	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Etat Tunisien	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Abu Dhabi Investment Authority (ADIA)	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Total	3 500 000	70 000 000	77,78%	3 500 000	100,00%

✓ Actions à Dividende Prioritaire

Néant

2.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2016

✓ Actions ordinaires

Actionnaires	Qualité	Nombre d'actions ordinaires	Montant en DT	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Abu Dhabi Investement Authority (ADIA)	Administrateur	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Etat tunisien	Administrateur	1 750 000	35 000 000	38,89%	1 750 000	50,00%
Total		3 500 000	70 000 000	77,78%	3 500 000	100,00%

✓ Actions à Dividende Prioritaire :

Néant

2.5 Description sommaire du groupe BTE au 31/12/2015

2.5.1 Présentation générale du groupe BTE

Au 31 décembre 2015, la BTE est à la tête d'un groupe composé de cinq (05) sociétés évoluant principalement dans le secteur financier.

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	12,79%	Filiale	Intégration globale	12,79%

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2015 par :

- La sortie de la Société Nouvelle des Villages de Vacances « S.N.V.V » détenue par la Banque à hauteur de 87,43%. Un acte de cession a été conclu entre la banque et l'acquéreur « société

Mejda Tunisiana » en date du 21 Septembre 2015 pour un montant de 18 215 KDT réparti entre participation pour 8 600 KDT et dettes bancaires pour 9 615 KDT.

La décision définitive de cette cession a été accordée par le Conseil du Marché Financier en date de 11 avril 2016 à la société « Mejda Tunisiana » pour l'acquisition de la totalité des titres constituant le capital de la société « S.N.V.V » et ce suite à la décision rendue par le comité supérieur d'investissement réuni le 15 mars 2016;

- La sortie de la société « Djerba Aghir » détenue par la Banque à hauteur de 43,67% qui était présentée par mise en équivalence. En effet, les derniers états financiers arrêtés par son conseil et approuvés par son assemblée générale remontent à fin 2010.

2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe BTE

Banque de Tunisie et des Emirats (BTE)

La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), anciennement dénommée Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) a été créée en 1982, au terme d'une convention entre les Emirats Arabes Unis et la République Tunisienne.

La banque a été introduite sur la cote de la Bourse en Août 1995 à travers l'émission de 1 000 000 Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote et ce, dans le cadre d'une augmentation de capital le portant de 70 millions à 90 millions de Dinars.

Le capital social de la BTE s'élève à ce jour à 90 000 000 Dinars de 20 Dinars de nominal, détenu à égalité par l'Etat Tunisien et l'Autorité d'Investissement d'Abu Dhabi « ADIA » à hauteur de 38,89% chacun.

Tuniso-Emiratie de Participations T.E.P (CTEI)

La Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement a été constituée le 1^{er} Juillet 2002 sous la forme de société anonyme avec un capital social de 5 000 000 dinars.

La T.E.P a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières ou de produits financiers, ainsi que toute autre opération connexe et compatible avec son objet susceptible d'en faciliter la réalisation et l'exploitation ou le développement conformément à la réglementation.

La Banque de Tunisie et des Emirats détient 100% de son capital social.

La T.E.P figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Rapid Recouvrement (RR)

La société Rapid Recouvrement a été constituée le 13 Mai 2002 sous la forme de société anonyme avec un capital social de 300 000 dinars.

Son activité consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte de tiers.

La Banque de Tunisie et des Emirats détient 99,73% de son capital social.

La société Rapid Recouvrement figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

BTE – SICAR

La société BTE-SICAR a été constituée le 20 Décembre 2004 sous la forme de société anonyme. Au 31 décembre 2015, le capital de la société s'est élevé à 3 000 000 dinars. Elle est détenue à 75,00% par la BTE et 25,00% par la Société Rapid Recouvrement. La société a pour objet la participation pour son propre compte et pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises créées par de nouveaux promoteurs, tel que défini par le code d'incitation aux investissements, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises rentrant dans le cadre de la mise à niveau ou rencontrant des problèmes économiques, des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir ou de maîtriser la technologie dans tous les secteurs économiques, conformément à la réglementation en vigueur régissant les SICAR.

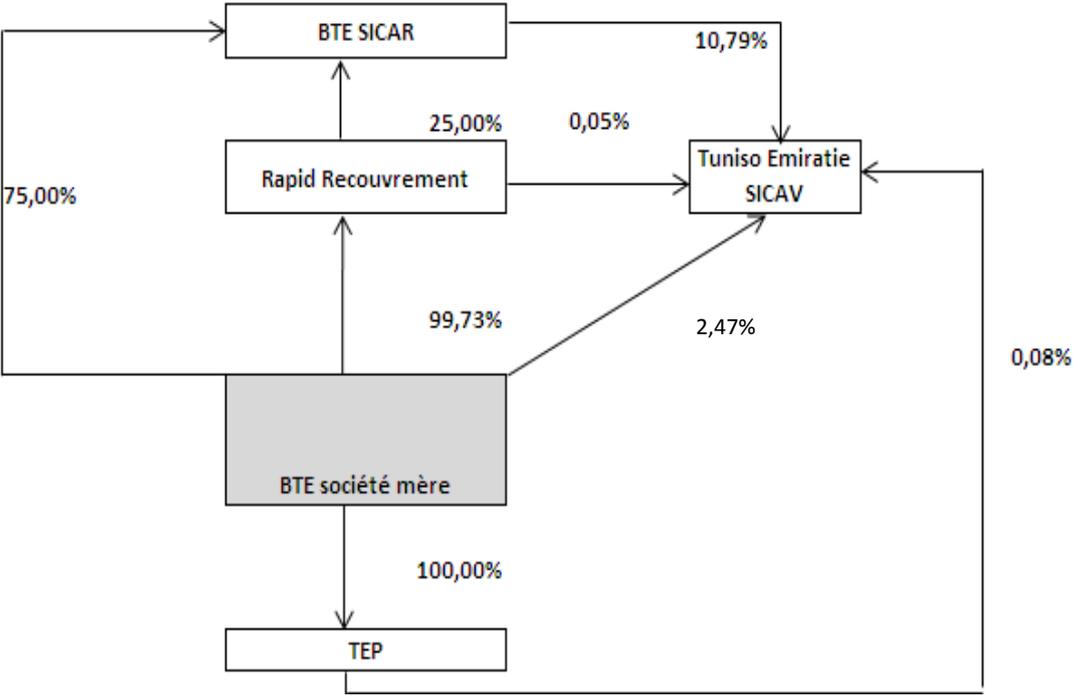
La société BTE SICAR, figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Tuniso Emiratie SICAV (TES)

La Tuniso Emiratie SICAV a été agréée par décision du CMF n°45-2006 datée du 8 novembre 2006 en tant que société à capital variable spécialisée dans l'investissement dans les valeurs obligataires, les bons du Trésor et tout titre portant un taux d'intérêt fixe. Dotée d'un capital initial de 1 million de dinars, elle a ouvert son capital au public en mai 2007. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

La Banque de Tunisie et des Emirats détient 2,47% de son capital social à la date du 31/12/2015. La société Tuniso Emiratie SICAV figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode d'intégration globale.

2.5.1.2 Schéma financier du groupe au 31/12/2015



2.5.1.3 Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2015

Sociétés	Banque de Tunisie et des Emirats	RR	T.E.P	BTE SICAR	Tuniso Emiratie Sicav
Banque de Tunisie et des Emirats		99,73%	100%	75%	2,47%
RR	0		0	25%	0,05%
T.E.P	0	0		0	0,08%
BTE SICAR	0	0	0		10,79%
Tuniso Emiratie Sicav	0	0	0	0	

2.5.1.4 Evènements récents modifiant le schéma financier du groupe BTE entre le 31/12/2015 et la date de l'élaboration du document de référence

Néant.

2.5.1.5 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2015

Sociétés / (en KDT)	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat Net	Dettes Globales (Total passifs)	Charges Financières	Dividendes distribués en 2015 au titre de l'exercice 2014	Dividendes distribués en 2016 au titre de l'exercice 2015
Banque de Tunisie et des Emirats	128 105	57 074	1 936	1 663	778 263	28 726*	-	-
RR	3 199	979	970	296	1 360	1,6	-	-
T E P	2 989	1 225	- 808	- 816	51	-	-	-
BTE SICAR	3 381	557	313	250	19 564	-	250	240
Tuniso Emiratie Sicav	60 027**	2 901	2 532	2 571	113	237***	2 319	2 617

* : charges d'exploitation bancaire

** : actif net

*** : charges de gestion de placements

2.5.1.6 Engagements financiers des sociétés du groupe au 31/12/2015

En KDT

Sociétés	Emprunts extérieurs	Fonds Gérés	Certificats de dépôts	Crédits bancaires	Concours bancaires	Emprunts obligataires	Emprunts sur pensions livrées	Total
Banque de Tunisie et des Emirats	14 704	-	66 500	21 882*	60 000**	88 250	1 401	252 737
RR	-	-	-	-	-	-	-	-
TEP	-	-	-	-	-	-	-	-
BTE SICAR	-	18 475	-	-	-	-	-	18 475
Tuniso Emiratie Sicav	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	14 704	18 475	66 500	21 882	60 000	88 250	1 401	271 212

(*) Crédits relais à MT

(**) Emprunts Marché Monétaire

2.5.1.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment la BTE. Elles peuvent en outre émettre des billets de trésorerie avalisés par la BTE et souscrits par les sociétés du groupe dans les conditions du marché.

2.5.2 Relations de la BTE avec les sociétés du groupe BTE au 31/12/2015

2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la BTE se détaillent comme suit:

En mDT

	Dépôts à vue	Autres dépôts	Total dépôts
RR	210	-	210
T E P	106	-	106
BTE-SICAR	24	-	24
Tuniso Emiratie Sicav	865	15 100	15 965
Total	1 205	15 100	16 305

Source : Banque de Tunisie et des Emirats

Prêts octroyés :

Néant

2.5.2.2 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Donnés : Néant

Reçus : Néant

2.5.2.3 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Créances sur les sociétés du groupe : Néant

Dettes envers les sociétés du groupe :

- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 15 518 DT au titre de l'exercice 2015.
- La société «Rapid Recouvrement» bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 4 914 DT au titre de l'exercice 2015.
- La «TES» bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 23 193 DT au titre de l'exercice 2015.

2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BTE et distribués par les autres sociétés du groupe :

En 2015 au titre de 2014

Société	Montant en KDT
BTE SICAR	293*
T E S	56
R R	450**
Total	799

* : il s'agit des dividendes de la BTE SICAR (187.5 KDT) et des Dividendes sur Fonds gérés (105.5 KDT) ;

** : Au 31/12/2015, un montant de 1 044 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir dont 450 KDT encaissés fin février 2015, et relatifs à l'exercice 2012.

En 2016 au titre de 2015

Société	Montant en KDT
BTE SICAR	180
T E S	61,8
Total	241,8**

** : Les montants correspondent à des dividendes (pas de jetons de présence)

2.5.2.5 Les dividendes et autres rémunérations distribués par la BTE et encaissés par les autres sociétés du groupe :

En 2015 au titre de 2014 : Néant

En 2016 au titre de 2015 : Néant

2.5.2.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

2.5.2.6.1 Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2 Cautions

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.3 Relations commerciales entre la BTE et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2015

2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Chiffre d'affaires encaissé par la BTE

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe au 31/12/2015 s'élève à 569 KDT réparti comme suit :

Société	Montant du CA en KDT	Nature de la transaction
RR	5	Redevances de crédit bail et commissions
BTE SICAR	224	Intérêts sur fonds gérés alloués par la BTE
BTE SICAR	162	Plus-values sur rétrocession
TES	5	Commission de dépositaire
TES	173	Commission de distribution
Total	569	

Chiffre d'affaires décaissé par la BTE:

Société	Montant du CA en KDT	Nature de la transaction
BTE SICAR	407	Commissions sur fonds gérés
Total	407	

2.5.3.2 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant

Ventes :

Courant l'exercice 2015, la BTE a cédé à sa filiale « Rapid Recouvrement » certaines créances douteuses d'une valeur brute totale de 20.804 KDT et totalement couvertes par des provisions et agios réservés moyennant un prix de 15 DT.

2.5.3.3 Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Données :

- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture. Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 173 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

2.5.3.4 Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5 Contrats de location

Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la Tuniso Emiratie SICAV. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

2.5.3.6 Fonds gérés

La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2015 la somme de 18 337 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2015 des intérêts de placements pour un montant de 224 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 162 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 407 KDT.

2.6 Relations de la BTE avec les autres parties liées au 31/12/2015

2.6.1 Informations sur les engagements

- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.
- Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances-SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

Au 31/12/2015, les engagements de la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV se détaillent comme suit :

En KDT	
Engagement	Montant
Encours Prêts MLT	875
Principal impayé	4 631
Intérêts & commissions impayés	68
Total	5 574

- La BTE a signé en 2004 avec la société « Jerba Aghir » dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE.

L'échéancier s'étend du 01/03/2005 au 01/12/2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27/04/2004.

Au 31/12/2015, les engagements de la société Jerba Aghir se détaille comme suit :

En KDT	
Engagement	Montant
Principal impayé	1 966
Intérêts & commissions impayés	292
Total	2 258

2.6.2 Transferts de ressources

Reçus : Néant

Donnés : Néant.

2.6.3 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

Reçues : Néant

Données : Néant

2.6.4 Relations commerciales

2.6.4.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2015

Décaissé : Néant.

Encaissé : Néant

2.6.4.2 Les prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données : Néant

2.6.4.3 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats : Néant

Ventes : Néant

2.6.5 Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2015. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de 85 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au

niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

2.7 Dividendes

Désignation	2015	2014	2013
Dividendes (en Dinars)	-	-	1 800 000
Nominal (en Dinars)	20	20	20
Nombre d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire admises	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividendes par ADP (en Dinars)	-	-	1,8
% du nominal	-	-	9%
Date de mise en paiement			04/09/2014

2.8 Marché des titres

Les actions ordinaires de la BTE ne sont pas négociées sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Toutefois, seules les Actions à Dividende Prioritaire émises par la BTE sont admises et négociées sur ce marché.

Il existe 3 emprunts obligataires émis par la BTE négociables sur le marché obligataire:

- ✓ Emprunt Obligataire BTE 2009 : (50MDT : 5,25%, 10 ans, Dernière échéance 15/09/2019).
- ✓ Emprunt Obligataire BTE 2010 (50 MDT) :
 - 40 MDT :
 - 7,2 MDT : sur 10 ans, 5,20%, Dernière échéance : 17/09/2020 ;
 - 32,8 MDT : sur 10 ans, TMM+ 0,7%, Dernière échéance : 17/09/2020 ;
 - 10 MDT : sur 20 ans ; 5,85% ; Dernière échéance : 17/09/2030.
- ✓ Emprunt Obligataire BTE 2011 (50 MDT) :
 - 35 MDT sur 7 ans avec 2 années de grâce au taux variable de TMM+1,3% l'an, Dernière échéance : 09/02/2019 ;
 - 15 MDT sur 20 ans au taux fixe de 6,25% l'an, Dernière échéance : 09/02/2032.

2.9 Notation de la banque

BTE est notée B-/Stable/C par l'agence de Rating Standard & Poors en Août 2015 ; Note confirmée le 29/10/2015.

Ratings Detail (As Of October 29, 2015)

Banque de Tunisie et des Emirats

Counterparty Credit Rating B-/Stable/C

Counterparty Credit Ratings History

13-Aug-2015	B-/Stable/C
06-Aug-2013	B/Negative/B
28-Jun-2012	B+/Stable/B
29-May-2012	BB-/Watch Neg/B
21-Mar-2011	BB/Negative/B
20-Jan-2011	BB/Watch Neg/B

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. Standard & Poor's credit ratings on the global scale are comparable across countries. Standard & Poor's credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country. Issue and debt ratings could include debt guaranteed by another entity, and rated debt that an entity guarantees.

RatingsDirect®

Banque de Tunisie et des Emirats

Primary Credit Analyst:

Clement Bonnin, Paris (33) 1-4420-6703; clement.bonnin@standardandpoors.com

Secondary Contact:

Mohamed Damak, Dubai (971) 4-372-7153; mohamed.damak@standardandpoors.com

Table Of Contents

Major Rating Factors

Outlook

Rationale

Related Criteria And Research

Banque de Tunisie et des Emirats

SACP	b-		+	Support	0	+	Additional Factors	0
Anchor	b+			GRE Support	0		Issuer Credit Rating B-/Stable/C	
Business Position	Moderate	-1		Group Support	0			
Capital and Earnings	Moderate	0		Sovereign Support	0			
Risk Position	Adequate	0						
Funding	Below Average	-1						
Liquidity	Adequate							

Major Rating Factors

Strengths:	Weaknesses:
<ul style="list-style-type: none"> • Consistent strategy and stable management team. • Prudent loan growth. • Improving funding structure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modest franchise in a fragmented market. • Moderate capitalization. • Weak revenue generation. • Funding still reliant on wholesale markets.

Outlook: Stable

The stable outlook on Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) predominantly reflects Standard & Poor's Ratings Services' opinion that the risks associated with operating in Tunisia have lessened. Now that the political transition is complete, we assume that the government will implement policies that support faster economic growth and external and fiscal consolidation. However, the new structure of the current governing coalition, alongside high public demand for improved social policies, could result in a shaky reform process over the coming years. We also believe that the bank's loan portfolio—which originated when it was still a development bank and bears very high credit risks—will gradually amortize, notably decreasing BTE's exposure to the tourism sector.

We could lower our ratings on BTE if heightened economic volatility recurs and amplifies the credit risk on the bank's loan portfolio.

We could raise our ratings on BTE if it increased its deposit collection and displayed a strong and sustainable decrease in wholesale funding.

Rationale

Our ratings on BTE reflect its anchor of 'b+', and our view of its "moderate" business position, "moderate" capital and earnings, "adequate" risk position, and "below average" funding and "adequate" liquidity, as our criteria define these terms. We assess BTE's stand-alone credit profile (SACP) at 'b-'.

BTE exhibits a moderate business franchise following its transformation into a commercial bank from a development bank. We believe that revenues and earnings growth will continue to be constrained in the next few years amid heightened competition and Tunisia's economic difficulties.

We expect the bank will maintain moderate capitalization in the next 18-24 months on the back of above average loan growth and still low earnings capacity levels, constraining capital build. We forecast BTE's Standard & Poor's risk-adjusted capital (RAC) ratio before adjustments to be slightly below 6.0% by the end of 2016.

We believe that the bank's asset quality has deteriorated owing to the economic slowdown in Tunisia particularly the tourism sector. BTE's credit losses have risen over the past 12 months. In contrast, we expect coverage of nonperforming loans by loan loss provisions to gradually increase to 70% through 2015 and 2016, from a low base of about 53% in 2014.

The bank is funded by customer deposits but continues to rely on wholesale funding. Despite tight conditions for deposit collection in 2014, BTE's customer base is growing but we do not expect its funding profile to change drastically in the next 12 months. Similar to its peers, BTE's liquidity could come under pressure if loan growth outpaces growth in deposits when better economic conditions return.

Despite our view of BTE's strong link with the Tunisian government and its limited role for Tunisia, the ratings on BTE do not incorporate any expectation of external government support due to our assessment of Tunisia's creditworthiness.

Anchor: 'b+' for Tunisian banks

Under our bank criteria, we use our Banking Industry Country Risk Assessment (BICRA) methodology and our economic risk and industry risk scores to determine a bank's anchor, the starting point in assigning an issuer credit rating. The anchor for a commercial bank operating in Tunisia is 'b+'.

Tunisia's economic risk score is '8' and reflects the country's fairly diversified economy. However, various shocks, including a decline in tourism revenues, and weak growth in the EU, have hindered Tunisia's macroeconomic prospects. In our view, economic imbalances have been building in Tunisia over the past three years, as demonstrated by the rapid increase in residential real estate prices, the sharp widening of the current account deficit, and the higher recourse to external debt. The banking system remains highly exposed to the real estate sector and could be negatively affected in case of a correction. Although we expect credit growth to remain muted over the next 18 months, credit risk is very high and we expect asset quality to stabilize at best over the coming 12 months. The industry risk score for Tunisia is '9'. This reflects our view of extremely high risk related to the system's institutional framework. In addition, the banking sector has a fairly weak funding profile with a moderate share of core customer

deposits funding loans, and the domestic debt capital market is shallow. Finally, banks exhibit low profitability due to strong competition in a fragmented banking sector. We believe that delayed reforms have further pushed down the system's profitability and loss absorbency capacity.

Table 1

Banque de Tunisie et des Emirats Key Figures					
--Year-ended Dec. 31--					
(Mil. TND)	2014	2013	2012	2011	2010
Adjusted assets	794.7	821.8	706.3	627.8	566.0
Customer loans (gross)	597.1	562.4	536.9	515.7	463.2
Adjusted common equity	126.3	138.8	138.5	145.3	144.0
Operating revenues	27.5	28.5	25.4	22.9	22.2
Noninterest expenses	20.1	17.5	16.2	14.1	11.4
Core earnings	(10.9)	(4.5)	(5.1)	2.3	6.2

TND—TND-Tunisian dinar. N/A—Not available. N/A—Not applicable. N.M.—Not meaningful.

Business position: A moderate franchise in Tunisia's fragmented banking sector

We consider BTE's business position to be "moderate," owing to the bank's small customer franchise with limited geographic, business, and revenue diversification. With total assets of Tunisian dinar (TND) 795 million at year-end 2014 (equivalent to \$427 million on the same date), BTE controls less than 1% of Tunisian banking system assets and deposits. We consider the bank's transformation into a commercial bank—in progress since 2004—as positive, despite the challenging economic environment and high competition in Tunisia's fragmented banking industry. BTE was formerly a development bank focused on tourism financing. We believe that revenues and earnings growth will continue to be constrained in the next few years amid heightened competition and Tunisia's economic difficulties.

Last year, BTE's board of directors appointed a new CEO who we understand aims to expand and diversify the bank's customer base. We expect management to try to more rapidly expand its customer base over the next 18-24 months. We understand that BTE will try to accompany this loan development with the equivalent amount of customer deposits in order to avoid an increase in wholesale funding that would have a negative effect on its net interest margin. BTE will pursue developing its retail franchise, but will try to slightly diminish its exposure to the corporate sector in the coming years. The bank is currently more skewed toward small and midsize enterprises than its local peers. BTE also operates in cyclical sectors such as tourism and real estate. It has some subsidiaries, including investment companies, brokerage companies, and asset management firms. These entities make a limited contribution to the bank's total assets and revenues. As BTE is equally owned by the Tunisian government and the Abu Dhabi Investment Authority (ADIA, not rated), each owning a 38.9% stake, we consider it to be a government-related entity (GRE) under our criteria. Despite our view of BTE's strong link with the government of Tunisia, the ratings on BTE do not incorporate any external government support (see section "External support").

Table 2

Banque de Tunisie et des Emirats Business Position					
--Year-ended Dec. 31--					
(%)	2014	2013	2012	2011	2010
Total revenues from business line (mil. TND)	N/A	28.0	25.4	22.9	22.2

Table 2

Banque de Tunisie et des Emirats Business Position (cont.)					
Commercial banking/total revenues from business line	N.M.	75.5	89.4	92.9	94.9
Retail banking/total revenues from business line	N.M.	24.5	10.6	7.1	5.1
Commercial & retail banking/total revenues from business line	N.M.	100.0	100.0	100.0	100.0

NA.—Not available. N/A.—Not applicable. N.M.—Not meaningful. TND—Tunisian dinar.

Capital and earnings: Stable capitalization despite weak earnings

We view BTE's capital and earnings as "moderate," based on its capitalization. This incorporates our expectation that BTE's RAC ratio before adjustments will decrease to slightly less than 6.0% by the end of 2016, owing to weak earnings generation and above-average loan growth. As measured by our RAC framework, BTE's pro forma RAC ratio before diversification/concentration adjustments was 6.8% at year-end 2014. The main risk charges that we incorporate, which are higher than those the regulator applies, arise from the bank's corporate lending and equity investment.

Our specific assumptions for BTE are as follows:

- Credit growth of 8% over the next two years, above our calculation of the sector average.
- Slightly higher net interest margins at about 2.0%, on the back of increasing interest income and stabilization of cost of funds.
- Growth of 20% in fees and commissions, supported by credit growth and transactions.
- A gradual reduction in loan loss charges as a portion of operating revenues to about 50% over the next 18-24 months. Credit losses will remain high though, at about 2.6% of average customer loans.
- Declining cost-to-income ratio to 58% by year-end 2016 as new branches reach their breakeven points and personnel remuneration stabilizes.
- A moderate loan loss coverage ratio at 53% at year-end 2014 that we expect will increase gradually to 70% through 2016, which will strain profitability.
- Stable ratio of nonperforming loans (NPLs; defined as 90 days past due) of 19% over the next 18-24 months.
- No dividends over the next 12-18 months.

In our assessment, we factor in weak earnings generation due to low interest margins compared with peers. Relatively high recourse to wholesale funding has been maintaining interest expenses at a fairly high level compared with peers. Since 2010, the cost of funding has been gradually diminishing, thanks to the increase in the deposit share among the funding base.

The quality of BTE's capital and earnings is good and compares adequately with that of domestic rated peers. We expect net interest income to increase slowly, supported by higher income growth from commissions, foreign exchange operations, and a gradual switch of the loan portfolio toward higher margin sectors. We believe BTE's earnings volatility is average when compared with peers'.

We estimate that BTE's three-year average earnings buffer, which measures the capacity for a bank's earnings to cover normalized losses, will stand at about -0.1% at year-end 2014. However, we expect that if the bank manages to increase its net interest margin in the coming 18-24 months, its earnings buffer will become positive.

Table 3

Banque de Tunisie et des Emirats Capital And Earnings					
--Year-ended Dec. 31--					
(%)	2014	2013	2012	2011	2010
Tier 1 capital ratio	N/A	18.9	21.2	22.8	22.0
S&P RAC ratio before diversification	6.8	6.0	8.0	13.0	10.5
S&P RAC ratio after diversification	4.8	4.4	5.3	8.9	6.8
Adjusted common equity/total adjusted capital	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Net interest income/operating revenues	51.9	51.2	59.3	59.7	65.9
Fee income/operating revenues	30.3	29.3	25.4	21.3	17.9
Market-sensitive income/operating revenues	16.4	17.9	13.7	19.5	15.9
Noninterest expenses/operating revenues	73.1	61.6	63.6	61.4	51.2
Provision operating income/average assets	0.9	1.4	1.4	1.5	2.0
Core earnings/average managed assets	(1.4)	(0.6)	(0.8)	0.4	1.1

NA.—Not available. N/A.—Not applicable. N.M.—Not meaningful.

Table 4

Banque de Tunisie et des Emirats Risk-Adjusted Capital Framework Data					
(Mil. TND)	Exposure*	Basel II RWA	Average Basel II RW (%)	Standard & Poor's RWA	Average Standard & Poor's RW (%)
Credit risk					
Government and central banks	58	0	0	85	146
Institutions	135	0	0	153	114
Corporate	338	0	0	645	191
Retail	145	0	0	150	103
Of which mortgage	101	0	0	76	75
Securitization	0	0	0	0	0
Other assets	88	0	0	220	250
Total credit risk	764	0	0	1,252	164
Market risk					
Equity in the banking book¶	46	0	0	547	1,190
Trading book market risk	—	0	—	0	—
Total market risk	—	0	—	547	—
Insurance risk					
Total insurance risk	—	—	—	0	—
Operational risk					
Total operational risk	—	0	—	53	—
(Mil. TND)	Basel II RWA		Standard & Poor's RWA		% of Standard & Poor's RWA
Diversification adjustments					
RWA before diversification	0		1,852		100
Total adjustments to RWA	—		803		43

Table 4

Banque de Tunisie et des Emirats Risk-Adjusted Capital Framework Data (cont.)				
RWA after diversification	0		2,655	143
(Mil. TND)	Tier 1 capital	Tier 1 ratio (%)	Total adjusted capital	Standard & Poor's RAC ratio (%)
Capital ratio				
Capital ratio before adjustments	0	0.0	126	6.8
Capital ratio after adjustments [§]	0	0.0	126	4.8

*Exposure at default. Securitisation exposure includes the securitization tranches deducted from capital in the regulatory framework. [¶]Exposure and Standard & Poor's risk-weighted assets for equity in the banking book include minority equity holdings in financial institutions. [§]Adjustments to Tier 1 ratio are additional regulatory requirements (e.g. transitional floor or Pillar 2 add-ons). RWA—Risk-weighted assets. RW—Risk weight. RAC—Risk-adjusted capital. TND—Tunisia Dinar. Sources: Company data as of Dec. 31, 2014, Standard & Poor's.

Risk position: Deteriorating asset quality, reflecting exposure to the tourism sector

We view BTE's risk position as "adequate." The bank has a high level of nonperforming assets and is exposed to vulnerable sectors, but this is counterbalanced by its conservative credit policy and the adequate asset quality of the loans extended after its transformation. Its asset quality has deteriorated, owing to the economic slowdown in Tunisia. The bank's credit losses have risen over the past 12 months, reaching 3.1% of average gross customer loans from a low base of 0.2% in 2010. This increase mainly comes from the bank's exposure to tourism sector. We expect cost of risk to remain high, at about 2.8% in 2015, on the back of difficult economic conditions for corporates. Reported NPLs were 19.3% at year-end 2014, up from 14.2% the previous year, mostly due to tourism assets. The bank's exposure to the tourism sector is mostly a legacy from when it operated as a development bank. Overall, BTE's NPLs relate mostly to corporate loans, in particular to the tourism sector (about two-thirds of NPLs at year-end 2014) and services. This is unlikely to change, given the current economic environment and Tunisian banks' requirement to keep NPLs on the balance sheet. We expect NPL levels to remain stable through 2015 and 2016. BTE displayed only moderate NPL coverage by provisions, at 53% at the end of 2014, down 3 percentage points from 2013 levels.

BTE displays unfavorable asset quality metrics compared with its local peers, however, loan production originated after 2008 is of much better quality than peers', and displays much lower levels of non-performing assets. We expect the loan portfolio originated prior to 2008 to gradually amortize and increase the bank's asset quality in the future, especially with regards to tourism exposure, which declined to 16% in 2014 from 20% in 2013.

Although BTE's loan portfolio exhibits some sector concentration, if the bank fulfills its development plan, we expect to observe a gradual improvement. Exposures to the industrial sector totaled 20% of loans at year-end 2014, while services, including trade and real estate, accounted for 42% at the same date. The bank's exposure to tourism has been steadily declining and accounted for 16% of total loans at year-end 2014, compared with more than one-half of the bank's loan portfolio in 2006. BTE's retail exposure increased to about 21% of total loans at the end of 2014 compared with 11% at year-end 2011. In our view, the main credit risks are BTE's remaining exposure to tourism and to the small and midsize enterprise segment. We believe the bank's asset quality will be highly correlated with Tunisia's economy.

BTE's loan portfolio is skewed toward large and midsize corporate lending. As a result, the bank's balance sheet exhibits some limited single-name concentration. The top 20 loans amounted to 26% of total loans and 1.3x of BTE's

total adjusted capital at year-end 2014, which is in line with peers.

Table 5

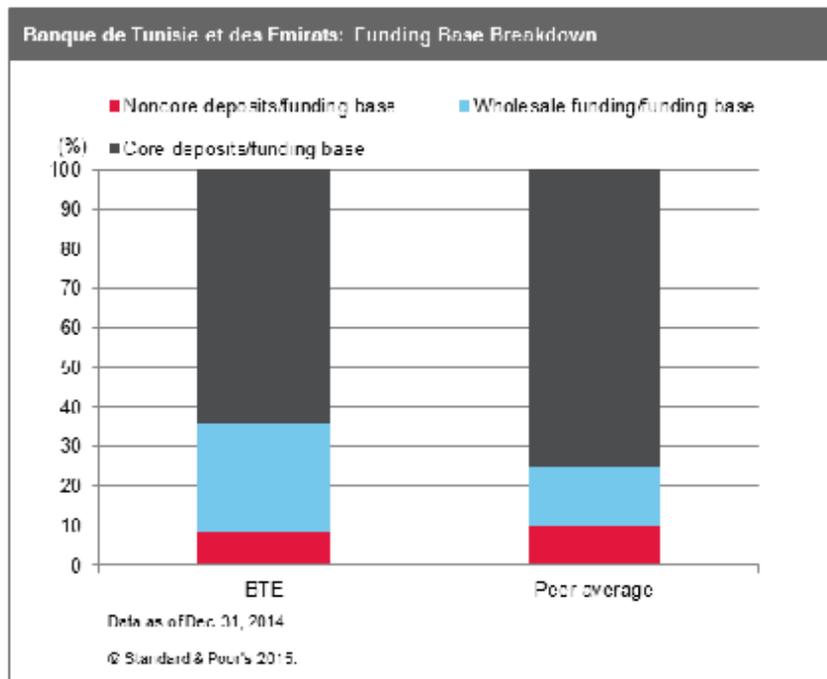
Banque de Tunisie et des Emirats Risk Position					
	--Year-ended Dec. 31--				
(%)	2014	2013	2012	2011	2010
Growth in customer loans	6.2	4.7	4.1	11.3	27.8
Total diversification adjustment / S&P RWA before diversification	43.3	37.9	52.3	45.8	52.8
Total managed assets/adjusted common equity (x)	6.3	5.9	5.1	4.3	3.9
New loan loss provisions/average customer loans	3.1	2.8	2.7	1.3	0.2
Gross nonperforming assets/customer loans + other real estate owned	19.3	14.2	12.7	9.6	8.9
Loan loss reserves/gross nonperforming assets	53.5	56.4	56.0	51.1	49.5

NA.—Not available. N/A.—Not applicable. N.M.—Not meaningful.

Funding and liquidity: Skewed toward wholesale markets

BTE's funding is "below average" and its liquidity is "adequate," in our opinion. Despite BTE's high share of wholesale funding compared with domestic peers, its customer base has gradually grown in the past four years and the cost of funds is decreasing. However, we don't expect its funding profile to change drastically in the next 12 months. At the same time, the bank is increasing its customer deposit base through branch network expansion. BTE's cost of funds has declined by 19 basis points to about 3.4% over 2010-2014. That said, in 2014, the cost of funds slightly increased due to the stagnation of deposit acquisition. In 2014, competition for deposits was quite high in Tunisia and given BTE's already feeble net interest margin, the bank could not retain its most price sensitive depositors.

BTE's funding is still reliant on confidence-sensitive wholesale sources, although significantly less than in the past, forming 36% of its funding base at year-end 2014, down from 62% in 2010 (chart). This largely reflects the bank's former business model, but we believe it is gradually improving. BTE's reliance on the capital markets is decreasing, representing 27.2% of the funding base at the end of 2014 compared with 30% the previous year. BTE slightly increased its recourse to the interbank market in 2014—up to 9% of the funding base compared with 5% the year before—to bridge the financing gap, but this remains in line with domestic peers. BTE's net loan-to-deposit ratio was 127% at year-end 2014, compared with 118% the previous year, which is above peer average. We believe that the bank's stable funding needs are adequately covered by available stable funding as evidenced by its 107% stable funding ratio. BTE's 20 largest depositors accounted for 42% of total deposits at year-end 2014 which is above peers and creates potential funding volatility.



We acknowledge that the bank's broad liquid assets adequately cover its short-term wholesale funding as evidenced by the 1.5x broad liquid assets to short-term wholesale funding ratio at year-end 2014, which is in line with the peer average. The bank held about 20% of its assets in the form of cash and interbank deposits at the end of 2014. BTE has access to central bank funding through repurchase agreement transactions. Similar to its peers, BTE's liquidity could come under pressure if loan growth outpaces growth in deposits when better economic conditions return.

Table 6

Banque de Tunisie et des Emirats Funding And Liquidity					
	--Year-ended Dec. 31--				
(%)	2014	2013	2012	2011	2010
Core deposits/funding base	64.2	65.2	51.0	42.5	38.5
Customer loans (net)/customer deposits	126.8	118.4	175.2	244.2	278.6
Long term funding ratio	87.5	90.7	85.5	72.8	71.8
Stable funding ratio	107.7	118.7	99.9	78.4	76.8
Short-term wholesale funding/funding base	14.9	11.2	18.0	35.6	38.0
Broad liquid assets/short-term wholesale funding (x)	1.7	2.8	1.1	0.4	0.3
Net broad liquid assets/short-term customer deposits	23.5	28.1	3.8	(37.8)	(44.3)
Short-term wholesale funding/total wholesale funding	41.6	32.2	36.8	61.9	61.8

Table 6

Banque de Tunisie et des Emirats Funding And Liquidity (cont.)					
Narrow liquid assets/3-month wholesale funding (x)	2.0	3.4	1.4	0.4	0.4

NA.—Not available. N/A.—Not applicable. NM.—Not meaningful.

External support: None

The long-term rating on BTE reflects its SACP of 'b-'. We consider BTE to be a GRE, since the Tunisian government holds a 38.9% stake in the bank. In accordance with our criteria on rating GREs, we believe there is a "moderate" likelihood that the Tunisian government would provide timely and sufficient extraordinary support to BTE in the event of financial distress.

Our opinion is based on our assessment of BTE's:

- "Strong" link with the Tunisian government, which has, in addition to its direct 38.9% stake in the bank, 50% of the voting rights. We do not consider a privatization likely in the next 12 months; and
- "Limited" role in Tunisia because of the bank's relatively small size. BTE represents less than 1.0% of the Tunisian banking system's assets and deposits.

However, we do not factor any government support into the rating on BTE because we consider that the government has a limited capacity to provide extraordinary support in times of stress.

Additional rating factors: None

No additional factors affect this rating.

Related Criteria And Research

Related criteria

- Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, Dec. 9, 2010
- Bank Capital Methodology And Assumptions, Dec. 6, 2010
- Bank Rating Methodology And Assumptions: Additional Loss-Absorbing Capacity, April 27, 2015
- General Criteria: Group Rating Methodology, Nov. 19, 2013

Related research

- Banking Industry Country Risk Assessment: Tunisia, July 9, 2015

Anchor Matrix										
Industry Risk	Economic Risk									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	bb	bb	bb-	b+	b+
8	-	-	bb+	bb	bb	bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Ratings Detail (As Of October 29, 2015)

Banque de Tunisie et des Emirats

Counterparty Credit Rating

B-/Stable/C

Counterparty Credit Ratings History

13-Aug-2015

B-/Stable/C

06-Aug-2013

B/Negative/B

28-Jun-2012

B+/Stable/B

29-May-2012

BB-/Watch Neg/B

21-Mar-2011

BB/Negative/B

20-Jan-2011

BB/Watch Neg/B

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. Standard & Poor's credit ratings on the global scale are comparable across countries. Standard & Poor's credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country. Issue and debt ratings could include debt guaranteed by another entity, and rated debt that an entity guarantees.

Additional Contact:

Financial Institutions Ratings Europe; FIG_Europe@standardandpoors.com

Copyright © 2015 Standard & Poor's Financial Services LLC, a part of McGraw Hill Financial. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED, OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses, and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw, or suspend such acknowledgement at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal, or suspension of an acknowledgement as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com and www.globalcreditportal.com (subscription) and www.spcapitaliq.com (subscription) and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

OCTOBER 29, 2015 12

1472262 | 301943722

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptible d'affecter l'aptitude au service normale de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économique et financières favorables.
C	
D/SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera générale ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable», «positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN OU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D"

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normale de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Ce paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(s)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative ou indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 Présentation sommaire de la banque

La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), anciennement Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) a été créée en 1982, au terme d'une convention entre les Emirats Arabes Unis et la République Tunisienne ; La BTE a réalisé son premier exercice complet en 1983 en tant que banque d'investissement, statut qu'elle a gardé jusqu'en 2004 où elle a obtenu l'autorisation des autorités tunisiennes d'exercer en tant que banque universelle.

En effet, suite à la réforme bancaire introduite par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, la BTEI s'est transformée en banque universelle avec la dénomination «Banque de Tunisie et des Emirats », La BTE. Son objectif est de cibler, en plus des entreprises, les professionnels et les particuliers, offrir une large gamme des produits propres à la banque commerciale tout en assurant une excellente qualité de service. Ainsi, son activité limitée initialement au financement du haut de bilan, s'est étendue pour toucher toutes les autres sphères des métiers de la banque notamment :

- La collecte des dépôts auprès de la clientèle quelle que soit la forme et la durée ;
- L'octroi de toutes les formes de crédits ;
- L'exercice des activités de change et de trading ;
- La gestion de toutes les formes de moyens de paiement...

Le processus d'universalité engagé par la BTE depuis l'année 2004, s'est traduit par l'ouverture de :

- 13 agences bancaires dans le Grand Tunis,
- 3 agences dans le gouvernorat de Sousse
- 1 agence dans le gouvernorat de Sfax
- 1 agence dans le gouvernorat de Nabeul
- 1 agence dans le gouvernorat de Bizerte
- 1 agence dans le gouvernorat de Gabes
- 1 agence dans le gouvernorat de Beja
- 1 agence dans le gouvernorat de Monastir ;

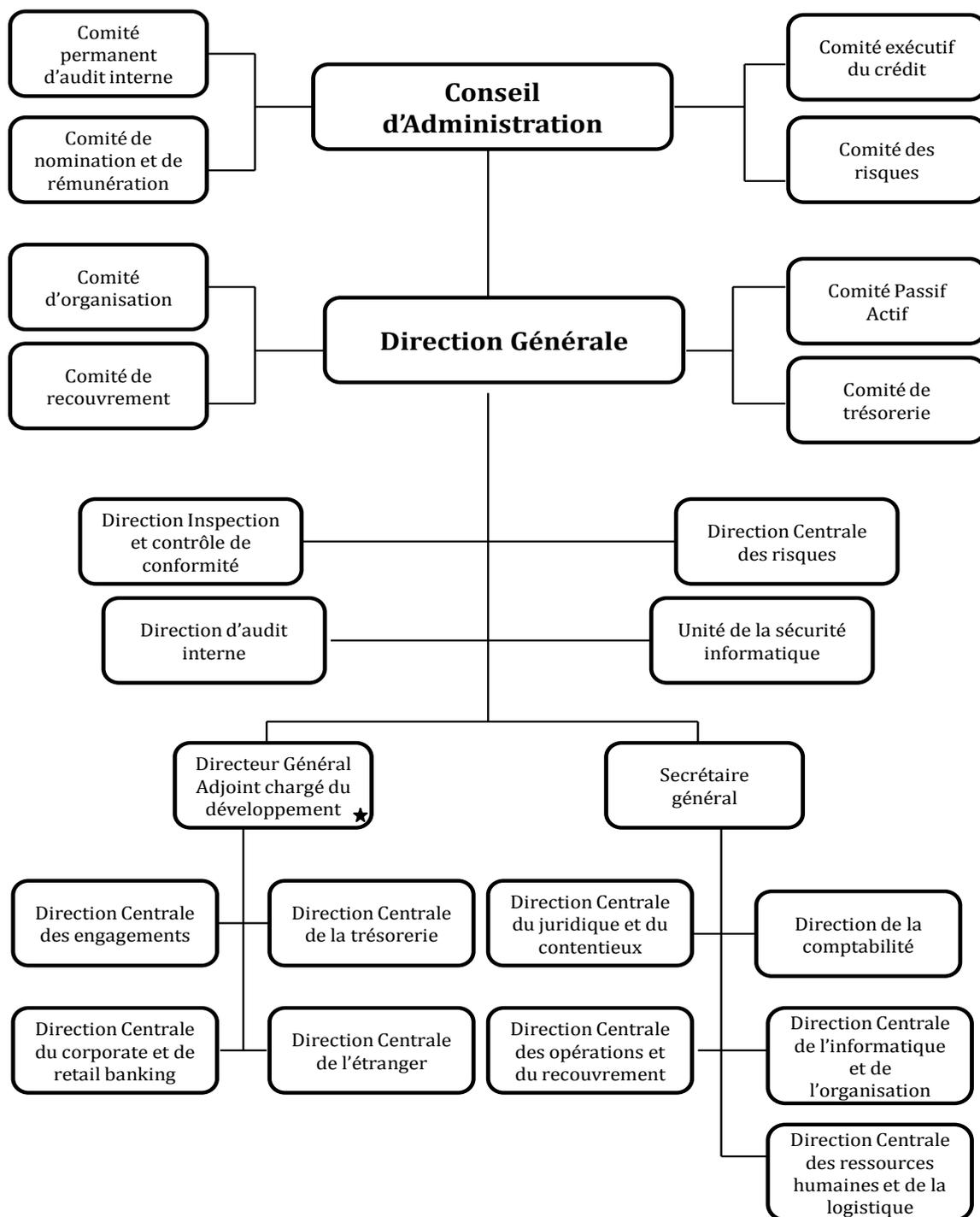
et par l'adoption d'une nouvelle charte d'identité visuelle, l'entame de la mise en place d'un nouveau système d'information orienté client, l'application de nouvelles règles et procédures de gestion, l'adoption d'une nouvelle organisation et l'amélioration de l'environnement immédiat des services centraux de la banque répondant à la diversification et à l'accroissement du volume d'activité, dans une volonté manifeste d'offrir aussi bien aux clients qu'au personnel, de réelles conditions de confort

et d'optimiser la fonction travail. La BTE se présente aujourd'hui comme une banque s'adonnant à tous les métiers de la banque offrant à sa clientèle un package touchant aussi bien les opérations de bas, de haut ou de hors bilan. Ce processus engagé en un laps de temps réduit projette la banque dans une démarche prospective tournée essentiellement vers une consolidation de son positionnement dans le paysage bancaire local.

3.2 Organisation de la banque

3.2.1 L'organigramme de la BTE

L'organigramme fonctionnel de la BTE, au 31/12/2015 se présente comme suit :



★ Il s'agit d'un poste vacant actuellement.

3.2.2 Gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la gouvernance de la banque. Il a pour mission de tracer les grandes lignes du développement de la banque, de mettre en place la stratégie de développement et de veiller à l'application de ces mesures. Il nomme et révoque tous les directeurs et les sous-directeurs et autres responsables de la banque. Il est composé de membres représentant l'Etat D'Abu Dhabi (6) et de membres représentant l'Etat tunisien (6 membres). Le Conseil est présidé par Monsieur Jabr Zaal Khalifa ALFALASSI (Abu Dhabi).

Le Conseil d'Administration est assisté par les comités suivants :

❖ **Le comité permanent d'audit interne** a été créé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 07/12/2004, son rôle est de s'assurer de l'existence du contrôle interne au niveau de l'ensemble des structures et des services de la banque et la divulgation d'informations financières et non financières de qualité. Ce comité est composé de :

- M Fadhel BEN OTHMAN (président du comité);
- M SAQR SALEM EL AMRI (membre);
- M Rached BEN ROMDHANE (membre) ;
- M Mohamed Moubarek AL HAJRI (membre) ; et
- Mme Nejla AYACHI (membre et secrétaire).

❖ **Le comité de nomination et de rémunération** a été décidé lors du Conseil d'Administration tenu le 13/04/2011, son rôle est de déterminer :

- La rémunération et les indemnités des dirigeants de la Banque et ;
- La politique de nomination des dirigeants.

Ce comité est composé de :

- M Mohamed Moubarek AL HAJRI (Président du comité) ;
- M Nasser CHETIT EL KOTBI (membre) ;
- M Hédi DAMMAK (membre) ;
- M Fadhel BEN OTHMAN (membre) ; et
- Mme. Nabila THABET (membre et secrétaire).

❖ **Le comité exécutif du crédit** a été créé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 18/12/2006, son rôle consiste à approuver l'octroi de crédit dans les limites qui sont fixées par le Conseil d'Administration. La composition de ce comité est la suivante :

- M Khaled BEN MILED (président du comité) ;
- M. Oubeid Mourad ESSOUIDI (membre);
- M. Khalifa Ali EL KAMZI (membre) ;

- M Hedi DAMMAK (membre) ;
- Mme. Nabila THABET (membre) ; et
- M. Abdelhamid RZEM (membre et secrétaire).

❖ **Le comité des risques** a été créé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 25/06/2012, son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans le domaine de la gestion et à la surveillance des risques et veille au respect de la réglementation et des politiques arrêtées. La composition de ce comité est la suivante :

- M Nasser Chetit El KOTBI (président du comité) ;
- M Mohamed Chokri REJEB (membre);
- M. Bassel HMAIED (membre) ; et
- M. Lassaad DELLAGI* (membre et secrétaire).

Le Médiateur

La Banque a désigné M. Sadok BELKAID en tant que médiateur.

Le médiateur bancaire a pour mission d'examiner des requêtes présentées à la Banque par ses clients et relatives à leurs différends. A cet effet, il propose les solutions de médiation appropriées.

Il sollicitera du client et de la Banque tous documents et renseignements qu'il juge utiles au bon accomplissement de sa mission. Il peut, pour les besoins de la médiation, les entendre autant de fois qu'il est nécessaire.

Contact : M. Sadok BELKAID

Adresse : 1, rue Médinat El Katif 2037 Cité Ennasr II

Tél : (+216) 71 817 026 / Mobile (+216) 98 422 440

Fax : (+216) 71 817 341

Email : s.belkaid@gnet.tn

La Direction Générale

Le Directeur Général assure la Direction Générale de la banque.

La Direction Générale est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique générale de la banque. Elle en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus aux objectifs et à la politique générale de la banque au regard des risques et veille à la mise en œuvre des processus de contrôle et de reporting à l'organe délibérant.

Par ailleurs, pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par les comités suivants :

- ❖ **Le comité d'organisation** chargé de l'approbation et de la mise en place des nouvelles procédures ainsi que l'actualisation et les mises à jour nécessaires des procédures en vigueur

* Actuellement en retraite, il sera remplacé par le nouveau directeur central des risques.

dans un souci d'organisation de la banque et du double objectif de minimisation des risques et d'amélioration de la qualité du service bancaire dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ce comité est chargé de :

- Réceptionner et examiner les propositions et projets des notes ;
- Proposer et classer les notes à traiter par ordre de priorité ;
- Arbitrer entre les divergences d'opinions concernant les procédures de la banque ou les questions relatives aux techniques de la BTE ;
- Ratifier les notes à diffuser.

❖ **Le comité de recouvrement** chargé des missions suivantes :

- Mettre en place un planning de travail et fixer les objectifs stratégiques relatifs au recouvrement ;
- Procéder à la ratification des décisions d'arrangement, consolidation et rééchelonnement (le comité de recouvrement est tenu de statuer sur ces dossiers selon les seuils de délégation fixés par le Conseil d'Administration) ;
- Effectuer le suivi des recouvrements et des décisions prises ;
- Procéder à la coordination entre les actions de recouvrement réalisées par les différentes entités concernées ;
- Effectuer le transfert et le suivi des dossiers au contentieux (la décision du transfert du dossier au contentieux est du ressort du comité de recouvrement lorsque le montant de la créance en impayé est supérieur à 50 000 DT pour les personnes physiques et 150 000 DT pour les personnes morales) ;
- Assurer le transfert et le suivi des dossiers à la société « Rapid Recouvrement » ;
- Assurer le suivi des décisions prises par le comité dans le cadre des réunions antérieures.

❖ **Le comité Actif – Passif** chargé des missions suivantes :

- Collecter et retraiter les différentes informations présentes et futures du bilan et hors bilan ;
- S'assurer de leur exhaustivité et de leur cohérence ;
- Veiller à l'application de la politique de la banque en matière de maîtrise des risques de change, de liquidité et de taux d'intérêt ;
- Etablir les états nécessaires pour les travaux du comité afin d'améliorer la base des informations (notation de la clientèle...) et répondre aux diverses demandes liées aux risques de taux et de liquidité ;
- Effectuer les simulations des changements prévisibles ou anticipés dans la structure de l'actif et du passif du bilan et hors bilan ;
- Etablir et examiner l'impact des risques (taux d'intérêts, de change et de liquidité) encourus sur les résultats de la banque ;

- Etre informé des engagements de la banque et de leur source de financement :
 - Suivre et connaître les raisons des déplacements enregistrés au niveau des plafonds autorisés ;
 - Prendre les mesures nécessaires ;
 - Fixer les objectifs stratégiques de la banque en matière de performance.

❖ **Le comité de Trésorerie** chargé des missions suivantes :

- Etudier et faire les meilleures propositions de placement de l'excédent de liquidité et des sources de crédits des gaps de trésorerie prévisibles (ces propositions doivent tenir compte du ratio de liquidité nonobstant l'adéquation des ressources et des emplois) ;
- Revoir les résultats de la trésorerie de la semaine écoulée ;
- Statuer sur les appels d'offre de placement et les placements nouveaux ou à renouveler dont les montants égalent ou dépassent un million de dinars et ceci sur la base des priorités fixées par le directeur central de la trésorerie.

3.2.3 Contrôle interne

Le système de contrôle interne de la banque a connu, depuis l'obtention de l'agrément de banque universelle en 2004, plusieurs adaptations en vue de répondre aux exigences de contrôle et de suivi des risques inhérentes aux activités bancaires d'une manière générale.

Le système de contrôle interne de la banque consacre l'existence d'un contrôle à trois niveaux :

Un contrôle de premier niveau assuré par les mécanismes incrémentés au niveau du système d'information ainsi que par les procédures formelles de contrôles effectués avant, en cours, et après la réalisation des transactions.

Un contrôle de deuxième niveau assuré par les services centraux chargés de la supervision de l'activité à l'échelle des unités opérationnelles et des différentes structures de gestion ; ce contrôle permanent a un rôle capital dans le dispositif de contrôle interne dans la mesure où il est responsable de la sécurité au quotidien à travers le respect permanent par l'ensemble des agents des opérations traitées, des règles et procédures en vigueur ,

Le contrôle de troisième niveau est assuré, suivant une démarche de complémentarité et de synergie, par les Directions suivantes au sein de la banque :

- Direction d'audit interne,
- Direction de centrale des Risques
- Direction inspection et contrôle de conformité

Ces Directions, dotées de personnel expérimenté et totalement dédié aux activités de contrôle, préparent des reportings périodiques destinées à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

Toutefois, il est à signaler que les rapports des commissaires aux comptes sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2015 ont relevé certaines faiblesses dans le système de contrôle interne de la banque dont notamment :

- Un retard accusé par la banque dans l'application du circulaire n°2006-19 relatif au contrôle interne ;
- Vacance de certains postes de la banque tels que : direction du marché monétaire (en dinar et en devise), direction des opérations commerciales, direction du contentieux, direction des opérations commerciales de leasing, direction de recouvrement-leasing, direction crédits pour les PME, Ces directions sont actuellement dirigées par intérim ;
- Le calcul manuel des intérêts des dépôts à vue et des certificats d'épargne.

3.2.4 Système d'information

La banque s'est dotée depuis sa conversion en banque universelle en 2004 d'un système d'information intégrée ; Ce système est en constante évolution en vue de permettre à la banque d'assurer un service de qualité et d'assurer le suivi des risques compatible avec les activités bancaires.

Consciente des enjeux liés à la maîtrise de l'information et à l'offre de services de qualité, la banque a arrêté un programme quinquennal de développement de son système d'information en vue d'assurer les principaux objectifs stratégiques suivants:

- ✓ La fiabilisation des informations fournies à travers une vision globale,
- ✓ La diversification des produits et services proposés,
- ✓ La modernisation de la gestion de la relation client (Customer Relationship Management (CRM)),
- ✓ La mise à la disposition du client d'une gamme variée de canaux de distribution,
- ✓ Le suivi quotidien de l'ensemble des risques clients et des risques de marché (taux, change, pays),
- ✓ La modernisation du système de pilotage pour une amélioration de la prise de décision,
- ✓ L'instauration d'outils de gestion de la piste d'audit.

Parallèlement, la banque assure le développement de plusieurs services offerts à la clientèle, dont notamment les Terminaux de Paiement Electroniques, le mobile banking, le site web transactionnel, etc.

Une attention particulière est attachée à la formation continue de l'équipe informatique en vue de lui permettre de maîtriser les technologies nouvelles liées aux TIC et le cloud computing notamment compte tenu de leur importance dans le développement des systèmes modernes d'information.

Consciente de l'impérieuse nécessité de protéger son système d'information contre les risques d'intrusion, de contamination et de défaillance, la banque accorde au volet sécurité l'importance requise.

Toutefois, en application du schéma directeur approuvé par le conseil d'administration du 17 juin 2015, la BTE a mis en place un programme de refonte de son système d'information à même d'améliorer la gestion et les reportings nécessaires à la bonne marche et à la production d'informations fiables et pertinentes aux différentes autorités de tutelles ainsi qu'à tout demandeur d'informations.

Cette refonte a été projetée sur une période maximale de quatre ans et touchera à la majorité des activités de la banque.

L'accent est mis essentiellement sur la trésorerie (dinars et devises) ainsi que l'automatisation de plusieurs activités actuellement gérées manuellement telles que la gestion des recouvrements et contentieux, les financements en devises, les opérations monétiques et les opérations de leasing.

La banque procédera également à la mise en place de plusieurs outils à même de lui permettre une meilleure appréhension de son activité tels que : un module de reporting comptable analytique, accompagné d'un reporting performance des agences, un outil de business intelligence et une mise à niveau générale des outils informatiques en place.

3.2.5 Politique sociale

Formation du personnel

Une politique active de formation et de recyclage a été mise en place, en particulier, depuis la transformation de la banque en banque universelle. Des cycles de formation internes et externes ont été définis en collaboration avec les différents départements de la banque et mis en place à l'intention de l'ensemble du personnel.

A la fin de l'exercice 2015, les dépenses globales relatives à la formation du personnel ont atteint environ 94 mDT, contre 99,7 mDT en 2014, enregistrant une régression de 5,7%.

Politique d'intéressement du personnel

Les avantages sociaux

L'employé de la BTE bénéficie de l'ensemble des avantages conventionnels (Ticket restaurant, prime de scolarité en fonction du nombre d'enfants, cadeaux de fin d'année, prime Aid, etc.).

La prime de scolarité pour l'exercice 2015 s'est élevée à 43 mDT contre 42 mDT à fin 2014 et les frais de restauration pour l'exercice 2015 se sont élevés à 406 mDT contre 374 mDT en 2014.

Il bénéficie, à l'instar des autres banques d'autres avantages, et notamment

- La souscription à une retraite complémentaire ;
- Des avances sur salaires pour faire face à des besoins urgents, des avances à l'occasion des fêtes religieuses et des services de l'Amicale : jardins d'enfants, voyages, excursions, Omra, El Haj, vacances estivales, journée du savoir.

Crédits sur fonds social et autres crédits

La BTE fait bénéficier ses employés de divers crédits sur fonds social qui totalisent 4 045 mDT à fin 2015.

3.2.6 Effectif et Réseau de la banque

Le personnel de la banque a évolué ces trois dernières années comme suit :

	2013	2014	2015*
Personnel d'exécution	43	38	47
Personnel d'encadrement	38	59	68
Cadre de Direction	169	180	204
Total	250	277	319

* sans tenir compte des SIVP, CIAP et personnel de service

L'évolution de la répartition de ces effectifs entre le siège et le réseau se présente comme suit :

	2013	2014	2015**
siège	173	178	235
Réseau	113	125	137
Total	286	303	372

** y compris les SIVP et CIAP

L'évolution remarquable de l'effectif affecté au réseau de distribution est portée par des actions qui visent à :

- Développer le métier de Retail Banking compte tenu du rôle primordial du réseau dans la commercialisation des produits et la fidélisation de la clientèle.
- Doter la force de vente dans le cadre du programme d'extension du réseau en s'appuyant sur des chargés de clientèle spécialisés dans tous les métiers cibles.

Ainsi au 31/12/2015, la répartition du personnel par agence se présente comme suit

Agence /succursale	Les Berges du Lac	Ennasr	Megrine	Sousse	Ariana	Sfax	Bardo	Bizerte	Ben Arous	Marsa	M'Saken	Gabes
Effectif	8	6	5	6	6	6	6	6	6	6	5	5

Centrale	Nabeul	Sousse 2	Beja	Monastir	Boumhel	Aouina	Box Aéroport Tunis Carthage*	Menzeh	Hrayria	Kheireddine
9	5	6	5	6	5	5	2	6	5	6

* : Il s'agit un Box et non pas d'une agence

Réseau d'agences :

Le nombre d'agences bancaires de la BTE, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

	2013	2014	2015
Nombre d'Agences	16	17	22

Source : la BTE

3.3 Activité et performance de la banque au 31 décembre 2015

3.3.1 Les ressources

L'encours des ressources mobilisées par la BTE au cours de l'exercice 2015 a atteint 806,1 millions de dinars, soit une hausse de 10,9% détaillé comme suit :

En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Dépôts et avoirs de la clientèle	489 440	470 700	570 476	-3,83%	21,20%
Emprunts et ressources spéciales	148 259	129 976	107 527	-12,33%	-17,27%
Capitaux propres	138 769	126 330	128 105	-8,96%	1,41%
Total	776 468	727 006	806 108	-6,37%	10,88%

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle

Au 31/12/2015, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 570 476mDT contre 470 700 mDT à fin 2014, soit une hausse de 21,2% résultant :

- D'une hausse de 30,7% des dépôts à terme et de 21,0% des dépôts à vue s'élevant respectivement à 203 007mDT et 286 263 mDT au 31/12/2015;

En mDT

Dépôts	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Dépôts à vue	254 202	236 597	286 263	-6,93%	20,99%
Dépôts d'épargne	32 699	41 423	46 866	26,68%	13,14%
Dépôts à terme	138 153	155 272	203 007	12,39%	30,74%
Autres	64 386	37 408	34 340	-41,90%	-8,20%
Total	489 440	470 700	570 476	-3,83%	21,20%

Part de marché de la BTE en termes de dépôts :

Part de marché des dépôts :	2013	2014	2015
	0,80%	0,70%	0,80%

Source : BTE

3.3.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 107 527 mDT au 31/12/2015 contre 129 976 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une baisse de 17,3%.

Le tableau ci après retrace l'évolution des « Emprunts et ressources spéciales » sur les trois dernières années :

En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Emprunts extérieurs *	28 809	20 898	14 935	-27,46%	-28,53%
Emprunts obligataires*	119 450	109 078	91 191	-8,68%	-16,40%
Autres emprunts	0	0	1 401		
Total	148 259	129 976	107 527	-12,33%	-17,27%

* Compte tenu des frais financiers

3.3.1.3 Les capitaux propres

En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Capital	90 000	90 000	90 000	0,00%	0,00%
Réserves	53 232	47 125	47 238	-11,47%	0,24%
Actions propres	-840	-840	-840	0,00%	0,00%
Résultat reporté	-5 893	959	-9 956	-116,27%	-1138,16%
Résultat de l'exercice	2 270	-10 914	1 663	-580,79%	-115,24%
Total	138 769	126 330	128 105	-8,96%	1,41%

3.3.2 Les emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une augmentation de 23,73% passant de 632,1 millions de dinars à fin 2014 à 782,1 millions de dinars à fin 2015.

En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Crédits à la clientèle	512 271	531 285	659 573	3,71%	24,15%
Portefeuilles titres	68 883	85 698	107 746	24,41%	25,73%
Valeurs immobilisées	14 277	15 139	14 815	6,04%	-2,14%
Total	595 431	632 122	782 134	6,16%	23,73%

3.3.2.1 Les crédits de la clientèle

En 2015, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 659 573mDT soit une évolution de 24,1% par rapport à 2014.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différentes composantes relatives aux crédits à la clientèle

En mDT

Emplois	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Concours MLT	394 437	413 330	455 268	4,79%	10,15%
Concours CT	120 482	128 924	187 868	7,01%	45,72%
Leasing	28 732	31 491	38 323	9,60%	21,70%
Comptes courants débiteurs	29 466	35 087	38 338	19,08%	9,27%
Valeurs en recouvrement	-916	307	772	-133,52%	151,47%
Valeurs brutes	572 201	609 139	720 569	6,46%	18,29%
Agios réservés	-14 892	-16 206	-15 487	8,82%	-4,44%
Provisions	-45 038	-61 648	-45 509	36,88%	-26,18%
Valeurs nettes	512 271	531 285	659 573	3,71%	24,15%

Part de marché de la BTE en termes de crédits

	2013	2014	2015
CREDITS AUX ENTREPRISES	1,08%	1,00%	0,99%
MLT ENTREPRISES	1,50%	1,40%	1,20%
CT ENTREPRISES	0,70%	0,60%	0,81%
CREDIT BAIL	0,70%	1,10%	1,30%
CREDITS AUX PARTICULIERS	0,60%	0,80%	1,05%

Source : BTE

Portefeuille des créances

En mDT

	2013	2014	2015
Total des créances hors leasing*	544 385	577 341	681 474
Classe 2	4 391	18 873	30 012
Classe 3	8 252	9 178	5 495
Classe 4 & 5	80 636	101 981	90 701
Créances douteuses et litigieuses hors leasing	93 279	130 032	126 207
Provisions et agios réservés hors leasing	55 006	71 195	51 279
Taux des créances classées hors leasing	17,13%	22,52%	18,52%
Total créances leasing	28 732	31 491	38 323
Total créances leasing classées	1 525	1 460	912
Provisions et agios réservés sur crédits leasing	403	1 085	745
Taux de créances classées leasing	5,31%	4,64%	2,38%
Total créances y compris leasing (a)	573 117	608 832	719 797
Total créances classées y compris leasing (b)	94 804	131 492	127 119
Provisions et agios réservés y compris leasing (c)	55 410	72 280	52 023
Taux des créances classées y compris leasing b/a	16,54%	21,60%	17,66%
Taux de couverture des créances classées y compris leasing c/b	58,45%	54,97%	40,92%

* : après reclassement selon la NCT 11

3.3.2.2 Le portefeuille titres

Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 107 746mDT au 31/12/2015 contre 85 698mDT au 31/12/2014 soit une hausse de 25,73%.

Les mouvements par catégorie de titres dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit durant les trois dernières années :

En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Titres cotés	7 288	7 288	7 288	0,00%	0,00%
Titres non cotés	17 992	18 055	18 112	0,35%	0,32%
Fonds gérés BTE SICAR	24 104	20 587	20 587	-14,59%	0,00%
Titres de placement	20 359	40 342	62 809	98,15%	55,69%
Créances rattachées	2 110	2 956	3 554	40,09%	20,23%
Total Brut	71 853	89 228	112 350	24,18%	25,91%
Provisions	2 970	3 530	4 604	18,86%	30,42%
Total Net	68 883	85 698	107 746	24,41%	25,73%

3.3.2.3 Les immobilisations nettes

Les immobilisations nettes ont baissé de 2,14% en 2015 pour atteindre 14 815mDT contre 15 139mDT en 2014.

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Immobilisations nettes	14 277	15 139	14 815	6,04%	-2,14%

3.3.3 Les résultats d'exploitation

3.3.3.1 Le Produit net bancaire

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2015 à 28 348mDT contre 27 142mDT au terme de l'année 2014, soit une évolution de 4,4%.

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Produit Net Bancaire	28 033	27 142	28 348	-3,18%	4,44%

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus. Ci-après une description de l'évolution de ces composantes.

3.3.3.2 La marge en intérêts

Au terme de l'année 2015, la marge en intérêts s'est établie à 12 698 mDT, enregistrant ainsi une baisse de 11,1% contre une baisse de 2,0% en 2014.

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Produits en intérêts	34 023	35 369	40 972	3,96%	15,84%
Charges en intérêts	19 443	21 083	28 274	8,43%	34,11%
Marge en intérêts	14 580	14 286	12 698	-2,02%	-11,12%

3.3.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 10 349 mDT au terme de l'année 2015 contre 8 341mDT en 2014 enregistrant ainsi une progression de 24,1% détaillée comme suit :

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Commissions perçus	8 710	8 674	10 801	-0,41%	24,52%
Commissions payées	363	333	452	-8,26%	35,74%
Commissions nettes	8 347	8 341	10 349	-0,07%	24,07%

3.3.3.4 Les autres revenus

Les gains sur opérations financières et autres revenus et sur portefeuille d'investissement totalisent 5 301mDT au 31/12/2015 contre 4 515 mDT au 31 décembre 2014, en hausse de 17,4%. En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Gains sur opérations financières et autres revenus	2 262	1 783	1 333	-21,18%	-25,24%
Revenu du portefeuille d'investissement	2 844	2 732	3 968	-3,94%	45,24%
Total autres revenus	5 106	4 515	5 301	-11,57%	17,41%

3.3.3.5 Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2015, 23 303 mDT marquant ainsi une augmentation de 15,8% par rapport à 2014 (3 172 mDT). Cette augmentation est due principalement à une progression de 19,6% des charges de personnel et de 12,6% des charges d'exploitation. En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Frais de personnel	10 902	12 498	14 950	14,64%	19,62%
Charges d'exploitation	5 016	6 002	6 757	19,66%	12,58%
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	1 458	1 474	1 596	1,10%	8,28%
Dotations aux résorptions des non valeurs	157	157	-	0,00%	-100,00%
Frais généraux	17 533	20 131	23 303	14,82%	15,76%

3.3.3.6 Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif

Au terme de l'année 2015, le solde en pertes de créances totalise -2 025mDT. En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Dotations aux provisions individuelles	-8 814	-21 532	-8 742	144,29%	-59,40%
Dotations aux provisions hors bilan	-419	-386	-141	-7,88%	-63,47%
Dotation aux provisions collectives	-320	-638	-1 355	99,38%	112,38%
Reprise des provisions sur prêts	2 435	5 270	11 697	116,43%	121,95%
Pertes courues sur principal prêts	33			-100,00%	-
Pertes courues sur intérêts	-620	-238	-4	-61,61%	-98,32%
Dotations autres passifs			-3 480	-	-
Solde en pertes de créances	-7 705	-17 524	-2 025	127,44%	-88,44%

3.3.3.7 Le résultat net

Au 31 décembre 2015, le résultat net s'est établi à 1 663mDT contre -10 914mDT à la fin de l'exercice 2014.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les 3 dernières années

En mDT

	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Résultat net de la période	2 270*	-10 914	1 663	-580,79%	-115,24%

* : Hors effets des modifications comptables

3.4 Activité et performance de la banque au 30 Juin 2016

3.4.1 Les ressources

L'encours des ressources mobilisées par la BTE au cours de la période a atteint 839,7 MDT, soit une hausse de 10,2% détaillée comme suit :

En mDT

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Dépôts et avoirs de la clientèle	515 775	609 584	570 476	18,19%
Emprunts et ressources spéciales	118 265	100 291	107 527	-15,20%
Capitaux propres	128 187	129 867	128 105	1,31%
Total	762 227	839 742	806 108	10,17%

3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle

Au 30/06/2016, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 609 584mDT contre 515 775 mDT à la même période 2015, soit une hausse de 18,2% résultant :

- D'une hausse de 34,7% des dépôts à terme et de 0,9% des dépôts à vue s'élevant respectivement à 273 180mDT et 239 899 mDT au 30/06/2016;

En mDT

Dépôts	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Dépôts à vue	237 782	239 899	286 263	0,89%
Dépôts d'épargne	42 089	52 566	46 866	24,89%
Dépôts à terme	202 848	273 180	203 007	34,67%
Autres	33 056	43 939	34 340	32,92%
Total	515 775	609 584	570 476	18,19%

Part de marché de la BTE en termes de dépôts* :

Part de marché des dépôts :	30/06/2015	30/06/2016
	1,1%	1,3%

* : Il s'agit de données par rapport aux banques cotées

3.4.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 100 291 mDT au 30/06/2016 contre 118 265 mDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi une baisse de 15,2%. En mDT

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Emprunts extérieurs *	17 082	10 569	14 935	-38,13%
Emprunts obligataires*	101 183	83 220	91 191	-17,75%
Autres emprunts	-	6 502	1 401	-
Total	118 265	100 291	107 527	-15,20%

* compte tenu des frais financiers

3.4.1.3 Les capitaux propres

En mDT

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Capital	90 000	90 000	90 000	0,00%
Réserves	47 182	47 295	47 238	0,24%
Actions propres	-840	-840	-840	0,00%
Résultat reporté	-9 956	-8 293	-9 956	-16,70%
Résultat de la période	1 801	1 705	1 663	-5,33%
Total	128 187	129 867	128 105	1,31%

3.4.2 Les emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une augmentation de 20,7% passant de 686,3millions de dinars au 30/06/2015 à 828,7millions de dinars au 30/06/2016. En mDT

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Crédits à la clientèle	579 026	709 310	659 573	22,50%
Portefeuilles titres	92 482	104 279	107 746	12,76%
Valeurs immobilisées	14 820	15 114	14 815	1,98%
Total	686 328	828 703	782 134	20,74%

3.4.2.1 Les crédits de la clientèle

Au 30/06/2016, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 709 310mDT soit une évolution de 22,5% par rapport au 30/06/2015.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différentes composantes relatives aux crédits à la clientèle

Emplois	En mDT			
	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Concours MLT	421 889	480 577	455 268	13,91%
Concours CT	145 564	203 871	187 868	40,06%
Leasing	34 305	45 883	38 323	33,75%
Comptes courants débiteurs	38 201	44 540	38 338	16,59%
Valeurs en recouvrement	996	806	772	-19,08%
Valeurs brutes	640 955	775 677	720 569	21,02%
Agios réservés	-11 433	-18 018	-15 487	57,60%
Provisions	-50 496	-48 349	-45 509	-4,25%
Valeurs nettes	579 026	709 310	659 573	22,50%

Part de marché de la BTE en termes de crédits

Part de marché des crédits*	30/06/2015	30/06/2016
	1,2%	1,4%

* : Il s'agit de données par rapport aux banques cotées

Portefeuille des créances

	En mDT		
	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015
Total des créances hors leasing*	605 654	728 988	681 474
Classe 2	4 970	19 436	30 012
Classe 3	27 061	4 844	5 495
Classe 4 & 5	86 800	106 241	90 701
Créances douteuses et litigieuses hors leasing	118 831	130 521	126 207
Provisions et agios réservés hors leasing	54 403	55 943	51 279
Taux des créances classées hors leasing	19,62%	17,90%	18,52%
Total créances leasing	34 305	45 883	38 323
Total créances leasing classées	1 310	692	912
Provisions et agios réservés sur crédits leasing	1 180	595	745
Taux de créances classées leasing	3,82%	1,51%	2,38%
Total créances y compris leasing (a)	639 959	774 871	719 797
Total créances classées y compris leasing (b)	120 141	131 213	127 119
Provisions et agios réservés y compris leasing (c)	55 583	56 538	52 023
Taux des créances classées y compris leasing b/a	18,77%	16,93%	17,66%
Taux de couverture des créances classées y compris leasing c/b	46,26%	43,09%	40,92%

* Après reclassement selon la NCT 11

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015
Ratio de liquidité	93,40%	78,00%	66,00%
Ratio de solvabilité	16,70%	13,44%	15,31%

3.4.2.2 Le portefeuille titres

Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 104 279mDT au 30/06/2016 contre 92 482mDT au 30/06/2015 soit une hausse de 12,7%.

Les mouvements par catégorie de titres dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit durant les trois dernières années :

	En mDT			
	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Titres cotés	7 288	7 288	7 288	0,00%
Titres non cotés	18 062	11 217	18 112	-37,90%
Fonds gérés BTE SICAR	20 587	18 352	20 587	-10,86%
Titres de placement	47 978	70 231	62 809	46,38%
Créances rattachées	2 359	2 647	3 554	12,21%
Total Brut	96 274	109 735	112 350	13,98%
Provisions	3 792	5 456	4 604	43,88%
Total Net	92 482	104 279	107 746	12,76%

3.4.2.3 Les immobilisations nettes

Les immobilisations nettes ont augmenté de 1,98% au 30/06/2016 pour atteindre 15 114mDT contre 14 820mDT au 30/06/2015.

	En mDT			
	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Immobilisations nettes	14 820	15 114	14 815	1,98%

3.4.3 Les résultats d'exploitation

3.4.3.1 Le Produit net bancaire

Le produit net bancaire s'est établi, au 30/06/2016 à 19 808mDT contre 14 743mDT au 30/06/2015, soit une évolution de 34,4%.

	En mDT			
	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Produit Net Bancaire	14 743	19 808	28 348	34,36%

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus. Ci-après une description de l'évolution de ces composantes.

3.4.3.2 La marge en intérêts

Au 30/06/2016, la marge en intérêts s'est établie à 10 411 mDT, enregistrant ainsi une hausse de 45% par rapport au 30/06/2015.

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	En mDT Var juin 2016/ juin 2015
Produits en intérêts	20 340	25 415	40 972	24,95%
Charges en intérêts	13 160	15 004	28 274	14,01%
Marge en intérêts	7 180	10 411	12 698	45,00%

3.4.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 6 052 mDT au 30/06/2016 contre 4 962mDT au 30/06/2015 enregistrant ainsi une progression de 21,97% détaillée comme suit :

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	En mDT Var juin 2016/ juin 2015
Commissions perçus	5 206	6 254	10 801	20,13%
Commissions payées	244	202	452	-17,21%
Commissions nettes	4 962	6 052	10 349	21,97%

3.4.3.4 Les autres revenus

Les gains sur opérations financières et autres revenus et sur portefeuille d'investissement totalisent 3 345mDT au 30/06/2016 contre 2 601 mDT au 30/06/2015, en hausse de 28,6%.

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	En mDT Var juin 2016/ juin 2015
Gains sur opérations financières et autres revenus	630	477	1 333	-24,29%
Revenu du portefeuille d'investissement	1 971	2 868	3 968	45,51%
Total autres revenus	2 601	3 345	5 301	28,60%

3.4.3.5 Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 30/06/2016, 11 785 mDT marquant ainsi une augmentation de 26,7% par rapport au 30/06/2015. Cette augmentation est due à une progression de 24,9% des charges de personnel et de 42,4% des charges d'exploitation.

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	En mDT Var juin 2016/ juin 2015
Frais de personnel	6 271	7 832	14 950	24,89%
Charges d'exploitation	2 236	3 185	6 757	42,44%
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	794	768	1 596	-3,27%
Frais généraux	9 301	11 785	23 303	26,71%

3.4.3.6 Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif En mDT

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Dotations aux provisions sur prêts	-4 382	-4 834	- 8 742	10,31%
Dotations aux provisions Leasing	-291	-122	0	-58,08%
Dotations aux provisions hors bilan	-119	-134	- 141	12,61%
Dotations aux provisions collectives	0	0	- 1 355	
Reprise des provisions sur prêts	600	1 906	11 697	217,67%
Reprise des provisions leasing	233	211	-	-9,44%
Pertes courues sur principal prêts	0	0	0	
Pertes courues sur intérêts	649	-1 328	- 4	-304,62%
Dotations aux provisions sur créiteurs divers	-19	-200	-3 480	952,63%
Solde en pertes de créances	- 3 329	- 4 501	- 2 025	35,21%

3.4.3.7 Le résultat net

Au 30/06/2016, le résultat net s'est établi à 1 705mDT contre 1 801mDT au 30/06/2015 soit une baisse de 5,3%.

	En mDT			
	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015	Var juin 2016/ juin 2015
Résultat net de la période	1 801	1 705	1 663	-5,33%

3.5 Les indicateurs d'activité trimestriels au 30/09/2016

Indicateurs d'activité 3ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	3ème trimestre 2015	au 30/09/2016**	au 30/09/2015*	VARIATION SEPTEMBRE 2016/2015		au 31/12/2015
					Montant	%	
					Produits d'exploitation bancaire	15 852	
Intérêts (1)	12 525	10 687	37 940	31 027	6 913	22,3%	40 972
Commissions en produits (2)	3 313	2 695	9 567	7 901	1 666	21,1%	10 801
Gains nets sur opérations de change	371	488	848	1 118	-270	-24,2%	1 333
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	-357	571	2 511	2 542	-31	-1,2%	3 968
Charges d'exploitation bancaire	7 116	6 700	22 322	20 104	2 218	11,0%	28 726
Intérêts encourus	7 098	6 692	22 102	19 852	2 250	11,3%	28 274
Commissions encourues	18	8	220	252	-32	-12,7%	452
Produit Net Bancaire	8 736	7 741	28 544	22 484	6 060	27,0%	28 348
Autres Produits d'exploitation	4	8	14	32	-18	-56,3%	44
Charges opératoires :	6 312	4 880	17 329	13 387	3 942	29,4%	21 707
Frais de personnel	5 319	4 092	13 151	10 363	2 788	26,9%	14 950
Charges générales	993	788	4 178	3 024	1 154	38,2%	6 757
Structure du portefeuille			110 566	98 531	12 035	12,2%	107 746
Portefeuille titre commercial			78 136	55 098	23 038	41,8%	
Portefeuille titre d'investissement			32 430	43 433	-11 003	-25,3%	
Encours nets de crédits (3)			699 927	618 978	80 949	13,1%	659 573
Encours des dépôts			636 719	606 118	30 601	5,0%	570 476
Dépôts à vue			224 230	310 927	-86 697	-27,9%	286 263
Dépôts d'épargne			56 269	46 280	9 989	21,6%	46 866
Dépôts à terme			313 966	215 967	97 999	45,4%	203 007
Autres produits financiers			42 254	32 944	9 310	28,3%	34 340
Emprunts et ressources spéciales			85 539	103 626	-18 087	-17,5%	107 527
Encours lignes de crédits			6 639	12 989	-6 350	-48,9%	16 105
Frais financiers sur lignes de crédits			62	178	-116	-65,2%	231
Encours emprunts obligataires			71 000	88 250	-17 250	-19,5%	88 250
Frais financiers sur emprunts obligataires			1 294	2 209	-915	-41,4%	2 941
AUTRES EMPRUNTS			6 544	6 544	0	0%	6 544
Capitaux propres			135 062	130 489	4 573	3,5%	128 105

* Données corrigées

** Données provisoires

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

(3) : Les encours nets de crédit ne comprennent pas les comptes rattachés aux crédits.

L'activité de la BTE a été marquée au cours des neuf premiers mois de 2016 par une augmentation de 19,4% des produits d'exploitation bancaire par rapport à la même période de l'année 2015 du fait de la hausse principalement des intérêts de 22,3% et des commissions de 21,1%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 11,0% au cours de la même période.

Le Produit net bancaire a enregistré à fin septembre 2016 une augmentation de 27,0% (+6 060 mille de dinars) par rapport aux neuf premiers mois de 2015. Le portefeuille titres a enregistré une

évolution de 12,2% (+12,035 millions de dinars) résultant des investissements réalisés dans les titres de placement (Notamment dans les emprunts obligataires et les BTA). L'encours des crédits a enregistré au cours des neuf premiers mois de 2016 un accroissement de 13,1% (+80,949 millions de dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des crédits aux particuliers (+47,266 millions de dinars, soit +26,5%) ainsi que les crédits CT aux entreprises (+22,896 millions de dinars, soit +14,7%). Les dépôts de la clientèle ont enregistré, de leur côté, au terme des neufs premiers mois de 2016 un accroissement de 5,0% (+30,601 millions de dinars) par rapport à la même période de 2015 résultant essentiellement de l'accroissement des dépôts à terme (+45,4%), soit +97,999 millions de dinars, ainsi que de l'accroissement des comptes d'épargne qui ont augmenté de (+21,6%), soit +9,989 millions de dinars.

3.6 Matrice SWOT

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<ul style="list-style-type: none">➤ Bonne adéquation du capital et forte solvabilité ;➤ Forte probabilité de soutien de la part des actionnaires majoritaires : Etat Tunisien et Etat D'Abu Dhabi ;➤ Une stratégie de croissance multiforme;➤ Politique sélective dans la banque de détail et la banque d'entreprise.	<ul style="list-style-type: none">➤ Faible taille du réseau ;➤ Base de déposants peu développée ;➤ Sources de Refinancement coûteuses ;➤ Notoriété insuffisante.
<u>Opportunités</u>	<u>Menaces</u>
<ul style="list-style-type: none">➤ Réformes du secteur financier;➤ Libéralisation en cours du marché ;➤ Gisements de croissance tant sur le marché des particuliers que sur celui de banque d'affaires.	<ul style="list-style-type: none">➤ Dégradation de la situation économique et financière post-révolution ;➤ Détérioration de la qualité des actifs dans la quête d'une masse critique ;➤ Forte intensité concurrentielle locale et étrangère ;➤ Dépendance vis-à-vis du secteur touristique (bien qu'en baisse).

3.7 Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque

La banque s'est attachée depuis sa transformation en banque universelle à mettre en place une politique de gestion des risques conformément aux recommandations figurant dans la Circulaire de la BCT N° 2006-19. Cette action qui concerne l'ensemble des structures et implique l'adhésion des entités du front office tout autant que celles du back office a été initiée dès 2008 par la mise en place d'une unité de contrôle des risques ; en juillet 2011, le nouvel organigramme a consacré l'importance attachée à cette fonction par la mise en place d'une Direction Centrale des risques.

Les actions menées par l'entité Risques ont porté sur différents aspects de l'activité bancaire et notamment, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de taux, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de règlement et le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

✓ **Risque de crédit**

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le risque de crédit est, principalement, le risque de perte lié à la défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable.

La défaillance du débiteur se traduirait en effet par la survenance d'une perte correspondant au non recouvrement partiel ou total des fonds prêtés (ou à l'appel en garantie).

A l'instar des autres banques de la place, la BTE est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente 83% au 31/12/2015 du total de ses actifs.

Le système de mesure de risques de crédit mis en place permet d'appréhender les différentes catégories de risques à partir d'informations qualitatives et quantitatives pour la plupart des relations bénéficiant de concours de la banque. Toutefois, la répartition globale des engagements par niveau des risques et par catégorie de débiteur ainsi que par secteur économique et par zone géographique est effectuée moyennant des retraitements manuels, en attendant la mise en place d'un système informatique pour combler ce besoin.

Le système de délégation des autorisations des crédits a été mis en place et des procédures de contrôle alternatives permettent de s'assurer de son respect en l'absence d'un système d'information approprié.

De leur côté, les garanties sont intégrées dans le processus crédit et un système de notation interne a été approuvé et mis en place en 2016.

Le projet de mise en place d'un nouveau Global banking est de nature à faciliter le suivi du risque des crédits, notamment à travers la vision globale de la relation et la détermination de sa rentabilité et la mise en place d'un dispositif de gestion des risques prenant en compte la volumétrie actuelle et prévisionnelle des opérations de la banque ainsi que les spécificités de la réglementation telles qu'elles sont définies par la Banque Centrale de Tunisie. Ce projet devra être mis en place en 2017-2018.

✓ **Risque de marché**

Dans le cadre du suivi des risques de marché, la banque a mis en place des procédures permettant le respect des limites énoncées par la BCT en matière de position de change par devises et de la position de change globale toutes devises confondues.

La mesure des risques encourus en cas de fortes variations des paramètres de marché sera mise en place à l'achèvement du nouveau global banking.

✓ **Risque de taux d'intérêts**

Des mesures périodiques des risques de taux sont effectuées grâce à un modèle interne. Le système de mesure du risque global de taux sera amélioré lors de la mise en place du nouveau global banking qui permettra notamment de mesurer l'impact des flux prévisionnels sur les résultats et les fonds propres de la banque.

✓ **Risque de liquidité**

Le comité de trésorerie constitue l'organe de suivi du risque de liquidité et permet sur la base des prévisions de trésorerie de prendre les mesures adéquates en vue de faire face aux gaps et/ou déficits par maturité.

Le comité Actif- Passif évalue sur une base périodique l'adossement des emplois aux ressources de la banque et prend les décisions pour assurer l'équilibre financier de la banque.

✓ **Risque opérationnel**

Un dispositif de mesures et de suivi des risques opérationnels a été approuvé et mis en place en 2016 dans le but d'assurer un suivi permanent des incidents liés aux risques opérationnels et de définir les mesures propres à circonscrire leur gravité. A cet effet, un système global de déclarations des diverses entités concernées ainsi qu'une base de données des incidents de nature opérationnelle sur la base de la cartographie des risques opérationnels a été mis en place en 2016.

✓ **Risque de règlement**

Le développement du système informatique va permettre de déterminer le degré d'exposition au risque de règlement.

La banque procédera à l'évaluation du risque de règlement encouru dans l'hypothèse de la défaillance des donneurs d'ordre.

✓ **Le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme**

La BTE a développé un projet pour lutter contre le blanchiment d'argent. Ce projet a été réalisé dans un cadre mutualisé regroupant 4 banques de la place.

3.8 Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la Banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 Décembre 1991 (telle que modifiée et complétée par les circulaires BCT N°99-04 du 19 Mars 1999, N°2001-04 du 16 Février 2001, N° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire 2012-09 du 29 juin 2012).

1- Application de l'article 1 :

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **3 fois les fonds propres nets de la Banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.**

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque s'élève, au 31/12/2015, à 259 296 KDT, représentant ainsi 2,08 fois les fonds propres nets de la Banque.

Il s'en suit qu'au 31/12/2015, ce ratio est respecté par la Banque.

- **1,5 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la Banque s'établit, au 31/12/2015, à 133 731 KDT représentant ainsi 1,07 fois les fonds propres nets de la Banque.

Il s'en suit qu'au 31/12/2015, ce ratio est respecté par la banque.

L'ARTICLE 1 EST RESPECTE

2- Application de l'article 2

- **Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n° 91-24, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.**

Au 31/12/2015, aucun cas de dépassement n'a été constaté.

L'ARTICLE 2 EST RESPECTE

3- Application de l'article 3 :

- **Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.**

Aucun engagement sur les personnes visées par l'article ci-dessus n'a été enregistré au 31/12/2015.

L'ARTICLE 3 EST RESPECTE

4- Application de l'article 4

- **Les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2015 à 124 829 KDT et représentent 15,3 % des risques encourus pondérés qui s'élèvent à 815 550 KDT.

L'ARTICLE 4 EST RESPECTE

3.9 Litige ou arbitrage

La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013. En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards. A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements.

Le 10 mai 2016, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la Banque. En date du 24 mai 2016, la banque a reformulé son opposition quant à cette réponse. Elle a, néanmoins, maintenu le montant de la provision constatée depuis fin 2015 pour un montant de 3 880 KDT.

3.10 Politique d'investissement de la banque

Le tableau ci-dessous retrace les investissements prévisionnels de la BTE sur la période 2016-2020 :

En mDT

Les investissements futurs	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	Total
Terrain						
Constructions	1 378	1 448	1 216	1 276	1 340	6 658
Mobiliers et matériel de bureau	150	150	1 000	150	150	1 600
Matériel de transport	200	200	200	200	200	1 000
Matériel informatique	1 500	5 000	3 000	2 500	2 500	14 500
AAI	1 380	1 450	1 220	1 280	1 680	7 010
Etude et Partenariat	100	100	100	100	100	500
Total	4 708	8 348	6 736	5 506	5 970	31 268

e : estimé

p : prévisionnel

CHAPITRE 4 : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT

4.1. La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BTE au 31/12/2015

4.1.1 Patrimoine immobilier de la BTE au 31/12/2015

4.1.1.1 Situation des immobilisations

En mDT

Libellé	Valeur Brute 2014	Acquisitions-cessions	Valeur Brute 2015	Amortissements 2014	Dotations/ Reprises	Valeur Nette 2015
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	6 328	14	6 342	1 457	154	4 731
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 326	301	1 627	904	129	594
Matériel Informatique	4 727	334	5 061	3 162	555	1 344
Matériel de Transport	547	0	547	337	52	158
A, A & Installations	8 088	622	8 710	4 019	705	3 986
Total	25 018	1 271	26 289	9 879	1 595	14 815

4.1.1.2 Constructions

Nature immobilisation	Valeur acquisition en DT
SIEGE ET AGENCES	6 342 402
Total	6 342 402

4.1.1.3 Terrains

Nature immobilisation	Valeur acquisition en DT
SIEGE	125 000
TERRAIN AFH CENTRE URBAIN NORD	1 795 748
PROJET TERRAIN DIAR NOUR	2 080 843
Total	4 001 591

4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BTE au 31/12/2015

4.1.2.1 Portefeuille titres de participation

En Dinars

Raison sociale	Capital souscrit			Participation directe de la BTE			Provisions	Valeur nette
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Valeur brute	Taux de participation en %		
Tuniso Emiratie de Participations (TEP)	500 000	10	5 000 000	499 992	4 999 920	100,00%	1 195 190	3 804 730
Rapid Recouvrement	3 000	100	300 000	2 992	299 200	99,73%		299 200
BTE – SICAR fonds gérés	300 000	10	3 000 000	225 000	20 587 332*	75,00%	2 731 072	17 856 260
Société Nouvelle des Villages de Vacances	86 000	100	8 600 000	75 192	7 448 500**	87,43%		7 448 500
Tuniso Emiratie Sicav (TES) au 31/12/2015	576 079	104,199***	60 026 723		1 348 311	2,47%		1 348 311
Total					34 683 263		3 926 262	30 757 002

* : le montant total des fonds gérés par la BTE SICAR au 31/12/2015

** : valeur brute= nombre d'actions * prix d'acquisition

*** : Selon les états financiers de TES, la valeur liquidative de l'action s'élève au 31/12/2015 à 104,199 DT.

4.1.2.2 Autres titres de participation

En Dinars

Raison sociale	Capital souscrit			Participation directe de la BTE			Provisions	Valeur nette
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Valeur brute	Taux de participation en %		
BNA - Banque National Agricole -	32 000 000	5	160 000 000	1 225 603	7 288 694*	3,83%	0	7 288 694
BACOFIL	20 279 000	100	2 027 900 000	18	1 800	0,00%	1 800	0
Société Industrie des Nouvelles Briques - INB -	65 000	100	6 500 000	3 000	300 000	4,62%	300 000	0
SPPI	760 450	1	760 450	50 000	50 000	6,58%	36 000	14 000
Société Tunisienne de Garantie	30 000	100	3 000 000	300	30 000	1,00%	0	30 000
SANA-JERBA AGHIR PALMARIVA	426 000	10	4 260 000	185 800	2 022 000**	43,62%	0	2 022 000
La maison du Banquier	8 885 000	1	8 885 000	133 900	133 900	1,51%	114 054	19 846
Académie des Banques et Finances	5 000	100	500 000	1	100	0,02%	0	100
SIBTEL	504 000	10	5 040 000	3 390	52 025**	0,67%	0	52 025
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 500 000	10	15 000 000	100 000	1 000 000	6,67%	0	1 000 000
FCPR Intech	23 000	1 000	23 000 000	500	375 000**	2,17%	226 000	149 000
UGP - United General Partners	400 000	1	400 000	200 000	50 000**	50,00%	0	50 000
Total					11 303 518		677 854	10 625 664

* : valeur brute : nombre d'actions * cours boursier lors de l'acquisition

** : valeur brute : nombre d'actions * prix d'acquisition

4.1.2.3 Obligations et créances rattachées

Libellés (en mDT)	31/12/2014	Accroissements	Diminutions	31/12/2015
Souscription obligations STB 2010/1	600		100	500
Obligations HANNIBAL LEASE HL 2010/2	60		60	
Obligations ATTIJARI BANK 2010	286		71	214
Emprunt Obligataire BNA 2011/FONDS DE GARANTIE DES ASSURES	2 000		-	2 000
Emprunts Obligataires AMEN BANK 2011	350		50	300
EO Attijari Leasing	300		100	200
ATL 2012-1	300		100	200
AMEN BANK 2012	800		100	700
ATL 2013-1	500		-	500
BH 2013-1	857		143	714
ATL 2013-2	500		-	500
Attijari Leasing 2013-1	500		-	500
SERVICOM 2012	400		100	300
Titres de placements/BTA	19 525	18 512		38 037
Attijari Leasing 2014-1	1 000		200	800
Emprunt National 2014	8 000		-	8 000
HANNIBAL LEASE-2014-1	2 000		400	1 600
TUNISIE LEASING 2014-2	2 000		400	1 600
ATL 2014-3	1 000			1 000
Hannibal Lease HL 2015-1		4 000	-	4 000
UIB 2015		1 000		1 000
Intérêts courus sur titres/BTA		1 388		1 388
Charges/titres BTA*	-636			-1 244
TITRES DE PLACEMENT	40 342	24 900	1 824	62 809

* : primes d'acquisitions et moins values sur titres BTA

4.2 La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BTE au 30/06/2016

4.2.1 Patrimoine immobilier de la BTE au 30/06/2016

4.2.1.1 Situation des immobilisations

En mDT

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2015	ACQUISITIONS /CESSIONS	Valeur Brute au 30/06/2016	Amortissements au 31/12/2015	Dotations/Reprises 2016	Valeur Nette au 30/06/2016
Terrain	4 002	-	4 002	-	-	4 002
Constructions	6 342	-	6 342	1 611	77	4 655
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 627	24	1 651	1 033	70	549
Matériel Informatique	5 061	628	5 689	3 717	236	1 736
Matériel de Transport	547	-	547	389	22	136
A, A & Installations	8 710	415	9 125	4 724	363	4 036
Total	26 289	1 067	27 356	11 474	768	15 114

4.2.1.2 Constructions

Nature immobilisation	Valeur acquisition en DT
SIEGE ET AGENCES	6 342 402
Total	6 342 402

4.2.1.3 Terrains

Nature immobilisation	Valeur acquisition en DT
SIEGE	125 000
TERRAIN AFH CENTRE URBAIN NORD	1 795 748
PROJET TERRAIN DIAR NOUR	2 080 843
Total	4 001 591

4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BTE au 30/06/2016

4.2.2.1 Portefeuille titres de participation

En Dinars

Raison sociale	Capital souscrit			Participation directe de la BTE			Provisions	Valeur nette
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Valeur brute	Taux de participation en %		
Tuniso Emiratie de Participations (TEP)	500 000	10	5 000 000	499 992	4 999 920	100,00%	2 010 924	2 988 996
Rapid Recouvrement	3 000	100	300 000	2 992	299 200	99,73%		299 200
BTE – SICAR fonds gérés	300 000	10	3 000 000	225 000	18 352 109*	75,00%	2 752 894	15 599 215
Société Nouvelle des Villages de Vacances au 30/06/2016					0			0
Tuniso Emiratie Sicav (TES) au 30/06/2016					1 902 811			1 902 811
Total					25 554 040		4 763 818	20 790 223

* : le montant total des fonds gérés par la BTE SICAR au 30/06/2016

4.2.2.2 Autres titres de participation

Raison sociale	Capital souscrit			Participation directe de la BTE			Provisions	Valeur nette
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Valeur brute	Taux de participation en %		
BNA - Banque National Agricole - BACOFIL	32 000 000	5	160 000 000	1 225 603	7 288 694*	3,83%	0	7 288 694
Société Industrie des Nouvelles Briques - INB - SPPI	20 279 000	100	2 027 900 000	18	1 800	0,00%	1 800	0
Société Tunisienne de Garantie	65 000	100	6 500 000	3 000	300 000	4,62%	300 000	0
SANA-JERBA AGHIR PALMARIVA	760 450	1	760 450	50 000	50 000	6,58%	50 000	0
La maison du Banquier	30 000	100	3 000 000	300	30 000	1,00%	0	30 000
Académie des Banques et Finances	426 000	10	4 260 000	185 800	2 022 000**	43,62%	0	2 022 000
SIBTEL	8 885 000	1	8 885 000	133 900	133 900	1,51%	114 054	19 846
Pôle de compétitivité de Bizerte	5 000	100	500 000	1	100	0,02%	0	100
FCPR Intech	504 000	10	5 040 000	3 390	52 025**	0,67%	0	52 025
UGP - United General Partners	1 500 000	10	15 000 000	100 000	1 000 000	6,67%	0	1 000 000
Total	23 000	1 000	23 000 000	500	375 000**	2,17%	226 000	149 000
	400 000	1	400 000	200 000	50 000**	50,00%	0	50 000
					11 303 518		691 854	10 611 664

* : valeur brute : nombre d'actions *cours boursier lors de l'acquisition

** : valeur brute : nombre d'actions* prix d'acquisition

4.2.3 Obligations et créances rattachées

Libellés (en mDT)	31/12/2015	Accroissements	Diminutions	30/06/2016
Souscription obligations STB 2010/1	500	0	100	400
Obligations ATTIJARI BANK 2010	214	0	71	143
Obligations ATTIJARI BANK 2016	0	3 000	0	3 000
Emprunt Obligataire BNA 2011/FONDS DE GARANTIE DES ASSURES	2 000	0	0	2 000
Emprunts Obligataires AMEN BANK 2011	300	0	0	300
EO Attijari Leasing 2011	200	0	100	100
ATL 2012-1	200	0	100	100
AMEN BANK 2012	700	0	0	700
ATL 2013-1	500	0	100	400
BH 2013-1	714	0	143	571
ATL 2013-2	500	0	0	500
Attijari Leasing 2013-1	500	0	0	500
SERVICOM 2012	300	0	100	200
Titres de placements/BTA	38 037	876	0	38 913
Attijari Leasing 2014-1	800	0	200	600
Emprunt National 2014	8 000	0	0	8 000
HANNIBAL LEASE-2014-1	1 600	0	0	1 600
TUNISIE LEASING 2014-2	1 600	0	0	1 600
ATL 2014-3	1 000	0	200	800
Hannibal Lease HL 2015-1	4 000	0	0	4 000
UIB 2015	1 000	0	0	1 000
Intérêts courus sur titres/BTA	1 388	5 124	0	6 512
Charges sur BTA	-1 244			-1 708
TITRES DE PLACEMENT	62 809	9 000	1 114	70 231

4.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2016

4.3.1 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30 juin 2016

En mDT

Libellés	Valeur Brute au 30/06/2016	ACQUISITIONS /CESSIONS	Valeur Brute au 31/08/2016
Terrain	4 002	-	4 002
Constructions	6 342	-	6 342
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 651	3	1 654
Matériel Informatique	5 689	59	5 748
Matériel de Transport	547	-	547
Agencement, Aménagement et Installations	9 125	140	9 265
Total	27 356	202	27 558

4.3.2 Acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30 juin 2016

En mDT

Libellés	30/06/2016	ACQUISITIONS /CESSIONS	31/08/2016
Titres cotés	7 288	-	7 288
Titres non cotés	11 217	-510	10 707
Participation et fonds gérés BTE SICAR	18 352	-	18 352
Titres de Placement	70 231	3 402	73 633
Créances rattachées	2 647	437	3 084
TOTAL Brut	109 735	3 329	113 064
Provisions	5 456	-	5 456
TOTAL Net	104 279	3 329	107 608

4.4 Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- Les états financiers ne comportent pas toutes les mentions obligatoires exigées par les dispositions du paragraphe 19 de la NC 01 Norme générale notamment, le nom de la banque ou tout autre moyen d'identification.
- La présentation des états financiers n'est pas conforme aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires en ce qui concerne la présentation du portefeuille titres commercial qui doit figurer au niveau du bilan sous rubrique distincte.
- Les états financiers de la banque (bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat) ne font pas apparaître les postes définis par deux lettres en majuscule suivies d'un chiffre et ce, contrairement aux modèles des états financiers prévus par la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- L'état de flux de trésorerie n'est pas conforme au modèle prévu par les dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, en ce qui concerne les flux liés aux émissions et aux remboursements des emprunts qui doivent être présentés d'une manière séparée.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.
- Une note mentionnant les méthodes comptables adoptées par la banque pour le traitement des opérations en devises telles que exigées par les dispositions des paragraphes 48 et 49 de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 12 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note mentionnant toutes les informations relatives aux opérations de leasing prévues par le paragraphe 44 de la NC41 relative aux contrats de location.

- Une note sur les créances sur la clientèle et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 12 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres d'investissement et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 12 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les valeurs immobilisées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les autres actifs et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 12 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les dépôts et avoirs auprès des établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 12 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les dépôts et avoirs de la clientèle et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 12 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les emprunts et ressources spéciales et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 12 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les autres passifs et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 12 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les capitaux propres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 02 relative aux capitaux propres et du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les cautions, avals et autres garanties données et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les crédits documentaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements de financement donnés et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les engagements sur titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements de financement reçus et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les garanties reçues et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les opérations de change mentionnant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les intérêts et revenus assimilés et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 22 et 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les revenus du portefeuille d'investissement et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 22 et 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les intérêts encourus et charges assimilées et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 22 et 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 et suivants.

4.4.1. Etats financiers comparés au 31 décembre 2015

4.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre 2015 (Chiffres exprimés en mDT)

A C T I F	Notes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	17 262	30 438	17 388
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	92 351	118 912	199 301
Créances sur la clientèle	3	659 573	531 285	512 271
Portefeuille d'investissement	4	107 746	85 698	68 883
Valeurs immobilisées	5	14 815	15 139	14 277
Autres actifs	6	14 621	13 268	9 695
TOTAL ACTIF		906 368	794 740	821 815
P A S S I F				
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	83 142	56 523	32 450
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	570 476	470 700	489 440
Emprunts & ressources spéciales	9	107 527	129 976	148 259
Autres passifs	10	17 118	11 211	12 897
TOTAL PASSIF		778 263	668 410	683 046
CAPITAUX PROPRES				
Capital		90 000	90 000	90 000
Réserves		47 238	47 125	53 232
Actions propres		-840	-840	-840
Résultats reportés		-9 956	959	-5 893
Résultat de la période		1 663	-10 914	2 270
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	128 105	126 330	138 769
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		906 368	794 740	821 815

4.4.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre 2015 (Chiffres exprimés en mDT)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	12	55 346	50 642	54 511
Crédits documentaires		32 768	34 114	24 608
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		88 114	84 756	79 119
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement donnés		110 510	24 338	87 448
Engagements sur titres		24 000	7 000	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		134 510	31 338	87 448
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement reçus	13	9 000	14 000	5 282
Garanties reçues	14	554 732	356 550	349 301
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		563 732	370 550	354 583

4.4.1.3 Etats de résultat comparés au 31 décembre 2015 (Chiffres exprimés en mDT)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	15	40 972	35 369	34 023
Commissions		10 801	8 674	8 710
Gains sur opérations de change		1 333	1 783	2 262
Revenus du portefeuille d'investissement	16	3 968	2 732	2 844
Total produits d'exploitation bancaire		57 074	48 558	47 839
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-28 274	-21 083	-19 443
Commissions encourues		-452	-333	-363
Total charges d'exploitation bancaire		-28 726	-21 416	-19 806
PRODUIT NET BANCAIRE				
		28 348	27 142	28 033
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	18	-2 025	-17 524	-7 705
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-1 128	-704	-861
Autres produits d'exploitation		44	15	48
Frais de personnel	20	-14 950	-12 498	-10 902
Charges générales d'exploitation		-6 757	-6 002	-5 016
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 596	-1 474	-1 458
Dotations aux résorptions des non valeurs			-157	-157
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936	-11 202	1 982
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-150	390	383
Impôts sur les sociétés		-123	-102	-95
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 663	-10 914	2 270
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 663	-10 914	2 270
Effets des modifications comptables		0	0	-6 737
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 663	-10 914	-4 467
Résultat par action (DT)	21	0,475	-3,118	0,134

4.4.1.4 Etats des flux de trésorerie comparés au 31 décembre 2015 (Chiffres exprimés en mDT)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		55 415	49 695	47 947
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-28 441	-22 544	-20 479
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-7 448	-78 204	16 807
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		97 731	12 336	118 457
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-24 189	-23 492	-12 212
Autres flux d'exploitation		-118 105	-5 005	137
Impôts sur les sociétés		-213	-109	-126
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-25 250	-67 323	150 531
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		252	39	773
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-21 088	-17 579	-7 757
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 134	-2 514	-1 734
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-22 970	-20 049	-8 718
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts		-17 250	-10 250	-10 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		-11 087	-4 816	-8 068
Dividendes versés		-	-1 608	-1 716
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-28 337	-16 674	-20 034
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-76 557	-104 046	121 779
Liquidités et équivalents en début de période		81 626	185 672	63 893
Liquidités et équivalents en fin de période	22	5 069	81 626	185 672

4.4.1.5 Notes aux états financiers au 31/12/2015

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2015, s'élèvent à 5.013 KDT dont 1 355 KTD au titre de l'exercice 2015.

3.6.3 Provisions additionnelles:

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2014-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, le montant de la reprise sur provisions additionnelles constitué par la banque au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 s'élève à 6 320KDT pour ramener le montant des provisions additionnelles à 10 340 KDT.

3.6.4 Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	:20 %
- Matériel de bureaux	:10 %
- Matériel de transport	:20 %
- A. A. et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

4- Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1 Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 510	2 094
Caisse agences devises	971	2 249
Caisse IBS	160	260
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 056	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	12 565	23 552
TOTAL	17 262	30 438

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2015, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	12 000	-
Prêts interbancaires en devises	6 589	43 319
Prêts swap en devises	12 907	2 259
Avoirs chez les correspondants locaux	71	66
Avoirs chez les correspondants étrangers	29 130	44 845
Créances sur les établissements financiers	31 654	28 423
TOTAL	92 351	118 912

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2015, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Concours CT (1)	187 868	128 924
Concours M.L.T. (2)	455 268	413 330
Leasing (3)	38 323	31 491
Comptes débiteurs de la clientèle	38 338	35 087
Valeurs en recouvrement	772	307
Total brut	720 569	609 139
Agios réserves	(15 487)	(16 206)
Provisions individuelles	(40 496)	(57 990)
Provisions collectives	(5 013)	(3 658)
Total net	659 573	531 285

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours non échus	168 042	117 252
Avance sur dépôt à terme	7 774	850
Principal impayé	13 520	11 669
Intérêts et commissions perçus d'avance	-1 530	-859
Créances rattachés	62	12
Total	187 868	128 924

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours non échu	413 982	377 140
Principal échu	582	769
Intérêts et commissions échus	318	103
Principal impayé	29 091	27 865
Intérêts et commissions impayés	8 438	5 441
Intérêts à recevoir	2 675	3 875
Avance en comptes courants	186	187
Intérêts perçus d'avance	-4	-2 046
Total	455 268	413 330

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours	37 827	30 290
Principal impayé	334	830
Intérêts impayés	38	112
Intérêts courus	122	91
Autres créances	2	168
Total	38 323	31 491

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Concours MLT	354 878	309 629	100 390	103 701	455 268	413 330
Concours CT	175 336	107 773	12 532	21 151	187 868	128 924
Leasing	37 411	30 031	912	1 460	38 323	31 491
Comptes courants débiteurs	25 053	29 907	13 285	5 180	38 338	35 087
TOTAL Brut	592 678	477 340	127 119	131 492	719 797	608 832
Valeurs en recouvrement	772	307			772	307
TOTAL Brut	593 450	477 647	127 119	131 492	720 569	609 139

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Valeurs en recouvrement	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme			
Concours MLT	9 473	81 519	83 215	85 903	195 158		455 268
Concours CT	3 156	77 835	106 773	104	0		187 868
Leasing	271	15 724	21 878	450	0		38 323
Comptes courants débiteurs	1 254	12 895	16 112	548	7 529		38 338
Valeurs en recouvrement						772	772
TOTAL BRUT	14 154	187 973	227 978	87 005	202 687	772	720 569

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non cotés	18 112	18 055
Fonds gérés BTE SICAR	20 587	20 587
Titres de Participation	62 809	40 342
Créances rattachées	3 554	2 956
Total Brut	112 350	89 228
Provisions	4 604	3 530
Total Net	107 746	85 698

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2014	Acquisitions-cessions	Valeur Brute 2015	Amortissements 2014	Dotations/ Reprises	Valeur Nette 2015
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	6 328	14	6 342	1 457	154	4 731
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 326	301	1 627	904	129	594
Matériel Informatique	4 727	334	5 061	3 162	555	1 344
Matériel de Transport	547	0	547	337	52	158
A, A & Installations	8 088	622	8 710	4 019	705	3 986
Total	25 018	1 271	26 289	9 879	1 595	14 815

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2015, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Avances au Personnel	356	331
Prêts au personnel	4 044	3 527
Etat et collectivités locales	2 191	2 161
Autres débiteurs	4 119	3 046
Créances prises en charge par l'Etat	3 911	4 203
Total	14 621	13 268

4.2 Passifs

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et refinancement en devises BCT	60 000	37 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	12 882	2 296
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	9 000	14 000
Avoirs des correspondants étrangers	111	226
Créances rattachées	300	564
Dépôts des établissements financiers spécialisés	849	2 437
Total	83 142	56 523

Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à terme en dinars	133 821	103 538
Dépôts à terme en devises	2 686	3 234
Comptes courants personnes physiques	26 477	22 761
Comptes courants personnes morales	53 355	44 367
Comptes d'épargne	46 866	41 423
Comptes professionnels en devises	4 192	4 198
Dépôts en dinars convertibles	4 168	4 927
Certificats de dépôt	66 500	48 500
Comptes prestataires de service en devises	784	856
Comptes négoce international	386	876
Personnes non résidentes	196 901	158 612
Autres sommes dues à la clientèle	34 340	37 408
Total	570 476	470 700

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours emprunts extérieurs	14 704	20 476
Frais financiers/Emprunts extérieurs	231	422
Encours Emprunts obligataires	88 250	105 500
Autres emprunts	1 401	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 941	3 578
Total	107 527	129 976

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	Encours 31/12/2015	Encours 31/12/2014
Ligne Capital Risque	65	65
Banque Européenne d'Investissement 2	2 308	3 377
Ligne Bird 34.8 M€	2 981	2 981
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	14	36
Banque Africaine de Développement 4	6 445	12 890
Ligne Italienne 60 milliards de lires	578	0
Ligne Espagnole	1 842	0
Ligne PME/EMIT	471	1 127
TOTAL	14 704	20 476

Note 10 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Organismes sociaux	1 869	1 567
Personnel	3 052	3 099
Etat et collectivités locales	1 425	1 124
Autres créditeurs	6 556	2 144
Valeurs exigibles après encaissement (1)	4216	3 277
Total	17 118	11 211

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

4.3. Capitaux propres

Note 11 : Capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2014	90 000	-840	7 372	22 344	4 079	130	13 200	835	0	124	-10 914	126 330
Affectation réserves légales												-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					112							112
Distributions bénéfiques												
Distributions bénéfiques ADP rachetées												
Résultats reportés										-10 914	10 914	
Affectation autres réserves												
réserves pour réinvestissements exonérés												
Résultats de l'exercice 2015											1 663	1 663
Soldes au 31/12/2015	90 000	-840	7 372	22 344	4 191	130	13 200	835	0	-10 790	1 663	128 105

Les mouvements sur le fond social au titre de 2015 se détaillent comme suit:

Libelles	Montant
Solde au 01/01/2015	4 079
Intérêts	112
TOTAL Net	4 191

4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Cautions en faveur de la clientèle	47 704	45 040
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	225	204
Cautions en faveur des établissements bancaires	7 417	5 398
Total	55 346	50 642

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 31 décembre 2015, les engagements de financement reçus s'élèvent à 9.000 mille dinars.

Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 554.732mille dinars.

4.5 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	541	564
Intérêts sur les prêts	37 453	32 430
Revenus Leasing	2 796	2 226
Commissions sur engagements	179	140
Commissions sur avals et cautions	3	9
Total	40 972	35 369

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes	349	275
Revenus portefeuille Titres	3 449	2 295
Plus-values sur Titres	170	162
Total	3 968	2 732

Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	4 037	2 315
Intérêts sur Emprunts extérieurs	642	969
Commissions sur Emprunts extérieurs	233	334
Charges sur Emprunts obligataires	5 453	6 438
Intérêts sur dépôts	17 909	11 027
Total	28 274	21 083

Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique englobe une dotation aux provisions d'un montant de 3 480 KDT suite au redressement fiscal subi par la BTE et engagé en février 2015.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Reprises d'intérêts et des provisions sur prêts	11 697	5 270
Pertes /gain courus sur Intérêts	-4	-238
Dotations aux provisions individuelles	-8 742	-21 532
Dotations aux provisions collectives	-1 355	-638
Dotations aux provisions hors bilan	-141	-386
Dotations autres passifs	-3 480	0
Total	-2 025	-17 524

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions sur titres	-1 114	-933
Reprises de provisions sur titres	40	373
Pertes courues sur titres	-	-21
Moins-value dépréciation titres BTA	-34	-102
Amortissement primes d'acquisition BTA	-20	-21
Total	-1 128	-704

Note 20 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Traitements et salaires	11 510	9 282
Avantages complémentaires	540	527
Charges sociales	2 547	2 242
Autres charges du personnel	241	311
Provisions pour congés	112	136
Total	14 950	12 498

Note 21 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	1 663	- 10 914
Parts attribuables aux ADP	0	0
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	1 663	- 10 914
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,475	- 3,118

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de 5 069 mille dinars contre 81 626 mille dinars au 31 décembre 2014 :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 510	2 092
Caisse agences devises	1 131	2 509
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 056	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	12 565	23 552
Prêts au jour le jour aux banques	12 000	0
Prêts interbancaires en devises	19 496	45 578
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	29 130	44 845
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-72 890	- 39 296
Total	5 069	81 626

4.7 Vérification de la situation fiscale de la société

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2015 un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 3.880.000 DT.

Note 24 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 se présentent comme suit :

- 1- Courant l'exercice 2015, la BTE a cédé à sa filiale « Rapid Recouvrement » certaines créances douteuses d'une valeur brute totale de 20.804 KDT et totalement couvertes par des provisions et agios réservés. Cette cession de créance a eu lieu au dinar symbolique.
- 2- Courant l'exercice 2015, la BTE a perçu auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) des dividendes pour un montant de 293KDT.
En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 15 518 DT.
- 3- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2015 la somme de 18 337KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2015 des intérêts de placements pour un montant de 224 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 162KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 407KDT.
- 4- Courant l'exercice 2015, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie SICAV (TES) des dividendes pour un montant de 56 KDT.
- 5- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 6- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 173KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

- 7- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- 8- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 23 193 DT.
- 9- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2015, les engagements de la société Jerba Aghir se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Principal impayé MLT	1 966
Intérêts et commissions impayés	292
Total	2 258

- 10- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances-SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

Au 31/12/2015, les engagements de la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Encours Prêts MLT	875
Principal impayé	4 631
Intérêts & commissions impayés	68
Total	5 574

11- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 Décembre 2015, un montant de 1 044 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir dont 450 KDT encaissés fin Février 2015.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 914 DT.

12- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales.

13- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2015. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de 85 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

4.4.1.6. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

Il est à signaler que certaines notes aux états financiers exigées par les normes comptables n'ont pas été fournies par la BTE du fait qu'elles ne sont pas gérées au niveau du système d'information de la banque et que l'information est très difficilement voire impossible à avoir manuellement.

Toutefois, en application du schéma directeur approuvé par le conseil d'administration du 17 juin 2015, la BTE a mis en place un programme de refonte de son système d'information à même d'améliorer la gestion et les reportings nécessaires à la bonne marche et à la production d'informations fiables et pertinentes aux différentes autorités de tutelles ainsi qu'à tout demandeur d'informations.

Cette refonte a été projetée sur une période maximale de quatre ans et touchera à la majorité des activités de la banque.

L'accent est mis essentiellement sur la trésorerie (dinars et devises) ainsi que l'automatisation de plusieurs activités actuellement gérées manuellement telles que la gestion des recouvrements et contentieux, les financements en devises, les opérations monétiques et les opérations de leasing.

La banque procèdera également à la mise en place de plusieurs outils à même de lui permettre une meilleure appréhension de son activité tels que : un module de reporting comptable analytique, accompagné d'un reporting performance des agences, un outil de business intelligence et une mise à niveau générale des outils informatiques en place.

1. Note complémentaire sur le redressement fiscal engagé en février 2015

Une provision d'un montant de 3 880 KDT a été constituée suite au redressement fiscal subi par la BTE et engagé en février 2015

A ce jour et après accord du conseil d'administration du 28 septembre 2016 pour la clôture du dossier avant la fin de l'année et dans l'objectif de pouvoir profiter de l'amnistie fiscale sur les pénalités de retard, la banque a adressé à l'administration fiscale un PV de conciliation en date du 22/09/2016 arrêtant définitivement les montants en redressement à 3 327 311 DT

Cette conciliation ayant été acceptée par l'administration, la banque s'est acquittée de la totalité des sommes reconnues.

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de la régularisation de nos déclarations par l'administration fiscale et de la restitution en notre faveur du trop-perçu à concurrence de 768.812 DT ayant fait l'objet d'une demande en conséquence adressée à l'administration fiscale.

2. Note complémentaire à la note 3-7 « opérations en devises » :

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.

Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté

Au 31/12/2015 le montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises est de : 70 408 KDT.

Les opérations de change à terme de couverture non dénouées

Libelles	<i>(en KDT)</i>	
	31/12/2015	31/12/2014
Achats	56	560
Vente	57	553

3. Note complémentaire à la note 2 relative aux « Créances sur les établissements bancaires et financiers » :

Créances sur les établissements bancaires

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les établissements bancaires	60 697	90 489
Créances sur les établissements financiers	31 654	28 423
TOTAL	92 351	118 912

Créances bancaires par maturité

Créances sur les établissements bancaires et financiers	1 jour <M<= 3 mois	3 mois<M<= 6 mois	6 mois<M<= 1 an	1 an<M<= 2 ans	2 ans<M<= 5 ans	Total
Etablissements bancaires	60 697	0	0	0	0	60 697
Etablissements financiers	2 854	1 366	3 350	7 296	16 788	31 654
Total général						92 351

- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées
- Cette rubrique ne comprend pas de créances douteuses
- Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits
- Toutes ces créances ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale
- Toutes les créances sont dématérialisées.

Note sur les informations des bailleurs

- La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.
- L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.
- L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.
- Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.
- Les produits financiers non acquis sont la différence entre :
 - ✓ a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
 - ✓ b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.
- Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.
- La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

4. Note complémentaire à la note 3 relative aux « Créances sur la clientèle »

Créances sur la clientèle

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Comptes débiteurs de la clientèle	38 323	35 087
Autres concours à la clientèle	674 182	561 943
Crédits sur ressources spéciales	8 064	12 109
Total brut	720 569	609 139

Ventilation des créances sur la clientèle par maturité

	< 3MOIS	3 MOIS < D > 1AN	1 AN <D > 5 ANS	Plus de 5 ans	Total
Créances nettes sur la clientèle	66 364	126 361	224 176	242 672	659 573

Défalcation des créances sur la clientèle selon l'éligibilité au refinancement

CREDITS A LA CLIENTELE	31/12/2015
Comptes débiteurs de la clientèle	38 323
Autres concours à la clientèle	627 403
credits refinançables	54 843
Total brut	720 569

Défalcation selon la nature de la relation

Libelles	Entreprises liées		Entreprises associées		Co-entreprise		Autre clientèle		total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Comptes débiteurs de la clientèle	0		0	0	0	0	38 323	35 087	38 323	35 087
Autres concours à la clientèle entreprise liées	2 258	2 258	0	0	0	0	0	0	2 258	2 258
Autres concours à la clientèle	0		0	0	0	0	671 924	559 685	671 924	559 685
Crédits sur ressources spéciales	0		0	0	0	0	8 064	12 109	8 064	12 109
Total brut	2 258	2 258	0	0	0	0	718 311	606 881	720 569	609 139

Les Mouvements des créances douteuses sur la clientèle :

créances classées	Actifs classés	Augmentations	Diminutions	Actifs classés
	2014			2015
Comptes courants débiteurs	11 777	1 508		13 285
autres concours à la clientèle	119 905		-6 071	113 834
crédits sur ressources spéciales	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	131 682	1 508		127 119
Agios réserves	-16 206		719	-15 487
Provisions	-57 990		17 494	-40 496
Provisions collectives	-3 658	-1 355		-5 013
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-77 854	-1 355	18 213	-60 996

Créances rattachées

Tous les intérêts rattachés sont constatés parmi les produits de la période

Il n'y a aucune créance sur ressource spéciale sur laquelle la banque encourt un risque de quelque nature que ce soit.

5. Note complémentaire à la note 4 « portefeuille titre d'investissement » :

Portefeuille commercial

Libelles	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Titres de Placement	60 929	36 330	13 863	83 396
Créances rattachées	2 956	598	0	3 554
TOTAL Brut	63 885	36 928	13 863	86 950
Provisions	1 919	851	40	2 730
TOTAL Net	61 966	36 077	13 823	84 220

Portefeuille d'investissement

Libelles	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Titres participation	25 343	573	516	25 400
TOTAL Brut	25 343	573	516	25 400
Provisions	1 612	362	100	1 874
TOTAL Net	23 731	211	416	23 526

Ventilation des titres de participation selon qu'ils sont cotés ou non

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation	25 400	25 343
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non cotés	18 112	18 055

Coûts d'acquisition des titres de participation et pourcentage de détention

SOCIETES	31/12/2015		Provision Montant
	Montant	Pourcentage	
Société nouvelle des villages de vacances	7 449	87.43%	-
BTE SICAR	2 250	75.00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	100.00%	1 195
Rapid recouvrement	299	99.73%	0
TES	1 348	2,26%	0
Djerba Agir	217	43.62%	0
Entreprises liées	16 346		1 195
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	7 288	3.83%	0
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	0,01	0
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4.62%	300
SPPI - – Société de participation et de promotions des investissements	50	6.58%	38
La Maison du Banquier	117	1.51%	114
ABF – Académie des Banques et Finances	0	0.02%	0
SIBTEL – Société interbancaire de télé compensation	52	0.67%	0
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6.67%	0
Autres participations	9 054		452

Liste des filiales

Sociétés	siège	capitaux propres	% détenu	résultat 2015
T.E.P (C.T.E.I)	5 bis ruemedBadra 1002 Tunis	2 989	99,99%	-815
Rapid Recouvrement	Rue de mauritanie 1002 Tunis	3 209	99,73%	306
BTE – SICAR	5 bis ruemedBadra 1002 Tunis	3 381	75,00%	250
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	5 bis ruemedBadra 1002 Tunis	60 026	2,26%	2 571
Jerba Aghir	5 bis RuemedBadra 1002 Tunis	6 231	43.62%	0

6. Note complémentaire à la note 5 « Valeurs immobilisées » :

Libellé	Valeur Brute 2014	Acquisitions /cessions	Valeur brute 2015	Amort 2014	Valeur Nette 2014	Dotations 2015	Amort cumulé 2015	Valeur Nette 2015
Terrain	4 002	0	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	6 328	14	6 342	1 457	4 871	154	1 611	4 731
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 326	301	1 627	904	422	129	1 033	594
Matériel Informatique	4 727	334	5 061	3 162	1 565	555	3 717	1 344
Matériel de Transport	547	0	547	337	210	52	389	158
A, A & Installations	8 088	622	8 710	4 019	4 069	705	4 724	3 986
Total	25 018	1 271	26 289	9 879	15 139	1 595	11 474	14 815

7. Note complémentaire à la note 6 « Autres postes d'actif » :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation (produits à recevoir)	2 423	1 277
Autres	12 198	11 991
Total	14 621	13 268

8. Note complémentaire à la note 7 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers »

Défalcation selon la nature de l'établissement

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts des établissements bancaires	82 293	54 086
Dépôts des établissements financiers spécialisés	849	2 437
Total	83 142	56 523

Dépôts des établissements bancaires par maturité

Dépôts des établissements bancaires et financiers par maturité	1 jour <M<= 3 mois	3 mois <M<= 6 mois	6 mois <M<= 1 an	1 an <M<= 2 ans	2 ans <M<= 5 ans	total
Dépôts des Etablissements bancaires	73 293	1 000	-	8 000	-	82 293
Dépôts des Etablissements financiers	849					849
Total général	74 142	1 000	-	8 000	-	83 142

Pas de créances sur les entreprises liées.

Toutes les créances sont dématérialisées.

9. Note complémentaire à la note 8 « Dépôts et avoirs de la clientèle »

Dépôts par maturité

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	433 969	363 928
Autres dépôts et avoirs	136 507	106 772
Total	570 476	470 700

Dépôts ventilés sur les entreprises liées

Libellé	PARTIES LIEES		Entreprises associées		Co-entreprises		Autre clientèle		TOTAL	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	440	2 073	0	0	0	0	433 529	361 855	433 969	363 928
Autres dépôts et avoirs	10 600	10 100	0	0	0	0	125 907	96 672	136 507	106 772
Total	11 040	12 173	0	0	0	0	559 436	458 527	570 476	470 700

Dépôts ventilés par maturité

Dépôts de la clientèle	< 3MOIS	3 MOIS < D > 1AN	1 AN < D > 5 ANS	total
Dépôts des entreprises liées	10 600	0	0	10 600
Autres Dépôts de la clientèle	489 137	31 701	39 038	559 876
Total	499 737	31 701	39 038	570 476

10. Note complémentaire à la note 9 « Emprunts et ressources spéciales »

Emprunts et ressources spéciales par nature

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
emprunts extérieurs	14 704	20 476
Autres emprunts	89 651	105 500
Créances rattachées	3 172	4 000
Emprunts	107 527	129 976

Emprunts et ressources spéciales par maturité

Emprunts et ressources spéciales	INF 3 MOIS	3MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	total
RESS SPEC	3 795	4 510	3 671	2 728	14 704
Emprunts Obligataires	0	0	20 000	68 250	88 250
Autres emprunts	1 401	0	0	0	1 401
Créances rattachées	3 172	0	0	0	3 172
TOTAL EMPRUNTS	8 368	4 510	23 671	70 978	107 527

11. Note complémentaire à la note 10 « Autres Passifs »

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Provisions passifs	1 870	1 180
Compte d'attente et de régularisation	2 993	2 662
Autres	12 255	7 369
Total	17 118	11 211

12. Note complémentaire à la note 11 « Capitaux propres »

Répartition du capital

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	0,3889	0,5
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	0,3889	0,5
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	0,2222	0
Total		4 500 000	90 000 000	1	1

Actions détenues par la banque

	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960*	1.02%	0%

*Ces actions ont été achetées pour une valeur totale de 840 KDT

13. Note complémentaire à la note 12 « Cautions, Avals et autres garanties données »

Cautions avals et autres garanties	31/12/2015	31/12/2014
Entreprises liées	0	0
Entreprises associées et co-entreprises	0	0
Autres	55 346	50 642
Total	55 346	50 642

14. Note complémentaire à la note 13 « Crédits documentaires »

Crédits documentaires	31/12/2015	31/12/2014
Entreprises liées	0	0
Entreprises associées et co-entreprises	0	0
Autres	32 768	34 114
Total	32 768	34 114

15. Note sur les engagements de financements donnés

Ventilation par nature de contrepartie

Financements donnés	31/12/2015	31/12/2014
faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	0	0
faveur clientèle	110 510	24 338
Total	110 510	24 338

Engagements de financements par nature de relation

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Entreprises liées	0	0
Entreprises associées et co-entreprises	0	0
Autres	110 510	24 338
Total	110 510	24 338

16. Note sur les engagements sur titres

Il s'agit des BTA donnés en garantie des pensions livrées.

17. Note sur les engagements de financement reçus

Ventilation des garanties reçues sur les entreprises liées

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Entreprises liées	0	0
Entreprises associées et co-entreprises	0	0
Autres	9 000	14 000
Total	9 000	14 000

Note sur les garanties reçues:

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 563.732 mille dinars.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
garanties reçues de l'Etat	0	0
garanties reçues des établissements financiers	0	0
garanties reçues de la clientèle	554 732	356 550
Total	554 732	356 0

Au 31/12/2015 il n'existe pas de titres à livrer par la banque

18. Note sur les opérations de change à terme de spéculation

La banque n'a pas d'opérations de change à terme à des fins spéculatives ni au 31/12/2015 ni au 31/12/2014.

19. Note complémentaire à « PR3-Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières »

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Revenus portefeuille Titres placements	3 449	2 295
Gains sur opérations financières	1 333	1 783
Plus-values sur Titres de placement	170	162
Total	4 952	4 240

20. Note sur « Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires »

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Correction de valeur	-150	390
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Total brut	-150	390

21. Note complémentaire à la note 17 « Intérêts encourus et charges assimilées».

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires	4 037	2 315
Opérations avec la clientèle	17 909	11 027
Opérations sur Emprunts et ressources spéciales	875	1 303
Autres Charges sur Emprunts	5 453	6 438
Total	28 274	21 083

22. Les charges générales d'exploitation

La variation des charges générales d'exploitation est essentiellement due à la variation des provisions pour départ à la retraite

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Frais exploitation non bancaires	4 636	3 788
Autres charges générales d'exploitation	2 121	2 214
Total	6 757	6 002

23. Note sur les évènements postérieurs à la clôture des comptes

- Un acte de cession a été conclu entre les parties participantes dans le capital de la SNVV et l'acquéreur « société Mejda Tunisiana » en date du 21 Septembre 2015 pour un montant de 18 215 KDT

- Le montant global de la cession est reparti entre « Participation » pour une valeur de 8 600 KDT et « dettes bancaires » pour une valeur de 9 615 KDT.
- Notons, qu'en date du 11.04.2016, le Conseil du marché financier a donné son accord définitif à la société « Mejda Tunisiana » pour l'acquisition de la totalité des titres constituant le capital de la société SNVV et ce suite à la décision rendue par le comité supérieur d'investissement réuni le 15.03.2016.
- Cette cession a été effectuée dans les conditions normales du marché.
- la participation de la BTE dans la SNVV dar Naouar est de 87,43% pour un montant global dans le bilan de la banque de 7448 MD
- La banque détient des créances sur la SNVV qui s'élevaient au 31/12/2015 à un montant de 5506 MD entre encours de prêts et principal impayé.
- Nous avons pu procéder au 31/12/2015 à la reprise des provisions constituées sur les engagements de cette filiale soit : 3 312 MD.

4.4.1.7. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

1. Etats financiers rectificatifs conformément à la NC21

Bilan rectificatif

BILAN RECTIFICATIF
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
arrêté au 31 décembre 2015

(Unité : en millier de dinars)

A C T I F	Notes	31/12/2015	31/12/2014
AC1 Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	17 262	30 438
AC2 Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	92 351	118 912
AC3 Créances sur la clientèle	3	659 573	531 285
AC4 Portefeuille titres commercial	4	84 220	61 967
AC5 Portefeuille d'investissement		23 526	23 731
AC6 Valeurs immobilisées	5	14 815	15 139
AC7 Autres actifs	6	14 621	13 268
TOTAL ACTIF		906 368	794 740
P A S S I F			
PA1 Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	83 142	56 523
PA3 Dépôt & avoirs de la clientèle	8	570 476	470 700
PA4 Emprunts & ressources spéciales	9	107 527	129 976
PA5 Autres passifs	10	17 118	11 211
TOTAL PASSIF		778 263	668 410
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		90 000	90 000
CP2 Réserves		47 238	47 125
CP3 Actions propres		-840	-840
CP5 Résultats reportés		-9 956	959
CP6 Résultat de la période		1 663	-10 914
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	128 105	126 330
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		906 368	794 740

Etat de résultat rectificatif

ETAT DE RESULTAT
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Arrêté au 31 décembre 2015

(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	40 972	35 369
PR2	Commissions	10 801	8 674
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4 952	4 240
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	349	275
	Total produits d'exploitation bancaire	57 074	48 558
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	-28 274	-21 083
CH2	Commissions encourues	-452	-333
	Total charges d'exploitation bancaire	-28 726	-21 416
PRODUIT NET BANCAIRE		28 348	27 142
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	-2 025	-17 524
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-1 128	-704
PR7	Autres produits d'exploitation	44	15
CH6	Frais de personnel	-14 950	-12 498
CH7	Charges générales d'exploitation	-6 757	-6 002
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	-1 596	-1 474
	Dotations aux résorptions des non valeurs		-157
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936	-11 202
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-150	390
CH11	Impôts sur les sociétés	-123	-102
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 663	-10 914
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 663	-10 914
	Effets des modifications comptables	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 663	-10 914
	Résultat par action (DT)	21	0,475
			-3,118

Etat de flux de trésorerie rectificatif

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
Période du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		55 415	49 695
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-28 441	-22 544
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-7 448	-78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-24 189	-23 492
Autres flux d'exploitation		-118 105	-5 005
Impôts sur les sociétés		-213	-109
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		-25 250	-67 323
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		252	39
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-21 088	-17 579
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 134	-2 514
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-22 970	-20 049
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		-17 250	-10 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		-11 087	-4 816
Dividendes versés		-	-1 608
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-28 337	-16 674
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-76 557	-104 046
Liquidités et équivalents en début de période		81 626	185 672
Liquidités et équivalents en fin de période	22	5 069	81 626

2. Note rectificative de la note 3.6.3 : Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.
- A ce titre, le montant de la dotation aux provisions additionnelles constitué par la banque au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 s'élève à 2.429 KDT.
- Le montant de la reprise sur provisions additionnelles constitué par la banque au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 s'élève à 6 320 KDT pour ramener le montant des provisions additionnelles à 10 340 KDT.

4.4.1.8. Notes explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

1. Note complémentaire à la note 15 « Intérêts et revenus assimilés »

Les intérêts et revenus assimilés ont évolué de 35 369 à 40 972 soit une augmentation de 15.84% due essentiellement à la variation constatée sur les intérêts sur les crédits aux particuliers qui sont passés de 7 106 à 9 477 MD et les intérêts sur les crédits à Court terme qui sont passés de 11 017 à 13 849 MD à fin 2015.

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	541	564
Opérations avec la clientèle	40 431	34 805
Total	40 972	35 369

2. Note complémentaire à la note « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif »

La baisse importante des provisions entre 2015 et 2014 est due principalement à :

- La reprise des provisions constatées sur SNVV pour 3 300 MDT,
- L'application de la nouvelle circulaire de la banque centrale n° 2013-13 des provisions complémentaires ont été constatées.
- Un effort de provision a été fait de la part la BTE sur l'exercice 2014.

4.4.1.9. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy –
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 906.368 KDT et un bénéfice de 1.663 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 4.7 aux états financiers qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture dudit risque, la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

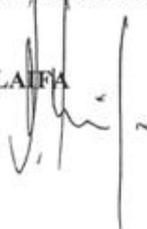
Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

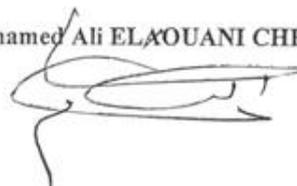
Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAÏFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



6

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque de Tunisie et des Emirats BTE*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés de l'opération suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

La BTE a cédé à sa filiale « *Rapid Recouvrement* » dans laquelle elle détient 99,73% de capital un lot de créances totalement provisionnées d'une valeur brute totale de 20.804 KDT moyennant un prix de 15 DT.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 mars 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2015 la somme de 18.337 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2015 des intérêts de placements pour un montant de 224 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 162 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 407 KDT.

2- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 15 518 DT.

3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 173 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5- Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 23 193 DT.

7- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

8- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux

d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenu auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

- 9- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 4914 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2015. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de 85 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

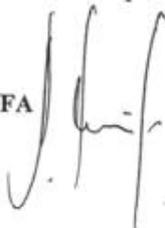
Tunis, le 10 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



4.5 Tableau des mouvements des capitaux propres

Désignation en KDT	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2013	90 000	-840	7 250	22 344	3 571	6 867	13 200	668	-6 737	176	2 270	138 769
Affectation réserves légales			122								-122	0
Affectation réserves à régime spécial												
Opérations/ fonds social					508						-400	108
Distribution des bénéfices								168			-84	84
Distribution des bénéfices ADP rachetées											-1 716	-1 716
Résultats reportés						-6 737			6 737	-52	52	0
Affectation autres réserves							-2 400				2 400	0
Réserves pour réinvestissements exonérés							2 400				-2 400	0
Résultat de l'exercice 2014											-10 914	-10 914
Soldes au 31/12/2014	90 000	-840	7 372	22 344	4 079	130	13 200	835	0	124	-10 914	126 330
Affectation réserves légales												0
Affectation réserves à régime spécial												0
Opérations/ fonds social					112							112
Distribution des bénéfices												0
Distribution des bénéfices ADP rachetées												0
Résultats reportés										-10 914	10 914	0
Affectation autres réserves												0
Réserves pour réinvestissements exonérés												0
Résultat de l'exercice 2015											1 663	1 663
Solde au 31/12/2015	90 000	-840	7 372	22 344	4 191	130	13 200	835	0	-10 790	1 663	128 105
Affectation du résultat 2015 AGO du 01/06/2016										1 663	-1 663	0
Solde au 31/12/2015 après affectation du résultat	90 000	-840	7 372	22 344	4 191	130	13 200	835	0	-9 128	0	128 105

4.6 Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

En mDT

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Bénéfice net de l'exercice	1 663	-10 914	2 270
Résultats reportés	-9 955	959	-5 893
Bénéfice distribuable	-8 293	-9 955	-3 623
Réserves légales	-	-	-122
Distribution de dividendes aux porteurs d'ADP	-	-	-1 800
Dividendes ADP rattachés			168
Modifications comptables			6 737
Réserves pour fonds social	-	-	-400
Résultat à reporter	-8 293	-9 955	959

4.7 Evolution des dividendes

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social (en DT y compris les ADP)	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Nominal	20	20	20
Nombre d'actions y compris les ADP	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire admises	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividendes (en DT)	-	-	1 800 000
Dividendes par ADP (en DT)	-	-	1,8
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	9%
Date de détachement	-	-	04/09/2014

4.8 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Produit d'exploitation bancaire (en KDT)	57 074	48 558	47 839
Produit Net Bancaire (en KDT)	28 348	27 142	28 033
Résultat d'exploitation (en KDT)	1 936	-11 202	1 982
Capital social (en KDT)	90 000	90 000	90 000
Nombre d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Produit d'exploitation bancaire/action (en DT)	12,683	10,791	10,631
Produit Net Bancaire/action (en DT)	6,300	6,032	6,230
Résultat d'exploitation/action (en DT)	0,430	-2,489	0,440

4.9 Evolution du résultat net

En mDT

Désignation	2015	2014	2013
Capital social	90 000	90 000	90 000
Nombres d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Nombres d'actions ordinaires (en milliers)	3 500	3 500	3 500
Nombre d'actions à dividende prioritaire (en milliers)	1 000	1 000	1 000
Dividendes servis aux titulaires d'ADP	0	0	1 716
Résultat avant impôt	1 786	-10 812	2 365
Résultat net	1 663	-10 914	-4 467*
Résultat consolidé avant impôt	4 562	-7 939	4 536
Résultat net consolidé	1 929	-10 280	2 178
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Résultat avant impôt/action (en DT)	0,397	-2,403	0,526
Résultat net/action (en DT)	0,370	-2,425	-0,993
Résultat consolidé avant impôt/action (en DT)	1,014	-1,764	1,008
Résultat net consolidé /action (en DT)	0,429	-2,284	0,484

* Résultat net 2013 après modifications comptables

En présence d'actions à dividende prioritaire, les résultats avant et après impôt par action sont calculés en divisant les résultats attribuables (avant et après impôt) aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période y compris les Actions à dividende prioritaire.

4.10 Evolution de la marge brute d'autofinancement

En mDT

Désignation	2015	2014	2013
Résultat net	1 663	-10 914	-4 467*
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	2 025	17 524	7 705
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	1 128	704	861
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 596	1 631	1 615
Marge brute d'autofinancement	6 412	8 945	5 714

* Résultat net 2013 après modifications comptables

4.11 Emprunts obligataires garantis par la BTE

Néant.

4.12 Emprunts obligataires souscrits par la BTE

Dénomination de l'emprunt	Montant initial en mDT	Taux d'intérêt	Encours (en mDt) au 31/12/2015
STB 2010-01	1000	TMM+0,7%	500
Attijari Bank 2010	500	TMM+0,6%	214
BNA 2011(Fonds de garantie des assurés)			2 000
AB 2011	500	6,1%	300
Attijari leasing 2011	500	6%	200
ATL 2012-1	500	6,15%	200
AB 2012	1 000	TMM+1,3%	700
ATL 2013 -1	500	6,8%	500
BH 2013-1	1 000	6,8%	714
ATL 2013-2	500	7,2%	500
Attijari leasing 2013-1	500	7,1%	500
SERVICOM 2012	500	TMM+2,5%	300
Attijari Leasing 2014-1	1 000	7,2%	800
HANNIBAL LEASE-2014-1	2 000	7,65%	1 600
TUNISIE LEASING 2014-2	2 000	7,55%	1 600
ATL 2014-3	1 000	7,6%	1 000
Hannibal Lease HL 2015-1	4 000	7,85%	4 000
UIB 2015	1 000	7,5%	1 000
Total			16 628

4.13 Emprunts obligataires émis par la BTE

Dénomination de l'emprunt	Montant en mDT	Durée	Taux d'intérêt	Date dernière échéance	Encours (en mDT) au 31/12/2015
BTE 2009	50 000	10 ans	5,25%	15/09/2019	20 000
BTE 2010 Catégorie A Fixe	7 200	10 ans	5,20%	17/09/2020	3 600
BTE 2010 Catégorie A variable	32 800	10 ans	TMM+0,7%	17/09/2020	16 400
BTE 2010 Catégorie B	10 000	20 ans	5,85%	17/09/2030	7 500
BTE 2011 Catégorie A	35 000	7 ans avec 2 ans de grâce	TMM+1,3%	09/02/2019	28 000
BTE 2011 Catégorie B	15 000	20 ans	6,25%	09/02/2032	12 750
Total					88 250

4.14 Principaux indicateurs

Désignation (en mDT)	2015	2014	2013
Dépôts de la clientèle	570 476	470 700	489 440
Créances brutes sur la clientèle	719 797	608 832	573 117
Créances douteuses et litigieuses (hors leasing)	126 207	130 222	93 279
Créances globales nettes sur la clientèle (bilan)	659 573	531 285	512 271
Total des capitaux propres après résultat	128 105	126 330	138 769
Total des capitaux propres avant résultat	126 442	137 244	136 499
Capital social	90 000	90 000	90 000
Emprunts et ressources spéciales	107 527	129 976	148 259
Total bilan	906 368	794 740	821 815
PNB	28 348	27 142	28 033
Commissions nettes	10 349	8 341	8 347
Frais généraux (frais de personnel+charges d'exploitation+dotations aux amortissements)	23 303	20 131	17 533
Frais de personnel	14 950	12 498	10 902
Provisions sur créances clients*	45 509	61 648	45 038
Agios réservés	15 487	16 206	14 892
Résultat d'exploitation	1 936	-11 202	1 982
Résultat net	1 663	-10 914	-4 467**
Effectif ***	372	303	286

* : hors réserves pour risques bancaires généraux seulement pour 2014 et 2015

** : Résultat net 2013 après modifications comptables

*** : y compris les SIVP et les CIAP.

4.15 Principaux ratios

Ratio s de structure

Désignation	2015	2014	2013
Total des capitaux propres après résultat/ Total bilan	14,13%	15,90%	16,89%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	62,94%	59,23%	59,56%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	11,86%	16,35%	18,04%
Créances nettes sur clientèle/ Total bilan	72,77%	66,85%	62,33%
Dépôts de la clientèle/Créances nettes sur la clientèle	86,49%	88,60%	95,54%

Ratios de productivité

Désignation	2015	2014	2013
Frais généraux*/PNB	82,20%	74,17%	62,54%
Commissions nettes/Frais de personnel	69,22%	66,74%	76,56%
Frais de personnel/PNB	52,74%	46,05%	38,89%
Dépôts de la clientèle/Effectif (en mDT)	1 534	1 553	1 711
Frais de personnel/Effectif (en mDT)	40	41	38
PNB/Effectif (en mDT)	76	90	98

* : frais de personnel +charges d'exploitation +dotations aux amortissements

Ratios de rentabilité

Désignation	2015	2014	2013
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat)	1,32%	-7,95%	-3,27%
ROA (Résultat net/ Total actif)	0,18%	-1,37%	-0,54%
Résultat net/ PNB	5,87%	-40,21%	-15,93%
PNB/ Total bilan	3,13%	3,42%	3,41%
Dividendes/Capital social*	0,00%	0,00%	9,00%
commissions nettes/PNB	36,51%	30,73%	29,78%

* : en tenant compte que des ADP

Ratios prudentiels

Ratios prudentiels	2015	2014	2013
Ratio de liquidité (actifs réalisables/Passifs exigibles)	66%	96%	110%
Ratio de solvabilité (fonds propres nets/Risques encourus)	15%	19%	20%

Ratios de risque

Ratios de risque	2015	2014	2013
Créances douteuses et litigieuses CDL (y compris leasing)	127 119	131 682	94 804
Evolution	-3,5%	38,9%	-
Provisions et Agios réservés sur créances classées (y compris leasing)	52 023	72 280	55 410
Evolution	-28,0%	30,4%	-
Créances brutes sur la clientèle	719 797	608 832	573 117
CDL/Créances brutes	17,66%	21,63%	16,54%
Provisions et Agios réservés/CDL	40,92%	54,89%	58,45%

4.16 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions légales, notamment en ce qui concerne :

- Le bilan consolidé qui doit être présenté selon l'ordre décroissant de liquidité conformément au modèle de la NC 21, en effet l'état des capitaux propres et passifs n'est pas présenté selon cet ordre.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note mentionnant le pays d'enregistrement ou de résidence des filiales de la banque et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note indiquant l'effet de la sortie de filiales sur la situation financière à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.
- Une note sur le résultat par action du groupe et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.
- Une note sur les mouvements des capitaux propres du groupe BTE et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 norme générale.
- Une note sur les liquidités et équivalents de liquidités et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et du code des sociétés commerciales et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 et suivants.

4.16.1. Bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	17 263	30 493
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	103 494	127 167
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	662 095	528 380
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	34 583	49 789
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	94 528	63 813
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		-	2 022
VALEURS IMMOBILISÉES	6	15 180	17 955
AUTRES ACTIFS	7	16 394	28 578
TOTAL ACTIF		943 537	848 197
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	56 956	49 802
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES	10	-9 956	959
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11	1 929	-10 280
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		138 089	129 641
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	46 069	37 692
CAPITAUX PROPRES		184 158	167 333
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	83 142	47 410
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	554 236	470 912
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	102 513	136 196
AUTRES PASSIFS	16	19 488	26 346
TOTAL PASSIF		759 379	680 864
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		943 537	848 197

4.16.2. Etat des Engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	55 346	50 642
Crédits documentaires	32 768	34 114
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	88 114	84 756
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	110 510	24 338
Engagements sur titres	24 000	7 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	134 510	31 338
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	9 000	14 000
Garanties reçues	554 732	356 550
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	563 732	370 550

4.16.3. Etat de Résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		60 198	53 193
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	39 795	37 443
COMMISSIONS (en produits)	18	11 650	9 935
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	7 877	5 045
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	876	770
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		28 462	22 032
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	27 748	21 590
COMMISSIONS ENCOURUES	22	687	442
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		27	-
PRODUIT NET BANCAIRE		31 736	31 161
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-1 082	-16 496
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		-895	2 894
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23	40	247
FRAIS DE PERSONNEL	24	-15 706	-13 568
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	25	-7 718	-8 924
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	-1 673	-3 196
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 702	-7 882
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-140	-57
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	27	-204	-194
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 358	-8 133
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-	-
PART DES MINORITAIRES		2 429	2 147
RÉSULTAT NET		1 929	-10 280

4.16.4. Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2015 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation bancaires encaissés	60 058	53 523
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-30 149	-24 605
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-7 449	-78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-25 732	-24 730
Autres flux d'exploitation	-117 881	-4 492
Impôts sur les sociétés	-341	-331
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-23 763	-66 503
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 180	1 203
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-25 423	-19 375
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 679	-2 660
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-26 922	-20 832
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	3 374	47
Augmentation/diminution ressources spéciales	-762	-6 316
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-28 337	-10 250
Placements	-398	1 442
Dividendes versés / Encaissés	-52	-1 684
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-26 175	-16 761
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-76 860	-104 096
Liquidités et équivalents en début de période	83 504	188 624
Liquidités et équivalents en fin de période	6 644	84 528

4.16.5. Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	12.79%	Filiale	Intégration globale	12,79%

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2015 par :

- La sortie de la société nouvelle des villages de vacances « S.N.V.V » détenue par la Banque à hauteur de 87,43%. Un acte de cession a été conclu entre la banque et l'acquéreur « société Mejda Tunisiana » en date du 21 Septembre 2015 pour un montant de 18 215 KDT réparti entre participation pour 8 600 KDT et dettes bancaires pour 9 615 KDT.
La décision définitive de cette cession est accordée par le conseil du marché financier en date de 11 avril 2016 à la société « Mejda Tunisiana » pour l'acquisition de la totalité des titres constituant le capital de la société SNVV et ce suite à la décision rendue par le comité supérieur d'investissement réuni le 15.03.2016.
- La sortie de la société Djerba Aghir détenue par la Banque à hauteur de 43,67% qui était présentée par mise en équivalence. En effet, les derniers états financiers arrêtés par son conseil et approuvés par son assemblé général remontes à fin 2010

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

- **Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Évaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la société mère « B.T.E » afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêt est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 17 263 KDT contre 30 493 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	17 263	30 493
Total	17 263	30 493

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 103 494 KDT contre 127 167 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	92 325	116 274
RR	458	563
SICAV	10 711	10 256
Total	103 494	127 167

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2015, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 662 095 KDT contre 528 380 KDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	661 690	526 934
SNVV	-	702
SICAR BTE	405	744
Total	662 095	528 380

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 34 583 KDT fin 2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
T E P	76	67
RR	28	94
SICAR BTE	3 693	3 307
SICAV	30 786	45 534
SNVV	-	787
Total	34 583	49 789

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 94 528 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 048	53 063
T E P	324	207
RR	46	0
SICAR BTE	11 110	10 543
Total	94 528	63 813

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2015 un solde net de 15 180 KDT et se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 815	15 139
T E P	195	213
RR	170	190
SNVV	-	2 413
Total	15 180	17 955

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 16 394 KDT contre 28 578 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 897	27 577
T E P	225	36
RR	578	22
SICAR BTE	694	519
SNVV	-	424
Total	16 394	28 578

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2015, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	59 730	62 859
T E P	-846	-1 352
RR	-11 053	-10 352
SICAR BTE	2 719	1 019
SICAV	6 406	7 491
SNVV	-	- 9 863
Total	56 956	49 802

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTEES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-9 956	959
Total	- 9 956	959

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	2 607	- 10 546
T E P	-1 177	-85
RR	-650	-607
SICAR BTE	792	658
SICAV	357	433
SNVV	-	-133
Total	1 929	- 10 280

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
RR	-31	-29
SICAV	46 098	39 157
SICAR BTE	2	1
SNVV	-	- 1 437
Total	46 069	37 692

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 142	47 410
Total	83 142	47 410

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	554 236	470 912
Total	554 236	470 912

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	102 513	129 247
SNVV	-	6 949
Total	102 513	136 196

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du groupe se détaillent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	5 164	4 281
T E P	5 006	4 951
RR	1 833	995
SICAV	7 485	9 088
SNVV	-	7 031
Total	19 488	26 346

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	39 792	36 650
TEP	3	793
Total	39 795	37 443

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	10 570	8 680
RR	979	900
SICAR BTE	91	355
TEP	10	-
Total	11 650	9 935

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Ce poste se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	4 565	1 823
T E P	45	267
RR	55	135
SICAR BTE	399	-
SICAV	2 813	2 820
Total	7 877	5 045

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	542	169
T E P	54	48
SICAR BTE	143	531
RR	137	-
SNVV		22
Total	876	770

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	27 675	20 791
RR	6	25
SICAR BTE	67	30
SNVV	-	744
Total	27 748	21 590

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	686	441
T E P	1	1
Total	687	442

NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	24	231
SICAR BTE	16	15
TEP	-	1
Total	40	247

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-14 950	-12 830
T E P	-193	-145
RR	-542	-571
SICAR BTE	-	-1
SICAV	-21	-21
Total	-15 706	-13 568

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 6 757	- 6 860
T E P	-154	-202
RR	-259	-827
SICAR BTE	-207	-138
SICAV	-341	-109
SNVV		-788
Total	- 7 718	- 8 924

NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-1 614	-1 652
T E P	-17	- 1 099
RR	-42	-160
SNVV	-	-279
SICAV	-	-6
Total	-1 673	-3 196

NOTE 27 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés du groupe se présente comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 123	-103
RR	-13	-1
TEP	-1	-
SICAR BTE	-67	-88
SNVV	-	-2
Total	-204	-194

NOTE 28 : Vérification de la situation fiscale de la Banque

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2015 un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 3.880.000 DT.

4.16.6. Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015

Il est à signaler que certaines notes aux états financiers exigées par les normes comptables n'ont pas été fournies par la BTE du fait qu'elles ne sont pas gérées au niveau du système d'information de la banque et que l'information est très difficilement voire impossible à avoir manuellement.

Toutefois, en application du schéma directeur approuvé par le conseil d'administration du 17 juin 2015, la BTE a mis en place un programme de refonte de son système d'information à même d'améliorer la gestion et les reportings nécessaires à la bonne marche et à la production d'informations fiables et pertinentes aux différentes autorités de tutelles ainsi qu'à tout demandeur d'informations.

Cette refonte a été projetée sur une période maximale de quatre ans et touchera à la majorité des activités de la banque.

L'accent est mis essentiellement sur la trésorerie (dinars et devises) ainsi que l'automatisation de plusieurs activités actuellement gérées manuellement telles que la gestion des recouvrements et contentieux, les financements en devises, les opérations monétiques et les opérations de leasing.

La banque procèdera également à la mise en place de plusieurs outils à même de lui permettre une meilleure appréhension de son activité tels que : un module de reporting comptable analytique, accompagné d'un reporting performance des agences, un outil de business intelligence et une mise à niveau générale des outils informatiques en place.

1. NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 17 263 KDT contre 30 493 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse agences dinars	3 999	5 015
Banque Centrale de Tunisie en dinars	13 264	25 478
Total	17 263	30 493

2. NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 103 494 KDT contre 127 167 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les établissements bancaires	71 839	98 744
Créances sur les établissements financiers	31 654	28 423
Total	103 493	127 167

3. NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2015, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 662 095 KDT contre 528 380 KDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Comptes débiteurs	44 629	36 047
Autres concours à la clientèle	609 402	480 224
Crédits sur ressources spéciales	8 064	12 109
Total	662 095	528 380

4. NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 34 583 KDT fin 2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement	34 583	49 789
Total	34583	49789

5. NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 94 528 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation	94 528	63 813
TOTAL	94 528	63 813

6. NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2015 un solde net de 15 180 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	443	447
Immobilisations corporelles	14 738	17 508
Total	15 181	17 955

7. NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 16 394 KDT contre 28 578 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Compte attente et de régularisation	3 757	1 532
Autres	12 637	27 046
Total	16 394	28 578

8. NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2015, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

9. NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Réserves consolidées	56 956	49 802
Total	56 956	49 802

10. NOTE 10: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-9 956	959
Total	- 9 956	959

11. NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Réserves minoritaires	43640	35545
Résultats minoritaires	2429	2147
Total	46 069	37 692

12. NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	83 142	47 410
Total	83 142	47 410

13. NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	408 157	350 335
Autres dépôts et avoirs	146 079	120 576
Total	554 236	470 912

14. NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts ressources spéciales	14 704	20 476
Autres emprunts	87 809	115 720
Total	102 513	136 196

15. NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour passifs et charges	4954	821
Comptes attente et de régul	9380	6789
Autres	5154	18 736
Total	19 488	26 346

16. NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires	805	3001
Opérations avec la clientèle	38 805	33 858
Autres revenus	185	584
Total	39 795	37 443

17. NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur opérations bancaires	11 650	9 935
Total	11 650	9 935

18. NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Gains nets sur titres de transactions	3367	3092
Gains nets sur titres de placements	131	205
Gains nets sur opérations de change	4379	1 748
Total	7 877	5 045

19. NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	167	23
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	522	724
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	187	23
Total	876	770

20. NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires	2 145	2 293
Opérations avec la clientèle	17 729	11 773
Emprunts et ressources spéciales	5 895	7 484
Autres intérêts et charges	1 979	40
Total	27 748	21 590

21. NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires	687	442
Total	687	442

22. NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers d'exploitation	40	247
Total	40	247

23. NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Libellé	42369	42004
Salaires et traitements	12 071	10 704
Charges sociales	2 662	2 657
Autres charges du personnel	973	207
Total	15706	13568

24. NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Frais d'exploitation non bancaires	3 466	3 858
Autres charges générales d'exploitation	4 252	5 066
Total	7718	8924

25. NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements	1 653	2 107
Dotations aux provisions	20	1 088
Total	1673	3196

26. Note complémentaire à la note 4 « périmètre de consolidation »

Pays de résidence des sociétés du groupe

Sociétés	Secteur	Pays d'enregistrement	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	Tunisie	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	Tunisie	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	Tunisie	12.79%	Filiale	Intégration globale	12,79%

Impact de la sortie de la SNVV sur la situation financière du groupe BTE

Libellé	2015 publié	2015 avec prise en compte de la SNVV	2014 publié
Réserves consolidés	56 956	53 455	49 802
Résultat consolidé	1 929	1 008	-10 280
Capitaux propres Part groupe	138 089	133 668	129 641
Capitaux propres Part minoritaires	46 069	40 854	37 692
Parts des minoritaires dans le résultat	2 429	2 303	2 147

Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

Forme juridique et objet des filiales :

	Forme juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

27. Note sur le portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les contributions du groupe dans ce portefeuille commercial se détaillent comme suit :

Société	Capital social	Contribution	nature
CTEI	75 828	75 828	sicav
RR	27506	27506	sicav
SICARBTE	3 693 255	3 693 255	sicav
SICAV	48 556 092	30 785 635	BTA, Emprunts obligataires et Billets de trésorerie
TOTAL		34 582 224	

Toutes ces valeurs sont présentées dans les états financiers à leur cout d'acquisition conformément à la NC 07, leurs valeurs à la date de clôture est revue en fonction de leur juste valeur par la comptabilisation des intérêts courus et plus ou moins-values correspondantes en compte de résultat. Le détail des valeurs de marché est actuellement difficile à collecter auprès des filiales, la banque s'engage à produire ces informations pour l'arrêté au 31/12/2016.

28. Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Redressement fiscal engagé en 02/2015

Une provision d'un montant de 3 480 KDT a été constituée suite au redressement fiscal subi par la BTE et engagé en février 2015.

A ce jour et après accord du conseil d'administration pour la clôture du dossier avant la fin de l'année et dans l'objectif de pouvoir profiter de l'amnistie fiscale sur les pénalités de retard , la banque a adressé à l'administration fiscale un PV de conciliation en date du 22/09/2016 arrêtant définitivement les montants en redressement à 3 327 311 DT

Cette conciliation ayant reçu l'accord de l'administration, banque s'est acquittée de la totalité des sommes reconnues.

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de la régularisation de nos déclarations par l'administration fiscale et de la restitution en notre faveur du trop-perçu à concurrence de 768.812 DT.

Vente de la filiale SNVV

Suite au courrier du conseil du marché financier daté du 11/04/2016 portant accord de la commission supérieure de l'investissement pour la vente de la société nouvelle des villages de vacances à la société « Mejda Tunisiana » (soit 86 000 actions dont 75190 propriété de la BTE), Nous avons pu procéder au 31/12/2015 à la reprise des provisions constituées sur les engagements de cette filiale soit : 3 312 MD .

Il est à noter que la liquidation de la participation dans le capital de la société et la liquidation des engagements de celle-ci n'ont été portés sur les comptes de la BTE que courant du premier semestre 2016 après réalisation effective de la vente.

29. Note sur le résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net (en KDT)	1 929	-10 280
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	0	0
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (enK DT)	1 929	-10 280
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,551	-2,937

30. Note sur les mouvements des capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2014	90 000	-840	49 802	959	-10 280	129 641
Variation des réserves consolidées			7 154			
Autres variations réserves				-635		
Affectation du Résultats de l'exercice N-1				-10 280	10 280	
Part du groupe dans le résultat					1 929	
Soldes au 31/12/2015	90 000	-840	56 956	-9 956	1 929	138 089
Affectation RGB en provisions						0
Soldes au 31/12/2015	90 000	-840	56 956	-9 956	1 929	138 089

31. Note complémentaire sur liquidités et équivalents de liquidités

Libellé	31/12/2015
Caisse TND	3 999
BCT TND	13 264
Prêts aux banques	72 523
Emprunts BCT devises	-83 142
TOTAL	6 644

4.16.7. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015

1. Etats financiers consolidés rectificatifs

Bilan consolidé rectificatif

GRUPE BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Arrêté au 31/12/2015

(Unité : en milliers de dinars)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
AC1 caisse et avoirs auprès de la bct, ccp et tgt	1	17 263	30 493
AC2 créances sur les établissements bancaires et financiers	2	103 494	127 167
AC3 créances sur la clientèle	3	662 095	528 380
AC4 portefeuille-titres commercial	4	34 583	49 789
AC5 portefeuille titre d'investissement	5	94 528	63 813
titres mis en équivalence		-	2 022
AC6 valeurs immobilisées	6	15 180	17 955
AC7 autres actifs	7	16 394	28 578
TOTAL ACTIF		943 537	848 197
PA1 dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	13	83 142	47 410
PA3 dépôts et avoirs de la clientèle	14	554 236	470 912
PA4 emprunts et ressources spéciales	15	102 513	136 196
PA5 autres passifs	16	19 488	26 346
TOTAL PASSIF		759 379	680 864
CP1 Capital	8	90 000	90 000
CP2 réserves	9	56 956	49 802
CP3 actions propres		-840	-840
CP5 résultats reportés	10	-9 956	959
CP6 résultat de l'exercice	11	1 929	-10 280
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		138 089	129 641
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	46 069	37 692
CAPITAUX PROPRES		184 158	167 333
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		943 537	848 197

Etat de flux de trésorerie consolidé rectificatif

GROUPE BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS Exercice clos le 31/12/2015 (Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation bancaires encaissés	60 058	53 523
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-30 149	-24 605
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-7 449	-78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-25 732	-24 730
Autres flux d'exploitation	-117 881	-4 492
Impôts sur les Libellés	-341	-331
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-23 763	-66 503
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 180	1 203
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-25 423	-19 375
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 679	-2 660
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-26 922	-20 832
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	3 374	47
Augmentation/diminution ressources spéciales	-762	-6 316
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-28 337	-10 250
Placements	-398	1 442
Dividendes versés / Encaissés	-52	-1 684
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-26 175	-16 761
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-76 860	-104 096
Liquidités et équivalents en début de période	83 504	188 624
Liquidités et équivalents en fin de période	6 644	84 528

4.16.8. Notes explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015

1. Note explicative sur les variations importantes des rubriques de résultat :

- **Gains sur le portefeuille titres commercial**

Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation des intérêts sur BTA et au reclassement des intérêts sur obligation qui étaient en 2014 compris dans le PR1.

- **Intérêts encourus et charges assimilées**

L'évolution de cette rubrique est essentiellement due à l'augmentation des intérêts sur les prêts interbancaires et les intérêts sur les dépôts de la société mère.

2. Note explicative de la note 4 « périmètre de consolidation » :

Les écarts entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêts de la BTE SICAR vient du fait que la BTE détient 99.73% de la filiale RR qui elle-même détient 25% de la filiale SICAR BTE.

Le taux d'intérêt sur la SICAR est calculé comme suit :

$75\% + 99.73\% * 25\% = 99.93\%$ alors que le pourcentage de contrôle est calculé comme suit :

$75\% + 25\% = 100\%$ (puisque la BTE contrôle totalement la filiale Rapid Recouvrement)

Pourcentage de contrôle sur la filiale BTE SICAR : la banque détient 75% de la filiale BTE SICAR mais le pourcentage de contrôle est calculé en fonction des détentions du groupe soit celle de la filiale Rapid Recouvrement 25% qui vient s'ajouter à la détention de la société mère.

Le pourcentage de contrôle de la société Djerba Aghir est de 43.67% il est calculé à partir de la détention de la BTE soit 43.62% et celle de la filiale SNVV qui est de 0.058%

4.16.9. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh -Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

***Mesdames, Messieurs les actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats BTE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 943.537 mD et un résultat consolidé de 1.929 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 aux états financiers qui décrit le fait que la société mère « B.T.E » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture dudit risque, la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.
Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

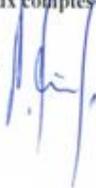
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

Tunis, le 20 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



4.17 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- La présentation des états financiers n'est pas conforme aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires en ce qui concerne la présentation du portefeuille titres commercial qui doit figurer au niveau du bilan sous rubrique distincte.
- Les états financiers de la banque (bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat) ne font pas apparaître les postes définis par deux lettres en majuscule suivis d'un chiffre et ce, contrairement aux modèles des états financiers prévus par la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- L'état de flux de trésorerie n'est pas conforme au modèle prévu par les dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, en ce qui concerne les flux liés aux émissions et aux remboursements des emprunts qui doivent être présentés d'une manière séparée.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les émissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les mouvements des capitaux propres de la banque BTE et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 norme générale.
- Une note sur le résultat par action et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 norme générale.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 et suivants.

4.17.1. Bilan arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

A C T I F	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	16 696	37 187	17 262
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	87 469	99 798	92 351
Créances sur la clientèle	3	709 310	579 026	659 573
Portefeuille d'investissement	4	104 279	92 482	107 746
Valeurs immobilisées	5	15 114	14 820	14 815
Autres actifs	6	22 305	12 203	14 621
TOTAL ACTIF		955 173	835 516	906 368
P A S S I F				
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	97 774	59 212	83 142
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	609 584	515 775	570 476
Emprunts & ressources spéciales	9	100 291	118 265	107 527
Autres passifs	10	17 657	14 077	17 118
TOTAL PASSIF		825 306	707 329	778 263
CAPITAUX PROPRES				
Capital		90 000	90 000	90 000
Réserves		47 295	47 182	47 238
Actions propres		-840	-840	-840
Résultat reporté		-8 293	-9 956	-9 956
Résultat de la période		1 705	1 801	1 663
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	129 867	128 187	128 105
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		955 173	835 516	906 368

4.17.2. Etats des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>				
Cautions, avals et autres garanties données	12	118 549	70 037	55 346
Crédits documentaires		30 750	45 978	32 768
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		149 299	116 015	88 114
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
Engagements de financement donnés		182 139	93 439	110 510
Engagements sur titres		32 000	-	24 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		214 939	93 439	134 510
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>				
Engagements de financement reçus	13	8 000	14 000	9 000
Garanties reçues	14	508 293	454 691	554 732
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		516 293	468 691	563 732

4.17.3. Etat de résultat arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	15	25 415	20 340	40 972
Commissions		6 254	5 206	10 801
Gains sur opérations de change		477	630	1 333
Revenus du portefeuille d'investissement	16	2 868	1 971	3 968
Total produits d'exploitation bancaire		35 014	28 147	57 074
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-15 004	-13 160	-28 274
Commissions encourues		-202	-244	-452
Total charges d'exploitation bancaire		-15 206	-13 404	-28 726
PRODUIT NET BANCAIRE		19 808	14 743	28 348
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	18	-4 501	-3 329	-2 025
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-1 222	-297	-1 128
Autres produits d'exploitation		10	24	44
Frais de personnel	20	-7 832	-6 271	-14 950
Charges générales d'exploitation		-3 185	-2 236	-6 757
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-768	-794	-1 596
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 310	1 840	1 936
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		192	14	-150
Impôts sur les sociétés	21	-797	-53	-123
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 705	1 801	1 663
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 705	1 801	1 663
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 705	1 801	1 663

4.17.4. Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2016 (Les chiffres sont exprimés en KDT)

ACTIVITE D'EXPLOITATION	Notes	30-juin-16	30-juin-15	Exercice 2015
Produits d'exploitation bancaires encaissés		33 282	28 801	55 415
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-14 216	-14 496	-28 441
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		33 014	-78 365	-7 448
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		39 794	41 451	97 731
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-14 933	-10 240	-24 189
Autres flux d'exploitation		-81 245	27 205	-118 105
Impôts sur les sociétés		-75	-169	-213
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		-4 379	-5 813	-25 250
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 462	401	252
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		6 277	-7 178	-21 088
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-1 835	-704	-2 134
Flux de trésorerie net affecté des activités d'investissement		5 904	-7 481	-22 970
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission /Remboursement d'emprunts		-7 750	-7 750	-17 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		2 721	-10 100	-11 087
Dividendes versés		0	0	0
Flux de trésorerie net affecté à des activités de financement		-5 029	-17 850	-28 337
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-3 504	-31 144	-76 557
Liquidités et équivalents en début de période		5 069	81 626	81 626
Liquidités et équivalents en fin de période	22	1 565	50 482	5 069

4.17.5. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille titre détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

3.6.1- Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification desdites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

3.6.2- Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Les établissements de crédit peuvent pour l'évaluation du montant de ces provisions recourir à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet ou s'appuyer sur des modèles qui leurs sont propres et dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

3.6.3 Provisions additionnelles:

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Le montant de la dotation aux provisions additionnelles au titre de la période close au 30/06/2016 a été estimé à 3.288 KDT.

3.6.4- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7-Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte : la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.8-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES (*Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars*)

4.1- ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse agences dinars	2 846	2 394	2 510
Caisse agences devises	2 375	1 993	971
Caisse IBS	385	568	160
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 122	4 425	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	9 968	27 807	12 565
TOTAL	16 696	37 187	17 262

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	14 000	1 500	12 000
Prêts interbancaires en devises	-	8 060	6 589
Prêts swap en devises	12 984	4 537	12 907
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	35 984	49 776	29 130
Créances sur les établissements financiers	24 430	35 862	31 654
TOTAL	87 469	99 798	92 351

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 juin 2016, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Concours CT (1)	203 871	145 564	187 868
Concours M.L.T. (2)	480 577	421 889	455 268
Comptes débiteurs de la clientèle	44 540	38 201	38 323
Leasing (3)	45 883	34 305	38 338
Valeurs en recouvrement	806	996	772
Total brut	775 677	640 955	720 569
Agios réserves	-18 018	-11 433	-15 487
Provisions individuelles	-43 336	-46 838	-40 496
Provision collectives	- 5 013	-3 658	-5 013
Total net	709 310	579 026	659 573

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Encours non échus	189 354	123 482	168 042
Avance sur dépôt à terme	5 790	1 240	7 774
Intérêts et Commissions impayés	99	42	-
Principal impayé	10 507	21 692	13 520
Intérêts et commissions perçus d'avance	-1 893	-906	-1 530
Intérêts et commissions à recevoir	14	14	62
Total	203 871	145 564	187 868

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Encours non échu	441 475	379 234	413 982
Principal échu	604	733	582
Intérêts et commissions échus	255	268	318
Principal impayé	27 694	31 840	29 091
Intérêts et commissions impayés	8 014	7 695	8 438
Intérêts à recevoir	2 356	3 411	2 675
Avance en comptes courants	186	186	186
Intérêts perçus d'avance	-7	-1 474	-4
Frais de protêt	-	-4	-
Total	480 577	421 889	455 268

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Encours	45 146	33 181	37 827
Principal impayé	291	838	334
Intérêts impayés	127	108	38
Intérêts courus	244	-	122
Autres créances	75	178	2
Total	45 883	34 305	38 323

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Titres cotés	7 288	7 288	7 288
Titres non cotés	11 217	18 062	18 112
Participation et fonds gérés BTE SICAR	18 352	20 587	20 587
Titres de Placement	70 231	47 978	62 809
Créances rattachées	2 647	2 359	3 554
TOTAL Brut	109 735	96 274	112 350
Provisions	5 456	3 792	4 604
TOTAL Net	104 279	92 482	107 746

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	ACQUISITIONS /CESSIONS	Valeur Brute au 30/6/2016	Amortissements au 31/12/2015	Dotations/Reprises 2016	Valeur Nette au 30/06/2016
Terrain	4 002	-	4 002	-	-	4 002
Constructions	6 342	-	6 342	1 611	77	4 655
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 627	24	1 651	1 033	70	549
Matériel Informatique	5 061	628	5 689	3 717	236	1 736
Matériel de Transport	547	0	547	389	22	136
A, A & Installations	8 710	415	9 125	4 724	363	4 036
Total	26 289	1 067	27 356	12 243	768	15 114

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 30 juin 2016, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Personnel	416	221	356
Comité d'entreprise	4 272	3950	4 044
Etat et collectivités locales	2 511	2 184	2 191
Autres débiteurs	11 089	1 690	4 119
Charge reportées	2	2	
Opérations monétiques	126	147	
Créances prises en charge par l'Etat	3 889	4 009	3 911
Total	22 305	12 203	14 621

4.2-PASSIFS**Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Emprunts et refinancement en devises BCT	65 000	46 000	60 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	13 163	4 632	12 882
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	16 000	8 000	9 000
Avoirs des Correspondants Etrangers	186	112	111
Créances rattachées	352	48	300
Dépôts des établissements financiers spécialisés	3 073	420	849
Total	97 774	59 212	83 142

Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts à terme en dinars	175 850	146 828	133 821
Dépôts à terme en devises	2 830	3 020	2 686
Comptes courants personnes physiques	27 096	23 285	26 477
Comptes courants personnes morales	39 317	45 349	53 355
Comptes d'épargne	52 566	42 089	46 866
Comptes professionnels en devises	5 022	5 464	4 192
Dépôts en dinars convertibles	5 397	7 544	4 168
Certificats de dépôt	94 500	53 000	66 500
Comptes prestataires de service en devises	882	855	784
Comptes négoce international	255	136	386
Personnes non résidentes	161 930	155 149	196 901
Autres sommes dues à la clientèle	34 939	33 056	34 340
Total	609 584	515 775	570 476

Note 9: Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Encours emprunts extérieurs	10 431	16 752	14 704
Frais financiers/Emprunts extérieurs	138	330	231
Encours Emprunts obligataires	80 500	97 750	88 250
Autres emprunts	6 502		1 401
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 720	3 433	2 941
Total	100 291	118 265	107 527

Note 10 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Organismes sociaux	1 872	1 617	1 869
Personnel	2 150	3 108	3 052
Etat et collectivités locales (hors I/S)	1 779	962	1 425
Autres créiteurs	6 872	2 832	6 556
Valeurs exigibles après encaissement	4 984	5 558	4 216
Total	17 657	14 077	17 118

4.3-CAPITAUX PROPRES**Note 11 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Capital	90 000	90 000	90 000
Réserves	47 295	47 182	47 238
Actions propres	-840	-840	-840
Résultats reportés	-8 293	-9 956	-9 956
Résultat de la période	1 705	1 801	1 663
Total capitaux propres	129 867	128 187	128 105

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Cautions en faveur de la clientèle	64 747	60 826	47 704
Cautions en faveur des établissements financiers	50 284	8 917	7 417
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	3 518	294	225
Total	118 549	70 037	55 346

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 30 juin 2016, les engagements de financement reçus présentent un solde de **8 000** KDT.

Note 14 : Garanties reçues

Au 30 juin 2016, les garanties reçues présentent un solde de **508 293** KDT et représentent des garanties sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

4.5-ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Opérations de trésorerie et Interbancaire	104	337	541
Intérêts sur les prêts	23 468	18 817	37 453
Revenus Leasing	1 676	1 126	2 796
Commissions sur engagements	167	60	179
Commissions sur avals et cautions	-	-	3
Total	25 415	20 340	40 972

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dividendes	298	244	349
revenus portefeuille titres	2 330	1 643	3 449
Plus-values sur Titres	240	84	170
Total	2 868	1 971	3 968

Note 17 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Opérations de trésorerie et Interbancaire	3 434	1 277	4 037
Intérêts sur Emprunts extérieurs	219	360	642
Commissions sur Emprunts extérieurs	51	145	233
Charges sur Emprunts obligataires	2 247	2 848	5 453
Intérêts sur dépôts	9 053	8 530	17 909
Total	15 004	13 160	28 274

Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Reprise des provisions sur prêts	1906	600	-10 677
Pertes courues sur Intérêts	-1 328	649	4
Dotations aux provisions sur prêts	-4 834	-4 382	10 096
Dotations aux provisions leasing	-122	-291	-
Reprise provision leasing	211	233	-
Dotations aux provisions collectives	-	-	-1 355
Dotations aux provisions sur créanciers divers	-200	-19	3 480
Dotations aux provisions hors bilan	-134	-119	141
Pertes courus sur principal prêts	-	-	-
Dotations autres passifs	-	-	-1 019
Total	-4 501	-3 329	- 2 025

Note 19: Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dotations aux provisions sur titres	-852	-262	-1 114
Pertes courues sur titres	-17	-	-
Reprise des provisions sur titres	-	-	40
Moins-value dépréciation titres BTA	-341	-25	-34
Amortissement primes d'acquisition BTA	-12	-10	-20
Total	-1 222	-297	-1 128

Note 20: Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 juin 2016, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Traitements et salaires	5 465	4 497	11 510
Avantages complémentaires	261	186	540
Charges sociales	1 651	1 202	2 547
Autres frais du personnel	15	46	241
Dotations des congés payés	440	340	112
Total	7 832	6 271	14 950

Note 21 : Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt afférente au premier semestre 2016 s'est élevée à **797** KDT.

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2016, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde positif de **1 565 KDT** :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse agences dinars	3 232	2 393	2 510
Caisse agences devises	2 375	2 561	1 131
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 122	4 425	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	9 968	27 807	12 565
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	14 000	1 500	12 000
Prêts en devises BCT	-	-	-
Prêts interbancaires en devises	12 984	12 596	19 496
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	35 984	49 769	29 130
Emprunts et refinancement en devises BCT	-65 000	-	-
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-13 163	-50 632	-72 890
Total	1 565	50 482	5 069

4.7 Vérification de la situation fiscale de la société

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. Le 10 mai 2016, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la Banque. En date du 24 mai 2016, la banque a reformulé son opposition quant à cette réponse. Elle a, néanmoins, maintenu le montant de la provision constatée depuis fin 2015 pour un montant de 3 880 KDT.

4.17.6. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

Il est à signaler que certaines notes aux états financiers exigées par les normes comptables n'ont pas été fournies par la BTE du fait qu'elles ne sont pas gérées au niveau du système d'information de la banque et que l'information est très difficilement voire impossible à avoir manuellement.

Toutefois, en application du schéma directeur approuvé par le conseil d'administration du 17 juin 2015, la BTE a mis en place un programme de refonte de son système d'information à même d'améliorer la gestion et les reportings nécessaires à la bonne marche et à la production d'informations fiables et pertinentes aux différentes autorités de tutelles ainsi qu'à tout demandeur d'informations.

Cette refonte a été projetée sur une période maximale de quatre ans et touchera à la majorité des activités de la banque.

L'accent est mis essentiellement sur la trésorerie (dinars et devises) ainsi que l'automatisation de plusieurs activités actuellement gérées manuellement telles que la gestion des recouvrements et contentieux, les financements en devises, les opérations monétiques et les opérations de leasing.

La banque procédera également à la mise en place de plusieurs outils à même de lui permettre une meilleure appréhension de son activité tels que : un module de reporting comptable analytique, accompagné d'un reporting performance des agences, un outil de business intelligence et une mise à niveau générale des outils informatiques en place.

1. Note portant déclaration des principes comptables appliqués

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables sont adoptés pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2016 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2015.

2. Note sur les émissions, achats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires

Selon la note 9 du rapport publié, l'encours d'emprunts obligataires a diminué de 7 750 KD correspondant au remboursement du 1^{er} semestre 2016.

3. Note sur les évènements significatifs postérieurs à la fin de période intermédiaire

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle de d'établissement des états financiers.

4. Note sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur la situation au 30/06/2016 se présentent comme suit :

- la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

PERIODE	AGIOS
1er trimestre 2016	1 340,38
2ème trimestre 2016	1 113,47
Total	2 453,85

- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 30/06/2016 la somme de 18 337 KDT.
- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 30/06/2016 106 KDT.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Échelle d'intérêts	Solde des agios
1er trimestre 2016	8 492
2ème trimestre 2016	8 636
Total	17 128

- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

- Au 30/06/2016, les engagements de la société Jerba Aghir se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Principal impayé MLT	1 966
Intérêts et commissions impayés	292
Total	2 258

- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
- Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 30/06/2016 , un montant de 600 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir sur la société rapide recouvrement
- En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Échelle d'intérêts	Solde des agios
1er trimestre 2016	3337
2ème trimestre 2016	2505
Total	5843

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité, le directeur général perçoit en outre une indemnité de présence dans les comités rattachés aux conseils d'administration La rémunération du directeur général s'est élevée à ce titre à 45 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/06/2016. les jetons de présence réglés pendant cette période se sont élevés pour le premier semestre 2016 à un montant brut de 28 KDT.
- En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre du premier semestre 2016 de 83 KDT.

5. Note sur l'effet des changements dans la structure de la banque

Suite au courrier du conseil du marché financier daté du 11/04/2016 portant accord de la commission supérieure de l'investissement pour la vente de la société nouvelle des villages de vacances à la société « Mejda Tunisiana » (soit 86 000 actions dont 75190 propriété de la BTE), la liquidation de la participation dans le capital de la société SNVV et la liquidation des engagements de

celle-ci ont été portés sur les comptes de la BTE courant du premier semestre 2016 après réalisation effective de la vente.

Aucun autre changement significatif dans la structure de la banque n'est à noter pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou autre cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité.

6. Note sur les mouvements des capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2015	90 000	-840	7 372	22 344	4 191	130	13 200	835	0	-10790	1 663	128 105
Affectation réserves légales												-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					57							57
Distributions bénéfiques												
Distributions bénéfiques ADP rachetées												
Résultats reportés										1 663	-1 663	0
Affectation autres réserves												
réserves pour réinvestissements exonérés												
Résultats au 30 06 2016											1 705	1 705
Soldes au 30/06/2016	90 000	-840	7 372	22 344	4 248	130	13 200	835	0	-9 127	1 705	129 867

7. Note complémentaire à la note 2 créances sur les établissements bancaires

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Créances sur les établissements bancaires	63 039	63 936	60 697
Créances sur les établissements financiers	24 430	35 862	31 654
TOTAL	87 469	99 798	92 351

8. Note complémentaire à la note 3 « Créances sur la clientèle »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Comptes débiteurs de la clientèle	44 540	38 201	38 323
Autres concours à la clientèle	723 539	591 287	674 182
Crédits sur ressources spéciales	7 598	11 467	8 064
Total brut	775 677	640 955	720 569

9. Note complémentaire la note 6 « Autres postes d'actif »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Comptes de régularisations (produits à recevoir)	2 442	2 353	2 423
Autres	19 863	9 850	12 198
Total	22 305	12 203	14 621

10. Note complémentaire à la note 7 « dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts des établissements bancaires	94 701	58 792	82 293
Dépôts des établissements financiers spécialisés	3 073	420	849
Total	97 774	59 212	83 142

11. Note complémentaire à la note 8 « dépôts et avoirs de la clientèle »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts à vue	430 904	365 927	433 969
Autres Dépôts	178 680	149 848	136 507
Total	609 584	515 775	570 476

12. Note complémentaire à la note 9 « emprunts et ressources spéciales »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Encours emprunts ressources spéciales	10 431	16 752	14 704
Autres emprunts	89 860	101 513	92 823
Emprunts matérialisés	0	0	0
Total	100 291	118 265	107 527

13. Note complémentaire à la note 10 « autres passifs »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Provisions passifs	4 693	5 189	1 870
Comptes de régularisation	4 984	5 558	2 993
Autres passifs	7 980	3 330	12 255
Total	17 657	14 077	17 118

14. Note sur la rubrique engagements de financements donnés

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	0	0	0
faveur clientèle	182 139	93 439	110 510
Total	182 139	93 439	110 510

15. Note sur les engagements sur titres

Cette rubrique enregistre les BTA donnés en garantie des pensions livrées.

16. Note complémentaire sur les garanties reçues

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Garanties reçues de l'Etat	0	0	0
Garanties reçues des établissements bancaires et financiers	0	0	0
Garanties reçues de la clientèle	508 293	454 691	554 732
Total	508 293	454 691	554 732

17. Note complémentaire à la note 15 « intérêts et revenus assimilés »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	104	337	541
Opérations avec la clientèle	25 311	20 003	40 431
Total	25 415	20 340	40 972

18. Note complémentaire à la note 17 « intérêts encourus et charges assimilées »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	3 434	1 277	4037
Intérêts sur Emprunts extérieurs et ressources spéciales	2 517	3 353	6328
Opérations avec la clientèle	9 053	8 530	17909
Total	15 004	13 160	28 274

19. Note sur la rubrique « charges générales d'exploitation »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Frais exploitation non bancaires	2 077	1 630	4636
Autres charges générales d'exploitation	1 108	606	2121
Total	3 185	2 236	6 757

20. Note complémentaire sur le résultat par action

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Résultat net (en KDT)	1 705	1 801	1663
Parts attribuables aux ADP (en KDT)		0	
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en K DT)	1 705	1 801	1 663
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0.487	0.515	0.475

21. Note complémentaire sur le résultat analysant les variations importantes enregistrées au 30/06/2016 :

Note complémentaire sur les intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sur la clientèle ont été marqués par l'évolution activités de crédits aux particuliers et les crédits CT aux entreprises qui ont respectivement progressé comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015
intérêts sur les crédits aux particuliers	7 894	6 101
intérêts sur les crédits CT aux entreprises	6 494	4 634
Total	14 388	10 735

Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique a évolué suite essentiellement à la progression des intérêts sur les BTA pour 603 MD.

4.17.7. Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

1. Etats financiers rectificatifs

Etat des engagements hors bilan rectificatif

Banque de Tunisie et des Emirats

Arrêté au 30 Juin 2016

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
PASSIFS EVENTUELS				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	118 549	70 037	55 346
HB2	Crédits documentaires	30 750	45 978	32 768
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		149 299	116 015	88 114
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4	Engagements de financement donnés	182 139	93 439	110 510
HB5	Engagements sur titres	32 000	-	24 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		214 139	93 439	134 510
ENGAGEMENTS RECUS				
HB6	Engagements de financement reçus	8 000	14 000	9 000
HB7	Garanties reçues	508 293	454 691	554 732
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		516 293	468 691	563 732

Etat des flux de trésorerie rectificatif

ACTIVITE D'EXPLOITATION	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaires encaissés		33 282	28 801	55 415
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-14 216	-14 496	-28 441
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		33 014	-78 365	-7 448
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		39 794	41 451	97 731
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-14 925	-10 240	-24 189
Autres flux d'exploitation		-81 245	27 205	-118 105
Impôts sur les sociétés		-75	-169	-213
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-4 371	-5 813	-25 250
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 462	401	252
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		6 277	-7 178	-21 088
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-1 835	-704	-2 134
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		5 904	-7 481	-22 970
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts		0	0	0
Remboursement d'emprunts		-7 750	-7 750	-17 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		2 721	-10 100	-11 087
Dividendes versés		0	0	0
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		-5 029	-17 850	-28 337
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	TR	-3 496	-31 144	-76 557
Liquidités et équivalents en début de période		5 069	81 626	81 626
Liquidités et équivalents en fin de période	23	1 573	50 482	5 069

2. Note rectificative de la note 5 « Valeurs Immobilisées »

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	ACQUISITIONS /CESSIONS	Valeur Brute au 30/6/2016	Amortissements au 31/12/2015	Dotations/Reprises 2016	Valeur Nette au 30/06/2016
Terrain	4 002	-	4 002	-	-	4 002
Constructions	6 342	-	6 342	1 611	77	4 655
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 627	24	1 651	1 033	70	549
Matériel Informatique	5 061	628	5 689	3 717	236	1 736
Matériel de Transport	547	0	547	389	22	136
A, A & Installations	8 710	415	9 125	4 724	363	4 036
Total	26 289	1 067	27 356	11 474	768	15 114

3. Note rectificative de la note 3 « Créances sur la clientèle »

Au 30 juin 2016, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Concours CT (1)	203 871	145 564	187 868
Concours M.L.T. (2)	480 577	421 889	455 268
Comptes débiteurs de la clientèle	44 540	38 201	38 338
Leasing (3)	45 883	34 305	38 323
Valeurs en recouvrement	806	996	772
Total brut	775 677	640 955	720 569
Agios réserves	-18 018	-11 433	-15 487
Provisions individuelles	-43 336	-46 838	-40 496
Provision collectives	- 5 013	-3 658	-5 013
Total net	709 310	579 026	659 573

4. Note rectificative de la note 8 « Dépôts et avoirs de la clientèle »

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts à terme en dinars	175 850	146 828	133 821
Dépôts à terme en devises	2 830	3 020	2 686
Comptes courants personnes physiques	27 096	23 285	26 477
Comptes courants personnes morales	39 317	45 349	53 355
Comptes d'épargne	52 566	42 089	46 866
Comptes professionnels en devises	5 022	5 464	4 192
Dépôts en dinars convertibles	5 397	7 544	4 168
Certificats de dépôt	94 500	53 000	66 500
Comptes prestataires de service en devises	882	855	784
Comptes négoce international	255	136	386
Personnes non résidentes	161 930	155 149	196 901
Autres sommes dues à la clientèle	43 939	33 056	34 340
Total	609 584	515 775	570 476

5. Note rectificative de la note 18 « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Reprise des provisions sur prêts	1 906	600	11 697
Pertes courues sur Intérêts	-1 328	649	-4
Dotations aux provisions sur prêts	-4 834	-4 382	-8 742
Dotations aux provisions leasing	-122	-291	-
Reprise provision leasing	211	233	-
Dotations aux provisions collectives	-	-	-1 355
Dotations aux provisions sur créditeurs divers (autres passifs)	-200	-19	-3 480
Dotations aux provisions hors bilan	-134	-119	-141
Total	-4 501	-3 329	-2 025

6. Note rectificative de la note 22 « liquidités et équivalents de liquidités »

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse agences dinars	3 232	2 393	2 510
Caisse agences devises	2 375	2 561	1 131
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 122	4 425	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	9 968	27 807	12 565
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	14 000	1 500	12 000
Prêts en devises BCT	-	-	-
Prêts interbancaires en devises	12 984	12 596	19 496
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	35 984	49 769	29 130
Emprunts et refinancement en devises BCT	-65 000	-	-
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-13 163	-50 632	-72 890
Total	1 573	50 482	5 069

4.17.8. Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Anney –
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89



MAZARS

ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats – BTE*

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », au 30 juin 2016 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 955 175 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 1 705 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA. A ce titre, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la banque. L'étendue de cet audit ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 4.7 aux états financiers qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards. A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements.

Le 10 mai 2016, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la Banque. En date du 24 mai 2016, la banque a reformulé son opposition quant à cette réponse. Elle a, néanmoins, maintenu le montant de la provision constatée depuis fin 2015 pour un montant de 3 880 KDT.

Notre rapport ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis le 30 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

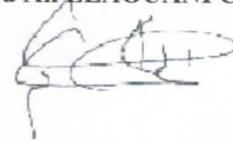
Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



4.18. Analyse de la situation financière de la BTE au 30/06/2016

4.18.1. Tableau des mouvements des capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2015	90 000	-840	7 372	22 344	4 191	130	13 200	835	0	-10 790	1 663	128 105
Affectation réserves légales												0
Affectation réserves à régime spécial												0
Opérations/fonds social					57							57
Distributions bénéfiques												0
Distributions bénéfiques ADP rachetées												0
Résultats reportés										1 663	-1 663	0
Affectation autres réserves												0
Réserves pour réinvestissements exonérés												0
Résultats à fin juin 2016											1 705	1705
Soldes au 30/06/2016	90 000	-840	7 372	22 344	4 248	130	13 200	835	0	-9 127	1 705	129 867

4.18.2. Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produit d'exploitation bancaire (en KDT)	35 014	28 147	57 074
Produit Net Bancaire (en KDT)	19 808	14 743	28 348
Résultat d'exploitation (en KDT)	2 310	1 840	1 936
Capital social (en KDT)	90 000	90 000	90 000
Nombre d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Produit d'exploitation bancaire/action (en DT)	7,781	6,255	12,683
Produit Net Bancaire/action (en DT)	4,402	3,276	6,300
Résultat d'exploitation/action (en DT)	0,513	0,409	0,430

4.18.3. Evolution du résultat net

En mDT

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Capital social	90 000	90 000	90 000
Nombres d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Nombres d'actions ordinaires (en milliers)	3 500	3 500	3 500
Nombre d'actions à dividende prioritaire (en milliers)	1 000	1 000	1 000
Dividendes servis aux titulaires d'ADP	0	0	0
Résultat avant impôt	2 502	1 854	1 786
Résultat net	1 705	1 801	1 663
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Résultat avant impôt/action (en DT)	0,556	0,412	0,397
Résultat net/action (en DT)	0,379	0,400	0,370

4.18.4. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En mDT

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Résultat net	1 705	1 801	1 663
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	4 501	3 329	2 025
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	1 222	297	1 128
Dotations aux amortissements sur immobilisations	768	794	1 596
Marge brute d'autofinancement	8 196	6 221	6 412

4.18.5. Emprunts obligataires garantis par la BTE

Néant.

4.18.6. Emprunts obligataires souscrits par la BTE

Libellés (en mDT)	31/12/2015	Accroissements	Diminutions	30/06/2016
Souscription obligations STB 2010/1	500	0	100	400
Obligations ATTIJARI BANK 2010	214	0	71	143
Obligations ATTIJARI BANK 2016	0	3 000	0	3 000
Emprunt Obligataire BNA 2011/FONDS DE GARANTIE DES ASSURES	2 000	0	0	2 000
Emprunts Obligataires AMEN BANK 2011	300	0	0	300
EO Attijari Leasing 2011	200	0	100	100
ATL 2012-1	200	0	100	100
AMEN BANK 2012	700	0	0	700
ATL 2013-1	500	0	100	400
BH 2013-1	714	0	143	571
ATL 2013-2	500	0	0	500
Attijari Leasing 2013-1	500	0	0	500
SERVICOM 2012	300	0	100	200
Attijari Leasing 2014-1	800	0	200	600
HANNIBAL LEASE-2014-1	1 600	0	0	1 600
TUNISIE LEASING 2014-2	1 600	0	0	1 600
ATL 2014-3	1 000	0	200	800
Hannibal Lease HL 2015-1	4 000	0	0	4 000
UIB 2015	1 000	0	0	1 000
Total	16 628	3 000	1 114	18 514

4.18.7. Emprunts obligataires émis par la BTE

Dénomination de l'emprunt	Montant en mDT	Durée	Taux d'intérêt	Date dernière échéance	Encours (en mDT) au 30/06/2016
BTE 2009	50 000	10 ans	5,25%	15/09/2019	20 000
BTE 2010 Catégorie A Fixe	7 200	10 ans	5,20%	17/09/2020	3 600
BTE 2010 Catégorie A variable	32 800	10 ans	TMM+0,7%	17/09/2020	16 400
BTE 2010 Catégorie B	10 000	20 ans	5,85%	17/09/2030	7 500
BTE 2011 Catégorie A	35 000	7 ans avec 2 ans de grâce	TMM+1,3%	09/02/2019	21 000
BTE 2011 Catégorie B	15 000	20 ans	6,25%	09/02/2032	12 000
Total					80 500

4.18.8. Principaux indicateurs

Désignation (en mDT)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts de la clientèle	609 584	515 775	570 476
Créances brutes sur la clientèle	774 871	639 959	719 797
Créances douteuses et litigieuses (hors leasing)	130 521	118 831	126 207
Créances globales nettes sur la clientèle (bilan)	709 310	579 026	659 573
Total des capitaux propres après résultat	129 867	128 187	128 105
Total des capitaux propres avant résultat	128 162	126 386	126 442
Capital social	90 000	90 000	90 000
Emprunts et ressources spéciales	100 291	118 265	107 527
Total bilan	955 173	835 516	906 368
PNB	19 808	14 743	28 348
Commissions nettes	6 052	4 962	10 349
Frais généraux (frais de personnel+charges d'exploitation+dotations aux amortissements)	11 785	9 301	23 303
Frais de personnel	7 832	6 271	14 950
Provisions sur créances clients*	48 349	50 496	45 509
Agios réservés	18 018	11 433	15 487
Résultat d'exploitation	2 310	1 840	1 936
Résultat net	1 705	1 801	1 663
Effectif **	368	331	372

* : hors réserves pour risques bancaires généraux

** : y compris les SIVP et les CIAP.

4.18.9. Principaux ratios

Ratio s de structure

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Total des capitaux propres après résultat/ Total bilan	13,60%	15,34%	14,13%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	63,82%	61,73%	62,94%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	10,50%	14,15%	11,86%
Créances nettes sur clientèle/ Total bilan	74,26%	69,30%	72,77%
Dépôts de la clientèle/Créances nettes sur la clientèle	85,94%	89,08%	86,49%

Ratios de productivité

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Frais généraux*/PNB	59,50%	63,09%	82,20%
Commissions nettes/Frais de personnel	77,27%	79,13%	69,22%
Frais de personnel/PNB	39,54%	42,54%	52,74%
Dépôts de la clientèle/Effectif (en mDT)	1 656	1 558	1 534
Frais de personnel/Effectif (en mDT)	21	19	40
PNB/Effectif (en mDT)	54	45	76

* : frais de personnel +charges d'exploitation +dotations aux amortissements

Ratios de rentabilité

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat)	1,33%	1,42%	1,32%
ROA (Résultat net/ Total actif)	0,18%	0,22%	0,18%
Résultat net/ PNB	8,61%	12,22%	5,87%
PNB/ Total bilan	2,07%	1,76%	3,13%
Dividendes/Capital social*	0,00%	0,00%	0,00%
Commissions nettes/PNB	30,55%	33,66%	36,51%

* : en tenant compte que des ADP

Ratios prudentiels

	30/06/2015	30/06/2016	31/12/2015
Ratio de liquidité	93,40%	78,00%	66,00%
Ratio de solvabilité	16,70%	13,44%	15,31%

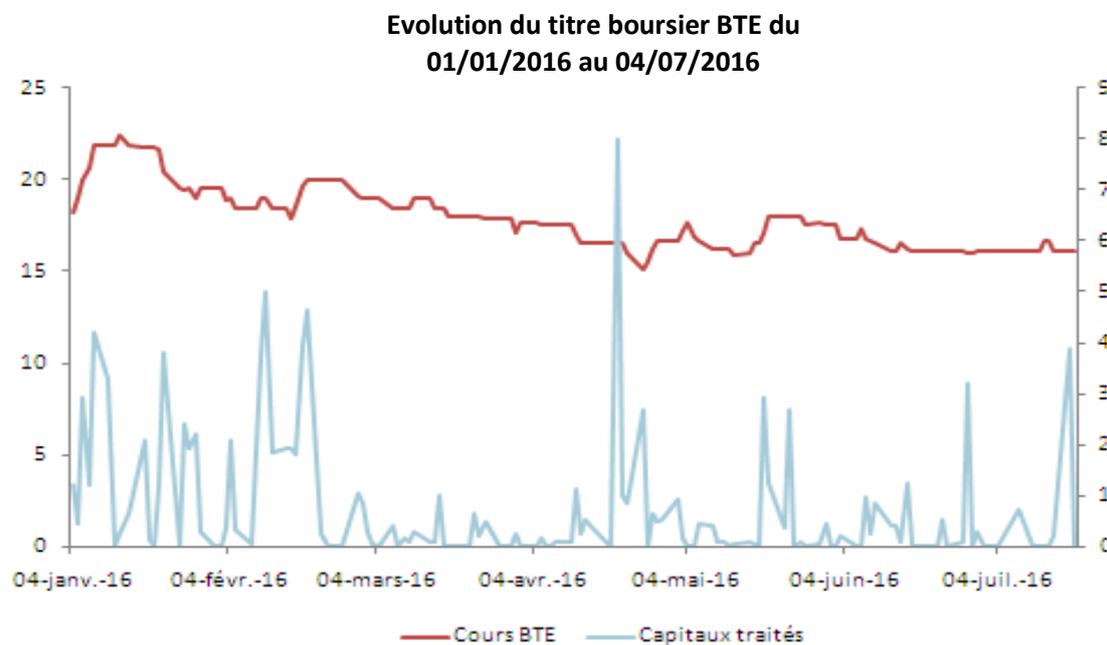
Ratios de risque

Ratios de risque	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Créances douteuses et litigieuses CDL (y compris leasing)	131 213	120 141	127 119
Evolution	9,2%		
Provisions et Agios réservés sur total créances classées (y compris leasing)	56 538	55 583	52 023
Evolution	1,7%		
Créances brutes sur la clientèle	774 871	639 959	719 797
CDL/Créances brutes	16,93%	18,77%	17,66%
Provisions et Agios réservés/CDL	43,09%	46,26%	40,92%

4.19. Les indicateurs boursiers de la valeur BTE

Désignation	2013	2014	2015	30/06/2016
Nominal (DT)	20	20	20	20
Cours de clôture (DT)	24,71	24,89	17,63	16,1
Plus haut de la période (DT)	28,5	27	25	22,39
Plus bas de la période (DT)	24,6	23,66	16,52	15,06
Nombre de titres traités sur la période	67 588	83 995	93 861	53 897
Capitalisation boursière fin de période (MDT)	24,71	24,89	17,63	16,10
Rendement (%)	-9,15%	0,73%	-29,17%	-8,68%

NB : les chiffres ne concernent que les ADP anciennes de pleine jouissance.



CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Etat D'Abu Dhabi				
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Président	M. JABR ZAAL KHALIFA ALFALASSI	2016-2018*	Abu Dhabi
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Membre	M. SAQR SALEM EL AMRI	2016-2018*	Abu Dhabi
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Membre	M. KHALIFA ALI EL KAMZI	2016-2018*	Abu Dhabi
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Membre	M. OUBEID MOURAD ESSOUIDI	2016-2018*	Abu Dhabi
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Membre	M. MOHAMED MOUBAREK AL HAJRI	2016-2018*	Abu Dhabi
M. NASSER CHETIT EL KOTBI	Membre indépendant	Lui-même	2016-2018*	Abu Dhabi
Etat Tunisien				
M. KHALED BEN MILED	Membre	Lui-même	2016-2018*	Tunis
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	Membre	M. MOHAMED CHOKRI REJEB	2016-2018*	Tunis
MINISTERE DES FINANCES	Membre	M. HEDI DAMMAK	2016-2018*	Tunis
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	Membre	M. RACHED BEN ROMDHANE	2016-2018*	Tunis
PREMIER MINISTERE	Membre	M. BASSEL HMAID	2016-2018*	Tunis
M. FADHEL BEN OTHMAN	Membre indépendant	Lui-même	2016-2018*	Tunis

Mandats renouvelés par l'AGO du 01 Juin 2016

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membre	Fonction au sein de la banque	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. JABR ZAAL KHALIFA ALFALASSI	Président du Conseil d'Administration	2016-2018	Abu Dhabi
M. KHALED BEN MILED	Directeur Général	2016-2018	Tunis

Il est à signaler que :

- Mr Fadhel BEN OTHMAN (Président), Mr SAQR SALEM EL AMRI, Mr RACHED BEN ROMDHANE et Mr MOHAMED MOUBAREK EL HAJRI sont membres du comité permanent d'audit.
- Mr MOHAMED MOUBAREK EL HAJRI (Président), Mr NASSER CHETIT EL KOTBI, Mr HEDI DAMMAK et Mr FADHEL BEN OTHMAN sont membres du comité de nomination et de rémunération.
- Mr KHALED BEN MILED (Président), Mr OUBEID MOURAD ESSOUIDI, Mr KHALIFA ALI EL KAMZI et Mr HEDI DAMMAK sont membres du comité exécutif du crédit.
- Mr NASSER CHETIT EL KOTBI (Président), Mr MOHAMED CHOKRI REJEB et Mr BASSEL HMAID sont membres du comité des risques.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. KHALED BEN MILED	Conseiller auprès de la Direction Générale de STUSID BANK
M. FADHEL BEN OTHMAN	Retraité
M. MOHAMED CHOKRI REJEB	Chef de cabinet au ministère de l'énergie et des mines
M. HEDI DAMMAK	Secrétaire général au ministère des finances
M. RACHED BEN ROMDHANE	Chef de cabinet au ministère du développement de l'investissement et de la coopération internationale
M. BASSEL HMAID	Chef de cabinet du ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la coordination et du suivi des affaires économiques

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. KHALED BEN MILED	Rapid Recouvrement, Tuniso Emiratie de Participations, BTE Sicar
M. FADHEL BEN OTHMAN	Unifactor
M. MOHAMED CHOKRI REJEB	TUNISIE TELECOM
M. HEDI DAMMAK	Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT), Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes (RNTA)
M. RACHED BEN ROMDHANE	Néant
M. BASSEL HMAID	Néant

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société ou l'Etablissement qu'il représente
MINISTERE DES FINANCES	M. HEDI DAMMAK	Secrétaire général Chef de cabinet du ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la coordination et du suivi des affaires économiques
PREMIER MINISTERE	M. BASEL HMAID	
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	M. RACHED BEN ROMDHANE	Chef de cabinet au ministère du développement de l'investissement et de la coopération internationale
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	M. MOHAMED CHOKRI REJEB	Chef de cabinet au ministère de l'énergie et des mines

5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2015

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2015

Les rémunérations et les avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2015. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de 85 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2015

Néant

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes

Nom	Adresse	Mandat
Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F	Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA Immeuble PwC – Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.	2015-2017*
ECC Mazars	Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF Immeuble MAZARS Rue Ghar El Melh – Les Berges du Lac - 1053 Tunis	2015-2017*

* : Mandats renouvelés par l'AGO du 17/06/2015

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Néant

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 Evolution récente et Orientations

6.1.1 Evolution récente

Les indicateurs d'activité trimestriels au 30/09/2016

Indicateurs d'activité 3ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	3ème trimestre 2015	au 30/09/2016**	au 30/09/2015*	VARIATION SEPTEMBRE 2016/2015		au 31/12/2015
					Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire	15 852	14 441	50 866	42 588	8 278	19,4%	57 074
Intérêts (1)	12 525	10 687	37 940	31 027	6 913	22,3%	40 972
Commissions en produits (2)	3 313	2 695	9 567	7 901	1 666	21,1%	10 801
Gains nets sur opérations de change	371	488	848	1 118	-270	-24,2%	1 333
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	-357	571	2 511	2 542	-31	-1,2%	3 968
Charges d'exploitation bancaire	7 116	6 700	22 322	20 104	2 218	11,0%	28 726
Intérêts encourus	7 098	6 692	22 102	19 852	2 250	11,3%	28 274
Commissions encourues	18	8	220	252	-32	-12,7%	452
Produit Net Bancaire	8 736	7 741	28 544	22 484	6 060	27,0%	28 348
Autres Produits d'exploitation	4	8	14	32	-18	-56,3%	44
Charges opératoires :	6 312	4 880	17 329	13 387	3 942	29,4%	21 707
Frais de personnel	5 319	4 092	13 151	10 363	2 788	26,9%	14 950
Charges générales	993	788	4 178	3 024	1 154	38,2%	6 757
Structure du portefeuille			110 566	98 531	12 035	12,2%	107 746
Portefeuille titre commercial			78 136	55 098	23 038	41,8%	
Portefeuille titre d'investissement			32 430	43 433	-11 003	-25,3%	
Encours nets de crédits (3)			699 927	618 978	80 949	13,1%	659 573
Encours des dépôts			636 719	606 118	30 601	5,0%	570 476
Dépôts à vue			224 230	310 927	-86 697	-27,9%	286 263
Dépôts d'épargne			56 269	46 280	9 989	21,6%	46 866
Dépôts à terme			313 966	215 967	97 999	45,4%	203 007
Autres produits financiers			42 254	32 944	9 310	28,3%	34 340
Emprunts et ressources spéciales			85 539	103 626	-18 087	-17,5%	107 527
Encours lignes de crédits			6 639	12 989	-6 350	-48,9%	16 105
Frais financiers sur lignes de crédits			62	178	-116	-65,2%	231
Encours emprunts obligataires			71 000	88 250	-17 250	-19,5%	88 250
Frais financiers sur emprunts obligataires			1 294	2 209	-915	-41,4%	2 941
AUTRES EMPRUNTS			6 544		6 544		
Capitaux propres			135 062	130 489	4 573	3,5%	128 105

* Données corrigées

** Données provisoires

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

(3) : Les encours nets de crédit ne comprennent pas les comptes rattachés aux crédits.

L'activité de la BTE a été marquée au cours des neuf premiers mois de 2016 par une augmentation de 19,4% des produits d'exploitation bancaire par rapport à la même période de l'année 2015 du fait de la hausse principalement des intérêts de 22,3% et des commissions de 21,1%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 11,0% au cours de la même période.

Le Produit net bancaire a enregistré à fin septembre 2016 une augmentation de 27,0% (+6 060 mille de dinars) par rapport aux neuf premiers mois de 2015. Le portefeuille titres a enregistré une évolution de 12,2% (+12,035 millions de dinars) résultant des investissements réalisés dans les titres de placement (Notamment dans les emprunts obligataires et les BTA). L'encours des crédits a enregistré au cours des neuf premiers mois de 2016 un accroissement de 13,1% (+80,949 millions de dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des crédits aux particuliers (+47,266 millions de dinars, soit +26,5%) ainsi que les crédits CT aux entreprises (+22,896 millions de dinars, soit +14,7%). Les dépôts de la clientèle ont enregistré, de leur côté, au terme des neufs premiers mois de 2016 un accroissement de 5,0% (+30,601 millions de dinars) par rapport à la même période de 2015 résultant essentiellement de l'accroissement des dépôts à terme (+45,4%), soit +97,999 millions de dinars, ainsi que de l'accroissement des comptes d'épargne qui ont augmenté de (+21,6%), soit +9,989 millions de dinars.

6.1.2 Stratégie de développement

A. Activités de banque d'entreprises

1. La part de marché de la banque dans le financement à moyen et long termes des entreprises devrait représenter **1,20% en 2020 contre 0,99% en 2015**. Ceci nécessite la mise en place d'une politique de démarchage des grandes entreprises et la définition d'une liste cible d'entreprises opérant dans les secteurs porteurs. La mobilisation accrue du réseau est en outre nécessaire en vue d'atteindre cet objectif.

Part de marché dans les crédits aux entreprises (M dt)

	2015	2020	Taux de croissance moyen annuel
Agrégat national des crédits court, moyen et long termes entreprises	46 852,6	65 242,9	6,8%
Encours BTE des crédits court, moyen et long termes entreprises	462,1	779,6	11,0%
Part de marché BTE	0,99%	1,20%	

2. La BTE est appelée à développer à l'avenir ses interventions dans les créneaux porteurs (TIC, activités de services liées à la santé, à l'éducation, biotechnologies, activités liées à l'économie d'énergie, activités exportatrices...).
3. La promotion de la qualité des services constitue un facteur clé de réussite ; Consciente de cette réalité, la banque œuvre à consolider ses actions dans ce domaine.
4. La banque vise à développer les opérations bancaires avec l'étranger et les activités d'octroi d'avaux et de cautions et œuvre dans ce sens à développer ses relations avec les entreprises exerçant des activités d'import-export.
5. La part de marché de la BTE dans le segment des **Crédits d'exploitation est fixée à 1,01% à l'horizon 2020 contre 0,81% en 2015**. Ce taux, bien qu'en retrait par rapport à celui prévu pour l'activité à moyen et long termes, constitue, en lui-même, un objectif ambitieux mais réalisable, compte tenu de la position de la BTE dans le financement de l'entreprise en général et des liens tissés avec celle-ci.

6.

Part de marché dans les crédits à court terme aux entreprises (M dt)

	2015	2020	Taux de croissance moyen annuel
Agrégat national des crédits court terme entreprises	25 590,7	39 374,5	9,0%
Encours BTE des crédits court terme entreprises	206,6	397,4	14,0%
Part de marché BTE	0,81%	1,01%	-

7. La part de marché de la BTE dans le segment des **Crédits moyen et long termes aux entreprises devrait atteindre 1,48% à l'horizon 2020 contre 1,20% en 2015**. Cet effort traduit la volonté de la banque de consolider sa position dans le créneau de ses activités historiques.

Part de marché dans les crédits à moyen et long termes aux entreprises (M dt)

	2015	2020	Taux de croissance moyen annuel
Agrégat national des crédits moyen et long termes entreprises	21 261,9	25 868,4	4,0%
Encours BTE des crédits moyen et long termes entreprises	255,4	382,2	8,4%
Part de marché BTE	1,20%	1,48%	-

8. En ce qui concerne le crédit-bail, l'hypothèse retenue est de porter la part de la BTE à 1,2%.

Part de marché dans le crédit bail (M dt)

	2015	2020	Taux de croissance moyen annuel
Agrégat national du crédit bail	2 936,2	4 643,4	9,6%
Encours BTE dans le crédit bail	38,2	57,4	8,5%
Part de marché BTE	1,3%	1,2%	-

B. Activités de banque de détail

9. La banque est appelée à consolider au cours des prochaines années sa position sur le marché des particuliers ; compte tenu des spécificités de ce marché, la banque s'est fixée comme objectif d'affiner sa politique de communication et de développer des offres de produits adaptés à une tranche socioprofessionnelle aisée et fortement sollicitée par la concurrence.
10. En termes de parts de marché, la banque de détail vise à consolider sa part de marché sur le créneau des particuliers qui représente à l'heure actuelle 1,05%. **Un objectif de 1,53% devrait permettre à la banque d'atteindre un seuil significatif à l'horizon 2020.**

Part de marché dans les crédits aux particuliers (M dt)

	2015	2020	Taux de croissance moyen annuel
Agrégat national des crédits moyen et long termes particuliers	18 486,7	30 044,7	10,2%
Encours BTE des crédits moyen et long termes particuliers	194,1	460,2	18,8%
Part de marché BTE	1,05%	1,53%	-

11. La réalisation de ces objectifs nécessite le renforcement du réseau commercial spécialement dans les quartiers résidentiels et les régions à fort potentiel de croissance ; la tranche des jeunes poursuivant leurs études supérieures devrait être particulièrement visée compte tenu du potentiel que cette catégorie est en mesure d'assurer à la banque. A ce titre, il importe de développer la prospection commerciale en développant des partenariats avec les grandes écoles et les universités.

12. La banque se doit de développer des produits adaptés à la clientèle des particuliers, notamment la bancassurance, la banque à distance et proposer des packages comportant des services monétiques adaptés.
13. Le personnel commercial est appelé à bénéficier de mesures d'incitation ciblée.
14. La délégation de pouvoirs en faveur des chefs d'agence a été renforcée en vue de permettre une plus grande célérité dans la prise de décision ainsi qu'une plus grande incitation du personnel commercial dans le processus de prise de décision.
15. Les interventions sectorielles de la banque sont appelées à connaître des mutations profondes au cours de la prochaine période ; ces mutations devraient permettre à la banque de consolider ses positions dans le créneau des crédits aux particuliers ; Au niveau des services, il y a lieu de relever la baisse significative du secteur du tourisme dont la part devrait passer de 11,7% à 7,1% en 2020.

Ventilation sectorielle des interventions de la banque

	2015	2020
<i>Agriculture</i>	1,9%	1,3%
<i>Industrie</i>	27,3%	25,3%
<i>Services</i>	27,6%	26,6%
<i>Tourisme</i>	11,7%	7,1%
<i>Promotion immobilière</i>	4,7%	4,5%
Total entreprises	73,2%	64,9%
<i>Particuliers</i>	26,8%	35,1%
Total	100%	100%

C. Activités de marché

16. La banque se propose de développer ses interventions dans le marché financier en vue de diversifier ses activités. Des investissements ciblés dans les BTA et autres titres de 1^{ère} catégorie seront développés. Ces investissements devraient représenter 14,3% du portefeuille des engagements de la banque en 2020 contre 8,9% en 2015.

Evolution des titres d'état et des titres de sociétés (M dt)

	2015	2020	Taux de croissance moyen annuel
<i>Titres d'état (BTA, emprunts d'état,...)</i>	39,4	164,4	33,1%
<i>Titres de sociétés (Obligations émises par des sociétés)</i>	24,6	48,8	14,7%
Total portefeuille commercial	64,0	213,2	27,2%
Portefeuille global (yc portefeuille commercial) (créances nettes sur la clientèle + BTA + Obligations)	724	1 494	15,6%
Part des titres d'Etat et des titres de sociétés dans le Portefeuille des engagements	8,9%	14,3%	

17. Les revenus du portefeuille commercial de la banque devrait représenter en 2020 près de 12% de l'ensemble des revenus de la banque contre 7% en 2015.
18. La banque se propose de développer ses interventions dans le marché des changes et de consolider ses revenus dans ce créneau.

D. Activités de dépôt

19. En vue d'accompagner le développement de ses activités d'engagement, la banque se doit de mobiliser des ressources financières à faible coût. Cette démarche est la seule permettant de consentir des prêts concurrentiels et d'élargir la base clientèle.
20. La couverture de ses engagements par les dépôts constitue un objectif prioritaire à l'horizon 2020. Pour ce faire, la part de marché des dépôts de la banque devrait se situer à 1,56% en 2020 contre 1,26% en 2015.

Part de marché dans les dépôts (M dt)

	2015	2020	Taux de croissance moyen annuel
<i>Agrégat national des dépôts</i>	<i>45 407,5</i>	<i>69 928,7</i>	<i>9,0%</i>
<i>Dépôts BTE</i>	<i>570,5</i>	<i>1 088,8</i>	<i>13,8%</i>
Part de marché BTE	1,26%	1,56%	-

21. La banque est appelée au cours des prochaines années à maîtriser le coût de ses ressources ; cet enjeu est capital pour le développement des activités de la banque dans un environnement très concurrentiel.
22. La banque a mis en place au cours de la période écoulée de nouveaux produits d'épargne permettant de disposer d'une panoplie de crédits d'utilisation souple; Une politique d'intéressement du personnel des agences est engagée en vue d'accroître la mobilisation des ressources et le placement des produits de la banque (cartes, produits d'assurance, ...).

E. Activités de support

23. La satisfaction des besoins de la clientèle a été mise au cœur de la stratégie de la banque ; A ce titre, et en vue de permettre à la banque de consolider sa position, une organisation centrée sur les objectifs de la banque a été mise en place fin 2014; l'objectif étant de recentrer l'activité sur la qualité de services et la satisfaction des besoins de la clientèle.
24. La fonction marketing est appelée à être consolidée en vue d'accompagner le développement du réseau commercial et la commercialisation des produits et services. La mise en place de produits différenciés et propres à la BTE devront être mis en place en direction notamment des tunisiens vivant à l'étranger et des jeunes couples qui s'installent.

25. La réalisation des objectifs passe par la mise en place d'un programme global de formation et de recyclage axé sur la prise en charge des nouvelles recrues ainsi que des autres catégories de personnel ; parallèlement, un système d'incitations et d'encouragements sera mis en place en vue d'encourager toutes les catégories de personnel à atteindre les objectifs qui leur seront assignés.
26. La définition de procédures doit par ailleurs être engagée en vue de porter les objectifs de la banque, notamment la satisfaction des besoins de la clientèle et la contribution à la création d'une image de marque en rapport avec les ambitions de la banque.
27. Un effort particulier devra être conduit en vue d'améliorer le système d'information ; la mise en place d'outils de pilotage sera accélérée en vue de permettre à la banque de construire des objectifs cohérents et d'assurer le suivi de leur réalisation.
28. Le réseau des agences de la banque sera renforcé au cours de la période à venir en vue de couvrir les régions les plus dynamiques ; à l'horizon 2020, la banque s'est fixée pour objectif de doubler son réseau commercial en le portant à 45 agences contre 22 agences à fin 2015.

F. Performances financières

29. Les performances financières de la banque sont appelées à connaître une nette amélioration au cours des prochaines années. C'est ainsi que les résultats nets attendus en 2020 devraient atteindre 12,9 millions de dinars ; Le PNB devrait croître à un rythme annuel de 19,4% au cours des cinq prochaines années en passant de 28,3 millions de dinars en 2015 à 68,9 millions de dinars en 2020.

De leur côté, le Return on equity devrait se rapprocher des ratios enregistrés par les banques les plus performantes en atteignant 8,2% en 2020, et le Return on assets devrait de son côté atteindre 0,7% en 2020.

Le ratio de solvabilité, de son côté, devrait se situer à environ 13% en 2020.

G. Maîtrise des coûts

30. Un effort particulier est conduit en vue de la maîtrise des coûts ; l'objectif est de ramener le niveau du coefficient d'exploitation de la banque au niveau des banques de la place, soit à 52% à l'horizon 2020 contre un coefficient de 77% en 2015. Cet objectif sera atteint grâce notamment à une utilisation efficiente des ressources humaines de la banque et à une utilisation optimale des frais généraux.

H. Maitrise des risques

31. Confrontée depuis quelques années à la dégradation de la qualité de son portefeuille de crédits, la banque est appelée à renforcer la fonction du recouvrement. Parallèlement, la banque s'est engagée à mettre en place une politique volontariste de couverture des risques tout en adoptant une politique prudente au niveau des nouveaux engagements. La banque se fixe comme objectif de ramener son taux de créances classés à 10,6% en 2020 contre 17,7% à fin 2015 et de porter le taux de couverture des créances classées à 70,6% en 2020 contre 40,9% en 2015 ; l'effort de provisionnement durant la période 2016-2020 s'élève à 77,3 millions de dinars, ce qui représente 30% du PNB de la période.

Evolution du coût du risque

	2015	2020
Engagements (millions DT)	720,6*	1 400,0*
- Crédits entreprises	479,6	850,5
- Crédits particuliers	202,7	491,7
- Leasing	38,3	57,8
Provisions (millions DT)	9,8	20,3
- Circulaire 91-14	5,0	14,3
- Provisions additionnelles	3,0	4,0
- Provisions collectives	0,9	1,0
- Autres provisions	0,9	1,0
Coût du risque en %	1,3%	1,4%

* : il s'agit des engagements bruts (encours + impayés+ comptes rattachés)

I. Principaux indicateurs d'activité

Les projections financières 2016-2020 tablent sur les principaux indicateurs suivants :

	2015	2020
<i>Effectif</i>	372	500
<i>Produits d'exploitation bancaire (en MDT)</i>	57,1	126,1
<i>Charges d'exploitation bancaire (en MDT)</i>	28,7	57,2
<i>Marge en intérêts (en MDT)</i>	12,7	22,5
<i>PNB (en MDT)</i>	28,3	68,9
<i>Résultat net (en MDT)</i>	1,7	12,9
<i>PNB par agent (en mDT)</i>	76,2	137,8
<i>Coefficient d'exploitation</i>	82%	57%
<i>ROE</i>	1,3%	8,2%
<i>ROA</i>	0,2%	0,7%
<i>Ratio de solvabilité</i>	15%	13%
<i>Commissions nettes/ Frais de personnel</i>	69%	109%

6.2 Les perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la banque ont été établies sur la base des états financiers individuels audités et certifiés au 31/12/2015. Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période (2016-2020) ont été approuvées par le Conseil d'Administration du **01/06/2016** et examinées par les Commissaires aux Comptes de la banque.

6.2.1 Analyse des performances réalisées au 30/09/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016

La confrontation entre les réalisations des neuf premiers mois de 2016 reflétées par les indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 30/09/2016 et les prévisions établies au niveau du Business Plan pour l'exercice 2016 fait ressortir les pourcentages de réalisation suivants :

Indicateurs en MDT	Indicateurs d'activité trimestriels au 30/09/2016	Prévisions pour l'exercice 2016	Pourcentage de réalisation
Marge en intérêts	15,8	16,2	97,5%
Revenus du portefeuille titres	2,5	6,2	40,3%
Produit Net Bancaire	28,5	37,1	76,8%
Frais de personnel	13,2	17,5	75,4%
Charges générales d'exploitation	4,2	6,3	66,7%
Encours net de crédits	699,9	774,1	90,4%
Encours des dépôts	636,7	638,1	99,8%
Emprunts et ressources spéciales	85,5	127,8	66,9%
Capitaux propres	135,1	132,2	102,2%

Les principaux indicateurs d'activité réalisés au 30/09/2016 sont en phase avec les prévisions à fin 2016 telles que prévues au niveau du Business Plan 2016 - 2020.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.2 Les hypothèses de l'évolution prévisionnelle 2016-2020

Les dépôts

Hypothèses	Nature	Taux	Vraisemblance
Dépôts			
H1	Evolution des dépôts	13,80%	Pour la période (2015-2020) la BTE vise à accroître ses dépôts à un rythme annuel de 13,8%.

Structure des dépôts

La BTE vise à accroître la part des dépôts en dinars (78,9% de l'ensemble des dépôts en 2020 contre 63,5% en 2015. Elle vise à développer la part des dépôts à vue en dinars (de 39,8% en 2016 à 45,4% en 2020) compte tenu de leur coût moindre.

H2

	Part (%)	
	2016p	2020p
Dépôts à vue	39,8%	45,4%
Dépôts d'épargne	15,2%	12,1%
Dépôts à terme	45,0%	42,5%
Total	100,00%	100,00%

La rémunération des dépôts se présente comme suit:

H3

Rémunération des dépôts

La BTE vise à maîtriser le coût de ses ressources internes en se rapprochant à l'horizon 2020 des standards du secteur.

3,0%

	Coût (%)	
	2016p	2020p
Dépôts à vue	0,50%	0,50%
Dépôts d'épargne	3,50%	3,50%
Dépôts à terme	7,10%	7,10%
CMP	4,0%	3,0%

Les crédits

Hypothèses	Nature	Taux	Vraisemblance	
CREDITS				
H1	Les encours de crédits de la banque évolueront à un taux moyen de 13,3% ; ce taux se décline comme suit : 8,4% pour les crédits L&MT entreprises, 14,0% pour les crédits CT entreprises, 18,8% pour les crédits L&MT particuliers et 8,5% en ce qui concerne le leasing.	Les taux d'évolution moyens des encours de crédits entre 2015 et 2020 se présentent comme suit:		
		en (%)		
		MLT entreprises	8,40%	
		CT entreprises	14,00%	
		Crédits MLT aux particuliers	18,84%	
		Leasing	8,47%	
H2	La politique de crédits de la BTE sera axée sur la poursuite du rythme de financement de l'ensemble des secteurs tout en privilégiant le financement des crédits aux particuliers; ce dernier représentera à l'horizon 2020 35% des interventions de la banque contre 29% en 2016. La banque réservera, en outre, environ 59,4% de ses interventions au financement des entreprises à court, moyen et long termes.	L'évolution de la structure de crédits entre 2016-2020 se présente comme suit:		
		Part (%)		
			2016 p	2020p
		MLT entreprises	32,9%	29,1%
		MLT particuliers	29,0%	35,1%
		CT entreprises	31,9%	30,3%
		CT particuliers	1,1%	1,2%
		Leasing	5,1%	4,4%
	Total	100,00%	100,00%	
H3	Rémunération des crédits	L'évolution des rémunérations des crédits par activité se présente comme suit:		
		Taux		
			2016p	2020p
		MLT entreprises	6,80%	7,00%
		MLT particuliers	7,70%	7,80%
		CT entreprises	5,20%	5,30%
		CT particuliers	8,60%	8,70%
Leasing	8,00%	8,30%		

L'évolution des CDLs entre 2016 et 2020 se présente comme suit:

		2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
H4	Evolution des CDLs : Le taux de créances classées (leasing compris) se situera au terme de 2020 à 10,6%	14,6%	13,3%	12,2%	11,2%	10,6%

La BTE a atteint un taux de couverture des créances douteuses de **40,9%(compte tenu du leasing)** en 2015 et compte affecter durant la période 2016-2020 une enveloppe moyenne annuelle de 15,4 millions de dinars aux comptes provisions pour créances douteuses

La dotation nette aux provisions et corrections de valeurs sur créances + participations évoluera comme suit (en mD):

		2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
H5	Dotation annuelle des provisions sur créances + participations par rapport au PNB.	10 811	13 828	14 888	17 481	20 284

soit une part de PNB égale (en %):

		2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
		29,1%	31,6%	29,9%	30,3%	29,4%

H6	Taux de couverture	60,30%	Le taux de couverture retenu durant la période 2016-2020 par la BTE se situera à 60,3% (sans tenir compte du leasing) en moyenne de l'encours global des crédits classés. Ce taux serait de 60,0% si on tient compte du leasing.			
----	--------------------	--------	--	--	--	--

Les immobilisations

Hypothèses	Nature	Taux	Vraisemblance
IMMOBILISATIONS			
H1	Taux de croissance annuel de la valeur nette des immobilisations (2015-2020)	17,1%	Compte tenu du programme d'investissement, une enveloppe moyenne de 6,254 millions de dinars, dont 2,9 millions de dinars de dépenses en informatique, les immobilisations nettes des amortissements atteindront 32,625 MD au terme de l'année 2020.
H2	ouvrir en 2016		5
H3	ouvrir en 2017		5
H4	ouvrir en 2018		4
H5	ouvrir en 2019		4
H6	ouvrir en 2020		5

H7	Coût d'aménagement agence	moyen 600 mD d'une	Les projets d'aménagement, de construction et d'acquisition d'immobilisations prévus tablent sur l'ouverture de 23 agences pour un coût global de 13,7 millions de dinars (acquisitions, aménagement, mobiliers, et équipements divers), soit 600 mille dinars en moyenne par agence, et 300 mille dinars lorsqu'on exclut le coût d'acquisition.
-----------	---------------------------	--------------------	--

Les emprunts et ressources spéciales

Hypothèses	Nature	Taux	Vraisemblance
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			
H1	Taux d'évolution des emprunts et des ressources spéciales	21,9%	L'encours global des emprunts et ressources spéciales évoluent au taux moyen de 21,9% et seront portés de 107,5 millions de dinars à fin 2015 à 288,9 millions de dinars à fin 2020. L'accroissement prévu correspond aux tirages prévus sur les emprunts obligataires prévus pour 50 millions de dinars par an.
H2	Taux moyen des emprunts et ressources extérieures	6,5%	Le coût moyen des ressources extérieures sur la période 2016-2020 est de 6,5%

Le portefeuille d'investissement

Hypothèses	Nature	Taux	Vraisemblance				
Portefeuille Investissement			en mD				
	Taux moyen de rendement du portefeuille de participation		2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
H1	Revenus PTF d'investissement		450	620	750	775	850
	PTF investissement		33 972	34 308	37 761	41 979	47 387
	Revenus Titres de placement		5 730	7 231	9 000	11 302	14 111
	PTF titres de placement		83 535	106 091	135 424	169 853	213 220
	Taux de rendement global		5,26%	5,59%	5,63%	5,70%	5,74%

La BTE vise à porter le portefeuille commercial à 17% du volume des créances sur la clientèle à l'horizon 2020 ; cette politique est destinée à consolider les revenus de la banque provenant des titres d'état ainsi ceux provenant des emprunts obligataires émis par les sociétés privées de 1er rang.

Charges de personnel

Charges de personnel			
H1	Orientation générales		<p>La banque poursuivra une politique de recrutement au cours de la période 2016-2020 concernant les services centraux d'une part et les agences d'autre part. En ce qui concerne les services centraux, la banque veillera à accompagner le développement des activités en procédant au renforcement des structures transverses, ainsi qu'au renforcement des structures opérationnelles. Pour les agences, l'accent sera mis sur le recrutement de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, tout en favorisant la promotion interne pour les postes de responsabilité.</p> <p>La banque veillera tout au long de la période à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de formation adapté aux besoins, tout en réservant aux évolutions des métiers bancaires et aux nouvelles technologies de communication une part non négligeable de son effort de formation.</p>
H2	Nombre personnel	de	Le nombre moyen du personnel par agence en 2015 est de 6 personnes.
H3	Charges personnel	de	Le salaire annuel moyen par agent passera de 40 mille dinars en 2015 à 52 mille dinars en 2020.
H4	Evolution salaires	des	Compte tenu des augmentations conventionnelles, des promotions et des recrutements nets, le taux moyen annuel de croissance des frais de personnel serait de 11,9% sur la période 2015-2020.

Autres actifs

Autres Actifs			
H1	Evolution l'encours	moyenne de	Ce poste, constitué essentiellement des effets financiers en recette, des valeurs en attente d'imputation et des charges comptabilisées d'avance, s'établira à 24,6 MDT en 2020 contre 14,6 MDT en 2015

Autres passifs

Autres Passifs			
H1	Evolution l'encours	moyenne de	Ce poste, constitué essentiellement des comptes d'attente et de régularisation et les dettes à l'égard de tiers qui ne figurent pas dans les postes de passif, s'établira à 68,0 MDT en 2020.

Commissions

Commissions			
H1	Taux moyen des commissions nettes	d'évolution	La banque poursuivra une politique de développement des activités à forte valeur ajoutée, pourvoyeuses de commissions. C'est ainsi qu'elle inscrit les activités internationales et les activités de marché parmi ses axes de développement privilégiés; de même, elle concentrera ses efforts dans le développement des technologies nouvelles, et en particulier les activités de services à distance, la monétique et l'internet. Le taux moyen d'évolution entre 2016-2020 sera de 21,5%.

6.2.3. Les ressources de la banque

6.2.3.1. Dépôts de la clientèle

La politique de mobilisation des ressources auprès de la clientèle au cours de la période 2016-2020 sera axée sur :

- La mobilisation de ressources stables à même de garantir le développement des activités de la banque au cours de la prochaine période ;
- La mise à contribution du réseau commercial pour la collecte des dépôts sous toutes leurs formes ;

Ainsi, les dépôts de la clientèle passeraient d'une enveloppe de 570,5 millions de dinars en 2015 à 1 088,8 millions de dinars au terme de l'exercice 2020, soit une progression annuelle moyenne de 13,8%.

						en MDT
Dépôts de la clientèle	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Comptes d'épargne	46,9	51,5	56,9	63,7	72,3	83,3
Comptes à terme	203,0	241,3	285,6	336,3	390,9	464,7
Comptes à vue	320,4	345,3	375,7	413,5	461,8	540,7
Total	570,5	638,1	718,4	813,6	925,1	1 088,8

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.3.2. Emprunts et ressources spéciales

La Banque envisage de lancer annuellement entre la période 2016-2020 un emprunt obligataire de 50 millions de dinars à taux fixe et variable indexé sur le TMM.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'encours des emprunts et ressources spéciales durant la période 2016-2020 :

						en MDT
Emprunts et ressources spéciales	2015r*	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Ressources extérieures	14,7	6,8	25,2	24,8	44,3	61,9
Emprunts obligataires	88,2	121,0	153,7	186,5	209,2	227,0
Total	102,9	127,8	179,0	211,4	253,6	288,9

*Il s'agit de l'encours sans tenir compte des frais financiers

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.3.3. Capitaux propres

Répartition des bénéfices

La Banque ne distribuera pas de dividendes jusqu'en 2019 en vue d'une part, de résorber les pertes de 2014 et d'autre part, de consolider ses fonds propres.

Répartition des bénéfices	en MDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Résultat de l'exercice	1,7	3,3	6,9	7,4	9,1	12,9
Dividendes	-	-	-	-	-	3,4

r : réalisé

p : prévisionnel

Evolution des capitaux propres

Afin de permettre à la Banque de satisfaire en permanence les règles prudentielles en matière de division des risques et de solvabilité, la stratégie de gestion des fonds propres au cours de la période 2016-2020 est basée sur la poursuite de la consolidation des fonds propres de la BTE, et le renforcement des réserves. Les capitaux propres évolueront à un rythme annuel de 5,0%.

Evolution des Capitaux propres	en MDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Capital Social	90	90	90	90	90	90
Réserves	37,3	39,8	43,1	50,0	54,0	59,6
Actions propres	-0,84	-0,84	-0,84	-0,84	-0,84	-0,84
Résultat de l'exercice	1,7	3,3	6,9	7,4	9,1	12,9
Total	128,1	132,2	139,1	146,5	152,2	161,7

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.4. Les Emplois de la Banque

6.2.4.1. Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle (nettes des provisions) progresseront au taux annuel moyen de 14,2% sur la période 2015-2020 pour totaliser 1 280,4 millions de dinars au terme de l'année 2020 contre 659,6 millions de dinars en 2015.

Activité Banque d'entreprise:

La part de marché de la BTE dans le créneau du financement à long et moyen termes de l'entreprise devrait représenter près de 1,48% en 2020 contre 1,20% en 2015. La banque vise à travers cet objectif réaliste à consolider ses relations avec la clientèle existante tout en œuvrant à recruter une

nouvelle clientèle présentant des ambitions de croissance et de développement sur le marché local et à l'export.

La part de marché de la BTE dans le segment des Crédits à Court Terme destinés aux entreprises est fixée à 1,01% à l'horizon 2020 contre 0,81% en 2015. Ce taux dénote de la volonté de la banque à aller de l'avant et à développer sa base clientèle d'une manière ordonnée et prudente.

Activité Banque de détail:

En termes de parts de marché, la banque de détail vise une part de marché représentant 1,2% pour les activités de dépôt à l'horizon 2020 contre 0,8% en 2015, et ce, compte tenu d'un réseau commercial constitué de 45 agences à l'horizon 2020 (contre 22 agences à fin 2015) et orienté vers le recrutement d'une clientèle aisée.

Dans le souci de réduire le coût de ses ressources, la BTE vise en terme de collecte de dépôts à consolider les dépôts à vue de la clientèle, ainsi que l'épargne d'une manière générale en vue de renforcer la compétitivité de la banque et améliorer sa rentabilité.

En terme de distribution de crédits, les concours à accorder à la clientèle peuvent être subdivisés comme suit :

- Crédits aux particuliers (crédit logement, crédit aménagement, crédit pour acquisition de voiture, crédit direct, etc.).
- Crédits aux professions libérales (première installation, habitat, trésorerie),
- Crédits aux professionnels (investissements, découvert, habitat).

Par ailleurs, la banque se propose de développer de nouveaux produits financiers répondant aux besoins de la clientèle en termes de souplesse d'utilisation et d'adaptation aux besoins de certaines franges de la clientèle : étudiants, jeunes couples notamment ; Notons enfin l'enrichissement des produits offerts à la clientèle par la mise en place en 2007 d'une Sicav qui se caractérise par un rendement attrayant.

Dans le cadre du développement des services bancaires à distance, la banque a développé au cours de la période écoulée, des services bancaires via l'internet, les services liés au mobile ainsi que des services de communication via le SMS.

La mise à disposition au profit de la clientèle de paiement électronique via TPE est lancée à l'heure actuelle et reflète la détermination de la banque à franchir de nouvelles étapes vers la banque digitale.

Activité Leasing:

La banque a développé depuis plusieurs années une activité leasing propre à assurer à sa clientèle le meilleur choix pour le financement de leurs activités.

Evolution des activités de la banque :

	en mDT					
Evolution des engagements	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Engagements banque d'entreprise	478 780	576 391	632 093	687 813	768 122	850 419
Engagements banque de détail	202 695	243 699	293 244	349 750	414 481	491 740
Engagements Leasing	38 322	41 251	44 832	49 405	54 024	57 783
Total des créances brutes	719 797	861 341	970 169	1 086 968	1 236 627	1 399 942
Provisions	45 509	51 759	58 172	64 561	73 202	84 589
Agios réservés	15 487	35 461	32 903	33 841	33 916	34 914
Total des créances nettes	659 573	774 121	879 094	988 566	1 129 509	1 280 439

r : réalisé

p : prévisionnel

Evolution des créances classées

L'objectif visé par la banque en matière de maîtrise des risques consiste à rétablir la qualité du portefeuille clients en réduisant à 10,6% la part des actifs classés à fin 2020, sachant qu'à fin 2015, la part des actifs classés s'est située à 17,7%. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre d'un plan global incluant l'engagement de certaines actions.

Les principales actions entamées dans le cadre de ce plan sont les suivantes :

- Renforcer la sélectivité des projets à financer dans le souci de prévention des impayés,
- Renforcer le suivi des projets financés pour prévenir les difficultés avant leur aggravation et mettre en place une structure appropriée d'assistance et de conseil,
- Renforcer le recouvrement et engager une action continue et ciblée tout au long de l'année,
- Entourer les engagements de la banque de garanties externes aux projets financés,
- renforcer l'action du contentieux,
- Assurer un suivi périodique des interventions sectorielles, suivre une politique commerciale adéquate

A ce titre, la Banque envisage de consolider la couverture des actifs classés par la constitution de provisions dans le but d'atteindre un taux de couverture de 70,6% à fin 2020.

Les provisions à constituer au cours de la période 2016-2020 devraient ainsi atteindre **77,3** millions de dinars, soit une moyenne de 15,4 millions de dinars par an.

L'adoption de ces mesures devrait aboutir aux résultats suivants :

Evolution des créances classées 2015/2020	en mDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
CREDITS CLASSES	127 124	128 662	132 310	136 220	142 497	148 329
crédits entreprises	117 822	115 073	116 509	117 840	121 428	123 906
à moyen et long terme	93 849	90 000	92 000	92 000	92 000	93 000
à court terme	23 973	25 073	24 509	25 840	29 428	30 906
crédits bque de détail	8 386	11 733	13 918	16 404	19 178	22 690
à moyen et long terme	6 542	9 403	11 332	13 530	16 059	19 065
à court terme	1 844	2 330	2 586	2 874	3 119	3 625
LEASING CLASSE	916	1 856	1 883	1 976	1 891	1 733
PARTICIPATIONS CLASSEES	2 323					
E/S NON BANCAIRE CLASSES	405	545	675	1 676	2 084	2 594
ACTIFS CLASSES	129 852	131 530	135 308	140 219	146 904	153 246

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.4.2. Le portefeuille titre

Le portefeuille titres commercial

L'encours global du portefeuille titres commercial, constitué en bons du trésor et en obligations serait en progression durant la période (2016-2020) pour s'établir à 213,2 millions de dinars en 2020.

Portefeuille commercial titres	en mDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Bons du trésor	39 425	59 425	80 425	103 425	130 425	164 425
Obligations	24 628	24 110	25 666	31 999	39 428	48 795
Total	64 053	83 535	106 091	135 424	169 853	213 220

r : réalisé

p : prévisionnel

Le portefeuille d'investissement

L'encours net global du portefeuille titres d'investissement (titres de participation) enregistre une progression de 1,6% durant la période (2015-2020) pour s'établir à 47,387 millions de dinars en 2020 contre 43,692 millions de dinars en 2015.

Portefeuille d'investissement		en mDT					
		2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Encours net titres de participation		43 692	33 972	34 308	37 761	41 979	47 387

r : réalisé

p : prévisionnel

Les immobilisations nettes

En référence à ses objectifs de renforcement du réseau des agences, de modernisation de son système d'information, d'amélioration et de renouvellement de ses équipements, la Banque escompte allouer une enveloppe globale de 31,268 millions de dinars au développement du patrimoine immobilier dont :

- 14,5 millions au titre des dépenses informatiques ;
- 16,768 au titre des opérations d'acquisition, d'aménagements et d'équipement des agences.

Compte tenu des amortissements prévisionnels calculés sur la base des taux en vigueur, le solde des immobilisations nettes progressera de 17,1% en moyenne sur la période (2015-2020) et s'établira à 32,6 millions de dinars à fin 2020.

Les immobilisations nettes		en mDT					
		2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
IMMOBILISATIONS NETTES		14 815	17 646	23 781	27 903	30 317	32 625
Total		14 815	17 646	23 781	27 903	30 317	32 625

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.5. Les Résultats d'exploitation

6.2.5.1. La marge en intérêt

Sur la période **2015-2020**, les produits en intérêts et les charges en intérêts évolueront respectivement selon un taux de croissance annuel moyen respectivement de 14,2% et 15,1%.

Ainsi, la marge en intérêts atteindra 22,5 millions de dinars à fin 2020 contre 12,7 millions de dinars en 2015, marquant un taux de croissance annuel moyen de 12,2%.

	En MDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Produits en intérêts	41.0	47.8	56.0	62.4	70.2	79.7
Charges en intérêts	28.3	31.6	38.0	44.1	50.8	57.2
Marge en intérêts	12.7	16.2	18.0	18.3	19.4	22.5

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.5.2. Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire évoluera de 19,4% en moyenne sur la période (2015-2020) et se situera à 68,9 millions de dinars au terme de la période du business plan. Cette progression résultera en particulier de l'amélioration de la marge d'intérêts.

	En MDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Produit Net Bancaire	28.3	37.1	43.7	49.7	57.6	68.9

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.5.3. Les charges opératoires

En optant pour une politique de maîtrise de ses charges, la banque vise l'amélioration continue de son coefficient d'exploitation dans l'objectif d'atteindre les normes des banques internationales.

	En MDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Frais du personnel	15.0	17.5	19.4	21.9	24.2	26.2
Charges générales d'exploitation	6.8	6.3	7.0	7.7	8.6	9.6
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1.6	1.9	2.2	2.6	3.1	3.7
Charges opératoires	23.3	25.7	28.6	32.3	35.9	39.5

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.5.4. Dotations nettes des reprises aux provisions sur créances

Soucieuse de faire asseoir son développement sur des bases structurellement saines, un effort de constitution de provisions sera poursuivi tout au long de la période de 2016-2020. Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion prudentielle adoptée par la BTE pour la couverture de ses risques de pertes et le renforcement de son assise financière.

	En MDT					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Dotations aux provisions nettes sur créances	2.0	7.8	8.0	8.0	10.0	12.8

r : réalisé

p : prévisionnel

6.2.5.5. Le Résultat net

Le résultat net passera de 1,663 millions de dinars en 2015 à 12,9 millions de dinars à fin 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 50,7%.

	En Mdt					
	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Résultat net	1.663	3.292	6.903	7.406	9.102	12.920
Résultat net	1.663	3.292	6.903	7.406	9.102	12.920

r : réalisé

p : prévisionnel

6.3. Les états financiers prévisionnels 2016-2020

6.3.1. Bilans prévisionnels

En mDT

ACTIF	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	17 262	22 260	28 363	32 487	36 688	42 265
Créances sur les établissements bancaires & financiers	92 351	95 068	99 068	94 085	92 838	99 194
Créances sur la clientèle	659 573	774 121	879 094	988 566	1 129 509	1 280 439
Portefeuille d'investissement	107 746	117 508	140 399	173 185	211 832	260 607
Valeurs immobilisées	14 815	17 646	23 781	27 903	30 317	32 625
Autres actifs	14 621	18 613	21 004	22 619	23 719	24 583
TOTAL DES ACTIFS	906 368	1 045 216	1 191 709	1 338 845	1 524 903	1 739 713
PASSIF						
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	83 142	107 293	107 293	112 293	132 293	132 293
Dépôt & avoirs de la clientèle	570 476	638 129	718 363	813 553	925 055	1 088 840
Emprunts & ressources spéciales	107 527	127 785	178 960	211 358	253 603	288 876
Autres passifs	17 118	39 769	47 950	55 092	61 736	68 002
TOTAL PASSIF	778 263	912 976	1 052 566	1 192 296	1 372 687	1 578 011
CAPITAUX PROPRES						
Capital	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Réserves	37 282	39 788	43 080	49 983	53 954	59 622
Actions propres	-840	-840	-840	-840	-840	-840
Résultat de la période	1 663	3 292	6 903	7 406	9 102	12 920
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	128 105	132 240	139 143	146 549	152 216	161 702
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIF	906 368	1 045 216	1 191 709	1 338 845	1 524 903	1 739 713

r : réalisé

p : prévisionnel

6.3.2. Etats des engagements hors bilan prévisionnels

Désignation (EN mDT)	2015r	2016 p	2017p	2018p	2019p	2020p
PASSIFS EVENTUELS	88 114	109 013	135 075	167 628	208 353	259 382
Cautions, avals et autres garanties données	55 346	66 415	79 698	95 638	114 766	137 719
Crédits documentaires	32 768	42 598	55 377	71 990	93 587	121 663
ENGAGEMENTS DONNEES	134 510	161 411	193 693	232 432	278 918	334 702
Engagements de financement donnés						
Engagements sur titres	134 510	161 411	193 693	232 432	278 918	334 702
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non libérés						
ENGAGEMENTS RECUS	563 732	677 378	814 024	978 350	1 175 997	1 413 767
Engagements de financement reçus						
Lignes de crédits engagées non utilisées	9 000	11 700	15 210	19 773	25 705	33 417
GARANTIES RECUS						
Garanties reçues de la clientèle	554 732	665 678	798 814	958 577	1 150 292	1 380 350

r : réalisé

p : prévisionnel

6.3.3. Etats des résultats prévisionnels

EN mDT	2015r	2016p	2017p	2018p	2019 p	2020 p
Produits d'exploitation bancaire						
Intérêts et revenus assimilés	40 972	47 759	55 955	62 448	70 216	79 713
Commissions	10 801	13 185	16 033	19 506	23 697	28 615
Gains sur opérations de change	1 333	1 600	1 840	2 116	2 433	2 798
Revenus du portefeuille d'investissement	3 968	6 180	7 851	9 750	12 077	14 961
Total produits d'exploitation bancaire	57 074	68 724	81 679	93 820	108 423	126 087
Charges d'exploitation bancaire						
Intérêts encourus et charges assimilées	28 274	31 598	38 005	44 116	50 800	57 174
Commissions encourues	452	-	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	28 726	31 598	38 005	44 116	50 800	57 174
PRODUIT NET BANCAIRE	28 348	37 126	43 674	49 704	57 623	68 913
Dotations aux provisions & résultat de correction de valeurs sur créances, hors bilan & passif	2 025	7 849	8 013	7 989	10 041	12 787
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 128	162	-35	-1	40	97
Autres produits d'exploitation	44	-	-	-	-	-
Frais de personnel	14 950	17 503	19 429	21 926	24 216	26 225
Charges générales d'exploitation	6 757	6 271	6 951	7 721	8 592	9 579
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 596	1 877	2 213	2 614	3 092	3 662
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 936	3 464	7 103	9 455	11 642	16 563
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-150	-	-	-	-	-
Impôts sur les sociétés	123	172	200	2 049	2 541	3 643
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 663	3 292	6 903	7 406	9 102	12 920
RESULTAT NET	1 663	3 292	6 903	7 406	9 102	12 920

r : réalisé

p : prévisionnel

6.3.4. Etats des flux de trésorerie prévisionnels

EN m DT	2015r	2016p	2017p	2018p	2019 p	2020 p
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaires encaissés						
Charges d'exploitation bancaires décaissées	26 974	36 635	15 577	23 340	39 664	27 958
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-7 448	-105 545	-108 843	-115 660	-147 872	-161 379
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	97 731	61 559	74 985	92 040	108 351	159 585
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-24 189					
Autres flux d'exploitation	-118 105					
Impôts sur les sociétés	-213	-123	-172	-200	-2 049	-2 541
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	-25 250	-7 474	-18 453	-480	-1 906	23 623
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	252	-	-	-	-	-
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-21 088	-16 882	-19 856	-29 685	-35 587	-45 772
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 134	-4 708	-8 348	-6 736	-5 506	-5 970
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-22 970	-21 590	-28 204	-36 421	-41 093	-51 742
ACTIVITES DE FINANCEMENT						
Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts	-17 250	32 750	32 750	32 750	22 750	17 750
Augmentation/diminution ressources spéciales	-11 087	-7 919	18 425	-352	19 495	17 523
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement	-28 337	24 831	51 175	32 398	42 245	35 273
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités						
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-76 557	-4 233	4 518	-4 503	-754	7 154
Liquidités et équivalents en début de période	81 626	5 069	836	5 354	851	97
Liquidités et équivalents en fin de période	5 069	836	5 354	851	97	7 251

r : réalisé

p : prévisionnel

6.3.5. Cash flows prévisionnels

En mDT

Désignation	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Résultat de la période	1 663	3 292	6 903	7 406	9 102	12 920
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 749	9 888	10 191	10 602	13 173	16 546
Cash flow prévisionnel	6 412	13 180	17 094	18 008	22 275	29 466

r : réalisé

p : prévisionnel

6.3.6. Indicateurs et ratios prévisionnels

6.3.6.1. Indicateurs prévisionnels

En mDT

Désignation	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Dépôts de la clientèle	570 476	638 129	718 363	813 553	925 055	1 088 840
Créances nettes sur la clientèle	659 573	774 121	879 094	988 566	1 129 509	1 280 439
Créances douteuses et litigieuses	127 124	128 662	132 310	136 220	142 497	148 329
Total capitaux propres après résultat	128 105	132 240	139 143	146 549	152 216	161 702
Total capitaux propres avant résultat	126 442	128 948	132 240	139 143	143 114	148 782
Capital social	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
PNB	28 348	37 126	43 674	49 704	57 623	68 913
Commissions nettes	10 349	13 185	16 033	19 506	23 697	28 615
Frais généraux	23 303	25 651	28 593	32 261	35 900	39 466
Frais de personnel	14 950	17 503	19 429	21 926	24 216	26 225
Dotations aux provisions et aux amortissements	4 749	9 888	10 191	10 602	13 173	16 546
Provisions et agios réservés	60 996	87 220	91 075	98 402	107 118	119 503
Bénéfice net	1 663	3 292	6 903	7 406	9 102	12 920
Dividendes	-	-	-	-	-	3 434

r : réalisé

p : prévisionnel

6.3.6.2. Ratios prévisionnels

Ratios de structure

Désignation	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Total capitaux propres après résultat /Total bilan	14,1%	12,7%	11,7%	10,9%	10,0%	9,3%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	62,9%	61,1%	60,3%	60,8%	60,7%	62,6%
Créances nettes sur la clientèle/Total bilan	72,8%	74,1%	73,8%	73,8%	74,1%	73,6%
Dépôts de la clientèle/créances nettes sur la clientèle	86,5%	82,4%	81,7%	82,3%	81,9%	85,0%

r : réalisé

p : prévisionnel

Ratios de productivité

Désignation	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Frais Généraux/PNB	82,2%	69,1%	65,5%	64,9%	62,3%	57,3%
Commissions nettes/ Frais de personnel	69,2%	75,3%	82,5%	89,0%	97,9%	109,1%
Frais de personnel/PNB	52,7%	47,1%	44,5%	44,1%	42,0%	38,1%

r : réalisé

p : prévisionnel

Ratios de rentabilité

Désignation	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
RETURN ON ASSETS (ROA)	0,2%	0,3%	0,6%	0,6%	0,6%	0,7%
RETURN ON EQUITY (ROE)	1,3%	2,5%	5,0%	5,2%	6,1%	8,2%
BENEFICE NET/PNB	5,9%	8,9%	15,8%	14,9%	15,8%	18,7%
PNB/TOTAL BILAN	3,1%	3,6%	3,7%	3,7%	3,8%	4,0%
DIVIDENDES/CAPITAL SOCIAL	-	-	-	-	-	3,8%
COMMISSIONS NETTES/PNB	36,5%	35,5%	36,7%	39,2%	41,1%	41,5%

r : réalisé

p : prévisionnel

Ratio de risque

Désignation	2015r	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
CDLs sur les crédits (en mDT)	127 119	128 662	132 310	136 220	142 497	148 329
Evolution		1,2%	2,8%	3,0%	4,6%	4,1%
Provisions et agios réservés* (en mDT)	52 023	65 675	71 395	82 171	91 057	104 735
Evolution		26,2%	8,7%	15,1%	10,9%	15,0%
Créances brutes sur la clientèle(en mDT)						
	719 797	861 341	970 169	1 086 968	1 236 627	1 399 942
CDLs/créances brutes	17,7%	14,9%	13,6%	12,5%	11,5 %	10,6%
Provisions et agios réservés/CDLs	40,9%	51,0%	54,0%	60,3%	63,9%	70,6%

*: Il s'agit des provisions concernent la couverture des engagements classés

r : réalisé

p : prévisionnel

6.4. Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles de la période 2016-2020



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
ImmeublePwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2016 A 2020

Mesdames, messieurs les Actionnaires

De la Banque de Tunisie et des Emirats

Nous avons examiné les données prévisionnelles de la Banque de Tunisie et des Emirats pour la période allant de 2016 à 2020, figurants au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 19 Août 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les Commissaires aux Comptes

Associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA